AINAY

SON AUTEL, SON AMPHITHÉATRE

SES

MARTYRS

PAR

ALPHONSE DE BOISSIEU

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

A LYON

CHEZ N. SCHEURING, EDITEUR,

M D CCC LXIV.

AINAY

SON AUTEL, SON AMPHITHEATRE

SES MARTYRS.

LYON. — IMPRIMERIE DE LOUIS PERRIN.

LIO
NO
DI
I N I
O
LOSIDIO
QVIETI FILIO
NERVIO
OMNIBHONORI
SVOSFVNCTSA
ADARAMCAES
PLVMROMAEET
TERCONFLVEN
ET RHODA
TRESPROV
ALLIA

AINAY

SON AUTEL, SON AMPHITHÉATRE

SES

MARTYRS

PAR

ALPHONSE DE BOISSIEU

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

A LYON

CHEZ N. SCHEURING, EDITEUR,

M D CCC LXIV.

A LA MÉMOIRE

ET

SOUS LES AUSPICES DES SAVANTS

Qui ont tiré de l'oubli & remis en honneur nos antiquites :

L'Abbé GREPPO, *Breghot du* LUT, *d'*AIGUEPERSE,

Artaud & Cochard.

Qui ante nos ifta moverunt, non domini noftri, fed duces funt. Patet omnibus veritas, nondum eft occupata; multum ex illa etiam futuris relictum eft.

SENEC. epift. XXXIII.

Février 1913.

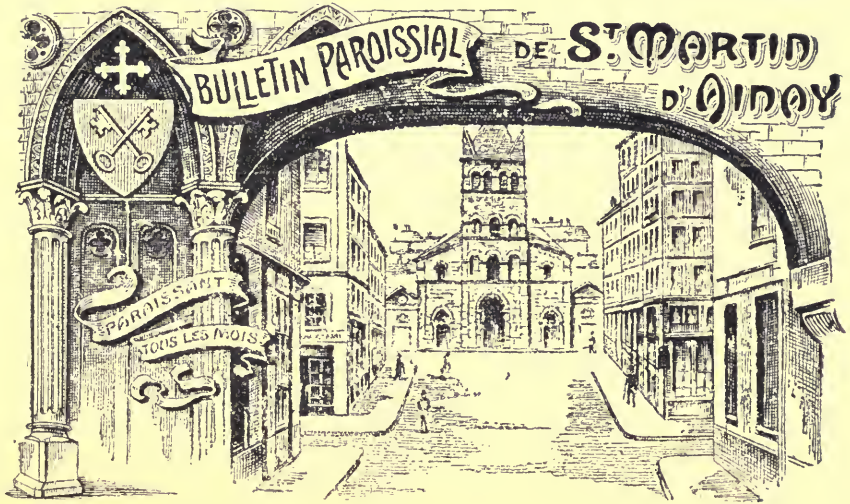

AINAY

SON AUTEL, SON AMPHITHEATRE, SES MARTYRS.

.... COGITETIS QVAM MVLTA IN HAC CIVITATE NOVATA SINT ET QVIDEM STATIM AB ORIGINE VRBIS NOSTRAE IN QVOD FORMAS STATVSQVE RESP. NOSTRA DIDVCTA SIT.

Claudii oratio

A tradition eſt une des ſources de l'hiſtoire, &, quoi qu'on en ait dit, c'eſt l'une de ſes ſources les plus fécondes & les plus conſtantes ; auſſi la traite-t-on ſouvent ſur le pied d'égalité avec l'hiſtoire elle-même. Quand on peut en ſuivre & en remonter le cours juſqu'à l'origine des faits qu'elle atteſte ; quand d'anciennes coutumes, des inſtitutions nationales ou locales, des monuments publics la rappellent ; quand, tout à la fois, la ſcience l'a priſe pour ſon point de départ & la croyance populaire pour ſon guide, pendant de

longs ſiècles ; quand ſon berceau ſe perd & ſe confond dans celui des événements dont elle a perpétué la mémoire ; à moins d'une de ces découvertes frappantes, déciſives, irréſiſtibles qui forcent la conviction, il y a plus que de la témérité à prétendre la détruire.

Mais ſi cette tradition eſt à la fois civile & religieuſe, elle acquiert un double degré de certitude & un double droit à nos reſpects. Les ſouvenirs nationaux peuvent s'effacer pendant les périodes de malheur, d'inſouciance, de ténèbres & d'oubli que les peuples traverſent ; la chaîne des ſouvenirs religieux ne ſe briſe jamais. Les calamités publiques la reſſerrent, chaque anniverſaire y ajoute un nouvel anneau, chaque génération y rattache la génération qui la ſuit. Si, à des époques indifférentes ou hoſtiles, elle ſemble ſe relâcher, elle reſte encore le lien des cœurs les plus généreux &, à défaut de la cité, le ſanctuaire en garde le dépôt. Qu'en traverſant les âges elle ait pu quelquefois s'imprégner de leur eſprit, s'accommoder à leurs uſages, s'affubler de leurs vêtements, ce ſont là choſes acceſſoires, dont une ſaine critique ſait bien la débarraſſer ; & il n'y a pas plus ſujet d'en tirer argument contre elle que de nier les faits hiſtoriques les moins conteſtés, parce que la fantaiſie ou l'ignorance des peintres de diverſes écoles les aura repréſentés avec les allures & les coſtumes du temps où ces artiſtes vivaient. Que de traits de l'hiſtoire écrite ſe feraient perdus ſi la tradition ne nous les avait conſervés ! Sans appliquer à celle qui ne touche qu'aux faits humains ce que ſaint Jean Chriſoſtome diſait des doctrines tranſmiſes par cette voie à l'égliſe catholique : *Eſt traditio ? nil quæras amplius*,

on doit reconnaître qu'à divers titres chacun de ces témoignages eſt reſpectable, par le fond de vérité qu'il contient, & que tous ceux qui réuniſſent les qualités énumérées plus haut, méritent d'être traités avec une grande réſerve. Honte au ſiècle qui laiſſe perdre ſes traditions, malheur à celui qui les ſape !

Ces réflexions ſont peut-être bien graves & ces conſidérations bien relevées pour ſervir de préambule à une ſimple controverſe archéologique. Mais ſi j'ai laiſſé déborder ma penſée & donné libre eſſor à ma plume, c'eſt qu'à mes yeux toute attaque à une tradition eſt une menace pour une autre ; c'eſt que, depuis un ſiècle, on a vu détruire une à une toutes celles qui faiſaient la gloire & la ſécurité des ſociétés. Forcé de laiſſer au temps & à l'expérience la longue & redoutable tâche de venger les grandes traditions, méconnues de nos jours, bornons-nous à en défendre de plus humbles. Celles-ci toutefois ne ſont pas d'un auſſi mince intérêt qu'on pourrait le croire. Que l'autel d'Auguſte ait occupé telle ou telle partie de notre ſol, c'eſt un détail qui ſemble importer aſſez peu à notre bonheur : le monde n'en ira pas moins ſon train accoutumé ; les principes de 89 n'en ſeront ni plus ni moins immortels ; la Bourſe n'en fléchira pas d'un centime, & il n'y aura pas plus de trouble moral que de préoccupation matérielle. Mais, auprès de cet autel, il y avait un amphithéâtre, &, dans cet amphithéâtre, nos premiers martyrs ont ſcellé de leur ſang la foi dont nous avons recueilli l'héritage. Près de dix-ſept ſiècles chrétiens ont vénéré les lieux où ils ont ſouffert ! Ces dix-ſept ſiècles ſe ſont trompés, nous dit-on. Aujour-

d'hui on veut qu'il y ait erreur ſur le lieu de leur ſupplice ; demain d'autres novateurs ſoutiendront qu'il y a erreur ſur le fait. Proteſtons, pendant qu'il en eſt temps encore, proteſtons avec l'hiſtoire, avec les titres qui nous reſtent, avec l'Egliſe de Lyon, dont on a fait le plus bel éloge, en diſant qu'elle ne connaît pas les nouveautés.

Tels ſont, très-ſommairement, les motifs qui m'ont porté à entreprendre ce petit travail. Au point de vue de la ſcience, j'étais, je l'avoue, aſſez peu alarmé de la nouvelle thèſe que je vais combattre, & j'aurais probablement laiſſé à d'autres le ſoin d'y répondre. La diſcuſſion de problèmes hiſtorico-artiſtiques & de topographie ſpéculative m'a toujours paru auſſi vaine que compromettante ; mais la défenſe d'une double tradition a eu pour moi un attrait irréſiſtible auquel il m'a fallu céder. N'ayant pas le choix du terrain, je me ſuis rejeté ſur le droit de choiſir mon adverſaire ; & ſi je prends à partie M. Martin-Dauſſigny c'eſt d'abord parce qu'à lui revient l'honneur des découvertes les plus récentes qu'on oppoſe à notre tradition, c'eſt qu'enſuite, par ſa poſition officielle de conſervateur de nos collections antiques & par la longue pratique des monuments, que chacun lui reconnaît, il a dû avoir plus d'autorité que tout autre dans la queſtion & qu'il aſſume dès lors une plus grande part de reſponſabilité.

Dès le début de cette diſcuſſion, & pour lui conſerver toute ſa liberté, je dois déclarer que j'attaque une opinion & non un écrivain. La perſonne de M. Martin-Dauſſigny eſt étrangère à ce débat, ſon ſyſtème ſeul eſt en cauſe. La critique littéraire eſt entrée, de nos jours, dans une

ſi déplorable voie, elle a fait uſage d'armes ſi déloyales qu'il n'eſt preſque plus poſſible de l'aborder ſi on ne lui rend ſon véritable caractère. Légère de ſavoir & pauvre d'arguments, elle s'en prend aux auteurs plutôt qu'à leurs œuvres, &, pour faire plus facilement juſtice de celles-ci, elle verſe le ridicule, ſouvent même la calomnie ſur ceux-là. C'eſt un procédé commode, habile peut-être, mais peu honnête. L'homme de lettres, quel qu'il ſoit, poëte, hiſtorien, philoſophe, archéologue, ne livre au public que ſon travail & ſa penſée. Ce fruit de ſes veilles appartient dès lors à la critique comme à tout le monde ; on peut lui faire ſubir les épreuves de la diſcuſſion, de l'analyſe, de la réfutation, de la ſatire, ſans que l'auteur ait le droit de ſe plaindre, pourvu que ſa bonne foi, ſa dignité, ſa perſonne, en un mot, reſtent au-deſſus de toute atteinte. Ainſi ferai-je. De quelque argument plus ou moins ſérieux que je me ſerve, quelque trait qui m'échappe, quelque liberté que je prenne vis-à-vis du ſyſtème de M. Martin-Dauſſigny, j'entends que ma critique ne s'élève que contre l'opinion dont il eſt l'auteur, & qu'elle n'affaibliſſe en rien, pas plus dans l'eſprit de mes lecteurs que dans le mien, l'eſtime que l'on doit avoir pour ſon mérite & ſes ſervices.

Ceci poſé & convenu, ſans qu'il ſoit néceſſaire d'y revenir ailleurs, j'entre dans mon ſujet; &, pour fixer l'ordre & le cadre de la diſcuſſion, j'extrairai des deux brochures de M. Martin-Dauſſigny, ſur l'objet de cette controverſe, les quatre propoſitions ſuivantes qui réſument tout ſon ſyſtème :

« 1° Les dernières découvertes archéologiques ne per-

« mettent plus de croire que l'emplacement du temple « d'Auguſte ait été à Ainay.

« 2° A l'époque romaine, le confluent du Rhône & « de la Saône commençait aux Terreaux.

« 3° Il n'a jamais été trouvé ni à Ainay ni dans le « quartier de ce nom un ſeul monument relatif au culte « d'Auguſte ; ils ſe rencontrent tous dans le voiſinage de « la colline de Saint-Sébaſtien.

« 4° Le texte de Grégoire de Tours a été altéré puis- « qu'il ſe trouve en contradiction avec la lettre des « chrétiens de Lyon & de Vienne, qui établit de la « manière la plus claire & la plus authentique que les « martyrs ont ſouffert à l'amphithéâtre. Or, cet amphi- « théâtre n'étant pas à Ainay, ce n'eſt pas ſur ce point « de notre ville qu'il faut placer le lieu de leur « ſupplice (1). »

Voilà bien, je crois, toutes les raiſons ſur leſquelles on s'appuie pour ruiner à tout jamais nos antiques & vénérables traditions. Je vais les examiner, une à une ; paſſer en revue les éléments ſur leſquels elles repoſent & demander, en toute ſincérité, à la critique hiſtorique ſi les arguments qu'on oppoſe à ces traditions ſont de nature à nous les faire abandonner, ou ſi, au contraire, ils ne leur apportent pas une nouvelle confirmation.

(1) Notice ſur la découverte des reſtes de l'autel d'Auguſte, à Lyon, pp. 29 & 24. — Cf. Notice ſur la découverte de l'amphithéâtre antique & des reſtes de l'autel d'Auguſte à Lugdunum, p. 31.

I

« Les dernières découvertes archéologiques ne per-
« mettent plus de croire que l'emplacement du temple
« d'Auguſte ait été à Ainay. »

Examinons ces découvertes. Les ſeules importantes, celles qui, aux yeux de M. Martin-Dauſſigny, ſemblent décider la queſtion, ſont : 1° les ruines d'un amphithéâtre naumachique, dans l'ancien clos de la Déſerte transformé ſous l'Empire en Jardin-des-Plantes ; 2° les débris d'une décoration antique, recueillis au même endroit & dans leſquels on a cru reconnaître la baſe même de l'autel national du confluent. Tout le reſte n'eſt qu'acceſſoire & peut ſe rencontrer partout où la civiliſation romaine a laiſſé des témoignages de ſon occupation & de ſa magnificence.

Nos plus anciens hiſtoriens avaient aperçu & ſignalé les veſtiges d'un amphithéâtre naumachique dans le terrain des religieuſes de la Déſerte (1). En 1818, Artaud obtint de l'Adminiſtration municipale l'autoriſation de faire des fouilles ſur cet emplacement & quelques fonds deſtinés à cet intéreſſant travail. Il put s'aſſurer de la forme elliptique du monument ; fixer très-approximativement les dimenſions de l'enceinte intérieure ; conſtater l'exiſtence d'un canal régnant tout autour du *podium*,

(1) SYMEONI, *l'origine e le antichità di Lione*, p. 28. — BELLIEVRE avait eu connaiſſance des aqueducs qui alimentaient la naumachie, mais il n'en avait pas ſoupçonné la deſtination. *Lugd. prif.*, p. 40 & *ſeq.* — SPON, *Rech.*, 30 & 45. — MENESTRIER, *Diſſert. ſur l'orig. de la ville de Lyon*, 37.

déterminer la profondeur du baſſin naumachique, la direction de l'aqueduc qui lui fourniſſait l'eau & des dégorgeoirs par leſquels on le mettait à ſec; obſerver le ſol de l'arène, formé d'un double rang de briques revêtues de ciment, & enfin enrichir notre muſée lapidaire de pluſieurs fragments d'inſcriptions indiquant les places qui avaient été réſervées, dans ce lieu public, ſoit aux repréſentants de quelques peuples de la Gaule, ſoit à d'autres ſpectateurs (1). Les travaux de nivellement entrepris, en 1857, au Jardin des Plantes, &, plus tard, ceux du chemin de fer de la Croix-Rouſſe, ſuivis par le conſervateur actuel de nos collections archéologiques, avec la ſcrupuleuſe exactitude & le dévouement infatigable qu'il met à recueillir & à inventorier toutes les découvertes faites dans notre ſol, ont fourni à M. Martin-Dauſſigny l'occaſion de compléter, autant que poſſible, & de rectifier, ſur quelques points, le mémoire d'Artaud. Grâce à ſes annotations quotidiennes & à un plan très-fidèle, l'étendue & la forme du monument, les importantes ſubſtructions ſur leſquelles il repoſait, les maſſifs énormes qui l'appuyaient, au midi, pour parer aux inconvénients & au danger de la déclivité de la colline, ſont aujourd'hui des documents acquis à notre hiſtoire (2).

Mais ce monument, en forme d'amphithéâtre, était-il bien réellement un édifice conſacré aux luttes, aux chaſſes & aux grandes immolations qui diſtinguaient ce

(1) ARTAUD : Mémoire ſur les veſtiges d'un amphithéâtre naumachique de Lyon. Ms. de l'Académie n° 13.

(2) Notice ſur la découverte de l'amphithéâtre antique & des reſtes de l'autel d'Auguſte à Lugdunum, p. 14 & ſeqq.

genre de ſcène? N'était-il pas plutôt une véritable naumachie? Et, enfin, en admettant qu'on lui reconnaiſſe toutes les conditions d'un amphithéâtre, peut-on croire qu'il fut l'enceinte ouverte aux populations de la Gaule, lors des grandes réunions commerciales ou politiques qui les attiraient en foule ſur notre preſqu'île? trois queſtions plus faciles à poſer qu'à réſoudre péremptoirement, mais ſur leſquelles il eſt poſſible de jeter aſſez de lumière pour qu'on ne nous oppoſe plus la préſence de cet édifice comme une preuve de l'établiſſement de l'autel d'Auguſte dans le voiſinage de la Déſerte.

Les précieuſes indications d'Artaud & de M. Martin-Dauſſigny permettent de retrouver, dans les ruines de ce monument, des indices caractériſtiques de ſa deſtination primitive. C'eſt d'abord le vaſte & remarquable aqueduc, ſignalé depuis longtemps par nos vieux hiſtoriens (au flanc des balmes de Saint-Clair), dont on conſtate ici le point d'arrivée & l'objet. Cet aqueduc apportait à notre baſſin naumachique les eaux abondantes recueillies à l'extrémité du plateau de la Breſſe, dont la Croix-Rouſſe forme la pointe. C'eſt enſuite un dégorgeoir pratiqué dans le fond & ſur un des côtés adverſes dudit baſſin. Mais aucune fouille, pas même celle du tunnel creuſé pour le chemin de fer, n'a démontré l'exiſtence, ſous l'ellipſe de la ſcène, de ces caves ou corridors ſouterrains qui ſont établis ſous l'arène d'un grand nombre d'amphithéâtres (1) & qui étaient ſi né-

(1) V. g. au Colyſée, à Pouzzoles, à Capoue, à Syracuſe, à l'amphithéâtre d'Arles. LOUIS JACOBEMEN, monographie de l'amphit. d'Arles, livre III, ch. II.

ceſſaires à la pompe & au caractère des repréſentations qui s'y donnaient. Le canal, circulant tout autour du *podium* ne rappelle en rien la vaſte euripe des autres amphithéâtres ; il a pu être deſtiné à recevoir les dépôts fangeux & le réſidu des eaux que le développement de la ſurface inondée ne laiſſait pas parvenir juſqu'au dégorgeoir ; il remplaçait ainſi les puits perdus que l'on remarque aſſez ordinairement au milieu des arènes & dont on n'a découvert aucune trace ici. Ajoutons que le carrelage à double rang de briques & le cimentage du ſol dénotent plutôt un réſervoir qu'une arène, celle-ci devant être en grande partie perméable pour que le ſang des victimes de ces jeux barbares n'offuſcât pas les regards des ſpectateurs & ne rendît pas les luttes impoſſibles en faiſant gliſſer les combattants (1). Enfin la profondeur du baſſin (2), eu égard à l'évaſement des gradins, n'aurait permis qu'à un petit nombre d'aſſiſtants de jouir du ſpectacle, ſi le niveau de la ſcène n'avait pas dû être relevé par les deux ou trois mètres d'eau qu'on y introduiſait.

Toutes ces conſidérations, tirées non pas de mes conjectures propres, mais des précieux détails fournis par Artaud & par M. Martin-Dauſſigny, me portent à penſer que l'amphithéâtre de la Déſerte était une véritable naumachie.

Mais pourquoi une naumachie aux flancs d'une colline, quand il y avait, à une portée de trait, dans la plaine,

(1) *Nam ſi lapide aut ruderato, in tam crebra effuſione ſanguinis, lubrico ſtatim pavimento, quæ ratio ſtandi aut certandi?* J. LIPS, *De amphit.* III.

(2) Dix-huit à vingt pieds, ſelon ARTAUD.

deux fleuves dont on pouvait utiliſer les eaux, ſans tant de frais? Ceci eſt une querelle à vider entre les architectes romains & la critique moderne, je n'ai pas à m'en mêler. Il me ſuffit d'avoir démontré que le fait exiſte & qu'il s'appuie ſur des preuves non conteſtables. Toutefois il eſt peut-être plus facile qu'on ne penſe de juſtifier le choix de cet emplacement par d'excellentes raiſons. La première, qui ſerait péremptoire, c'eſt que le territoire inférieur de notre preſqu'île n'appartenait vraiſemblablement pas à la communauté (municipe ou colonie) qui avait voulu créer un amphithéâtre naumachique, & qu'alors il fallait, de toute néceſſité, qu'elle l'établît ſur ſon propre terrain. La ſeconde, c'eſt qu'avec les fréquents & ſubits débordements de nos fleuves, il n'eût été peut-être ni aiſé ni prudent de leur creuſer un immenſe baſſin au milieu d'une terre inceſſamment menacée, & de leur fixer un niveau qui remplît toujours les conditions du ſpectacle & qui ne confondît pas quelquefois les ſpectateurs & les acteurs dans une inondation non prévue par le programme des fêtes nautiques.

Il y eut certainement à Lugdunum un ou pluſieurs amphithéâtres. Un paſſage de Méneſtrier & le ſouvenir traditionnel d'un amas de matériaux profondément enfouis dans le voiſinage de Saint-Jean ont fait penſer à quelques auteurs qu'une de ces arènes était ſituée au pied du coteau de Fourvières, non loin de notre cathédrale (1). « On a découvert depuis peu, dit le ſavant « jéſuite, dans la maiſon de M. le comte d'Albon, la baſe

(1) ARTAUD, Lyon ſout. p. 181

« d'un ancien portique qui pouvait avoir ſervi à de « ſemblables jeux. Il reſte un bout d'inſcription, ſur « cette baſe, où l'on ne voit plus que les noms des « conſuls (1) :

DEDIC. XVIII...
ORFITO ET MAXIMO
COS

Si, malgré les obſervations précédentes, on perſiſte à croire que le monument de la Déſerte était un amphithéâtre ou bien encore une ſcène mixte, pouvant ſe prêter alternativement aux combats de l'arène & aux jeux nautiques, double deſtination dont on a cité ailleurs des exemples ſouvent conteſtables, je n'éprouverai aucun embarras à accepter la diſcuſſion ſur ce terrain, & il me ſera facile de démontrer que cet amphithéâtre n'a dû ni appartenir ni ſervir à la communauté gauloiſe, que, par conſéquent, il ne faut pas le confondre avec celui qui s'élevait dans le voiſinage de l'autel d'Auguſte.

La première condition d'un édifice public eſt d'être proportionné au nombre des perſonnes qui ſont appelées à y prendre place. Or, d'après les calculs les plus larges, & en ſuppoſant que notre amphithéâtre ait compté quatre précinctions, ce qui eſt au moins douteux, il pouvait contenir de 20 à 21,000 ſpectateurs. Un chiffre de places auſſi reſtreint répond à peine à celui qu'exigeait la ſeule population de Lugdunum ; il claſſe le monument lyonnais à côté des amphithéâtres de Nîmes, de Saintes

(1) Hiſt. cons. 99 & 100, & prép. Scipio Orfitus, conſuls l'an 172. 16. — Claudius Maximus & Cornelius

& de Pompeï. Mais, répond-il à l'immenſe concours qu'attiraient ſur les rives de nos fleuves les aſſemblées nationales des peuples des trois provinces gauloiſes & les foires célèbres qui avaient fait de Lugdunum l'*emporium* de la Gaule? Evidemment non. Il fallait, dans ces circonſtances, une enceinte qui pût recevoir de 80,000 à 100,000 aſſiſtants. Si, pour les villes, on compte que le quart environ des habitants devait trouver place aux arènes, quand il s'agit d'étrangers riches & puiſſants, attirés loin de leurs demeures par les intérêts de leur pays, de leur ambition, de leur commerce, ou ſimplement par l'appât des fêtes & du plaiſir, on peut certainement établir une proportion inverſe, & calculer la moyenne des places ſur les trois quarts des hôtes que cette invaſion temporaire amenait. Ajoutez à ce nombre celui que la population lyonnaiſe ne manquait pas de fournir, & les 80,000 places du Colyſée paraîtront à peine ſuffiſantes pour ſatisfaire à l'empreſſement de cette foule avide de jouiſſances et d'émotions. Mais on a rencontré ſur quelques dalles du *podium* les noms de divers peuples de la Gaule auxquels, ou aux repréſentants deſquels, avait été accordé l'honneur de cette première précinction (1); donc, — permettez-moi de tirer la conſéquence, — donc ce n'était pas un monument appartenant à la communauté gauloiſe. Que dans un amphithéâtre de Lugdunum on eût réſervé des ſiéges d'honneur aux prêtres que les ſoixante peuplades de la Gaule entretenaient auprès de l'autel d'Auguſte, rien de

(1) ARVERNI — BITURIGES CUBI — [illegible] Inſcriptions de L[illegible], p. 407 & ſuiv. [illegible] Interpretes [illegible].

plus naturel; ils étaient aſſez haut placés dans l'eſtime des cités dont ils avaient rempli toutes les charges (*omnibus honoribus apud ſuos functo*), pour qu'on les jugeât dignes de cette diſtinction. Que ces *loca* privilégiés n'aient été déſignés que par le nom des pays dont ces éminents perſonnages étaient les mandataires, cela ſe conçoit & s'explique très-bien; il n'y avait pas là de confuſion poſſible. Mais, dans un théâtre qui eût appartenu à toute la nation, qui eût été ſon œuvre, qui eût dû recevoir une foule de *Bituriges*, d'*Arverni*, de *Carnuti*, de *Triboci*, *&c.*, le titre inſcrit ſur les dalles du *podium* ne pouvait être que *sacerdos ad aram*. La première précinction revenait de droit à ces délégués des provinces, non parce qu'ils tiraient leur origine de tel ou tel pays, mais parce qu'ils étaient prêtres à l'autel d'Auguſte. A côté d'eux devaient figurer les grands fonctionnaires des Gaules & de la colonie, les préfets du tréſor & des flottes & les autres dignitaires. Après les gradins des chevaliers, des tribuns, des ſévirs (car il ne faut pas faire à ces parvenus plus d'honneur qu'ils ne méritent), le peuple devait être groupé, probablement ſans diſtinction de contrées, mais par claſſe : *Civis*, *populus*; privilége qui le ſéparait de la plèbe & de la canaille reléguées aux *caveæ* ſupérieures.

Voilà ce qu'auraient été, ſans nul doute, & ſur une très-vaſte échelle, l'ordonnance & la diſtribution des places dans un amphithéâtre conſtruit par les provinces de la Gaule. Or l'exiguïté du monument de la Déſerte ne ſe ſerait pas prêtée à de telles exigences. Artaud avait retiré de ſes décombres des fragments ſur lesquels ſe

lisaient trois fois le nom des *Bituriges cubi*. S'autorisant un peu trop vite de cette découverte, il avait calculé que chacun des représentants des soixante peuples de la Gaule ayant été gratifié de trois stalles, la moitié du *podium* était occupée par ces personnages. Mais, dans les dernières fouilles, on a retrouvé trois fois encore la désignation de ces mêmes *Bituriges;* il en résulterait que la totalité de la première précinction aurait été affectée aux seuls ministres du culte augustal, ce qui en exclut les gouverneurs & les autorités de la province & de la ville, ou les relègue à la précinction du second ordre, contrairement à tous les règlements & à tous les usages. Un tel envahissement des postes d'honneur, par un seul ordre de dignitaires, n'est pas admissible ; certainement Artaud s'est trompé. D'où provient son erreur? Il y a aujourd'hui bien peu de chance de le savoir jamais. Je serais assez porté à croire qu'à l'époque de l'établissement de notre naumachie quelques peuples de la Gaule, ou leurs représentants, dans l'intérêt de leur influence ou de leurs plaisirs, avaient contribué, pour une certaine part, aux frais énormes de cette création, & qu'on avait reconnu leurs largesses en leur attribuant, dans le *podium* un nombre de places proportionné à leur concours respectif. Ceci, bien entendu, n'est qu'une conjecture, &, si je la hazarde incidemment, je fais toutes réserves pour qu'on ne la confonde pas avec les arguments sur lesquels je me suis fondé pour démontrer que le monument de la Déserte était une naumachie, &, en second lieu, que lors même qu'on voudrait en faire un amphithéâtre ou une scène mixte, ses proportions s'opposent à

ce qu'on y reconnaiſſe l'enceinte où ſe réuniſſaient les nombreuſes fractions des tribus gauloiſes, lors des célèbres comices politiques ou commerciaux qui les appelaient ſur les rives de Lugdunum.

Où donc faut-il placer la ſcène qui offrait aux peuples de la Gaule la reproduction des grands ſpectacles dans leſquels Rome dégénérée abdiquait ſes antiques mœurs & ſe conſolait de ſes libertés perdues ? Deux témoignages écrits, confirmés par une tradition conſtante, nous l'apprennent. L'admirable lettre des chrétiens de Vienne & de Lyon à leurs frères d'Aſie & de Phrygie fait, à pluſieurs repriſes, mention de l'amphithéâtre dans lequel un certain nombre de nos premiers martyrs ont ſouffert & ſont morts pour leur foi (1); & ſaint Grégoire de Tours nous dit : *Locus autem ille, in quo paſſi ſunt, Athanaco vocatur, ideoque & ipſi martyres a quibuſdam vocantur Athanacenſes* (2). De ces deux témoignages, qui ſe complètent, il réſulte évidemment, pour tout eſprit non prévenu, que les victimes de la première perſécution ont été immolées dans un amphithéâtre, & que cet amphithéâtre était à Ainay. C'était aſſurément le champ des fêtes de la communauté gauloiſe : d'abord parce qu'il ſe trouve ſur le terrain que nos monuments épigraphiques lui attribuent, enſuite parce qu'on avait choiſi l'époque d'une de ces assemblées célèbres, dont nous

(1) Maturus & Sanctus in amphitheatro omne genus tormentorum denuo ſubeunt. — Ac cum undique per amphitheatrum circumduceretur (Attalus). — Hi duo (Alexander & Attalus), in amphitheatro omnes machinas ad eorum cruciatum excogitatas... — Blandina & adoleſcens Ponticus.. in amphitheatrum inferebantur, & paſſ. EUSEB. Hiſt. eccl. l. v, c. 1.

(2) S. Greg. Turon. De gloria Martyr. XLIX.

avons parlé plus haut, pour donner une grande ſolennité & un grand retentiſſement à l'extermination des chrétiens (1). Je n'admets pas que, pour le beſoin d'une cauſe, on réforme, ſans autre autorité, le texte ſi formel de Grégoire de Tours, il eſt à mes yeux d'autant plus authentique que les divers manuſcrits ne préſentent aucune variante des mots *paſſi ſunt ;* je reviendrai d'ailleurs plus loin ſur ce ſujet.

L'objection tirée de ce qu'on n'a retrouvé, ſur notre preſqu'île, aucune trace d'un monument qui devait avoir de ſi vaſtes proportions, me touche peu, & je n'y répondrai que très brièvement. Cet amphithéâtre n'a pu & dû être qu'en bois, & cela pour les raiſons ſuivantes qu'on me permettra de ne pas développer : 1° Les premières fêtes qui s'y ſont données remontent probablement à l'érection ou à l'inauguration de l'autel d'Auguſte ; or, à cette époque, Rome ne poſſédait que depuis bien peu d'années l'amphithéâtre insuffiſant de Statilius Taurus. On pouvait bien, en province, s'en tenir au ſyſtème adopté par Céſar (2), dont les Romains s'étaient longtemps contentés, & auquel on revenait lorſqu'il s'agiſſait de réunir de grandes multitudes. Nous liſons dans Tacite que les habitants de Plaiſance étaient ſi fiers d'un monument de ce genre élevé hors de leurs murs & dans de très grandes proportions, *nulla in Italia moles tam capax*, que

(1) In principio mercatus qui huc celebrari ſolet, quique eſt, propter frequentiam hominum ex omnibus eo gentibus commeantium, multorum ſermone nobilitatus. *Lettre des chrétiens de Lyon*, ap. EUSEB. loco. laud.

(2) Varia ſpectacula edidit : AEdificato Theatro ex tabulis, ad venationes apto, quod, quia undequaque habet ſedes, ſcenàque caret, amphitheatrum nominatum eſt. DIO. J. CAES. XLIII, 22. ed. Sturzius.

lorsque les légions de Vitellius y mirent le feu, pendant le siége de la ville, les Plaisanciens accusèrent les colonies voisines d'avoir, par jalousie, fomenté l'embrasement (1). 2° Hors de la capitale comme à Rome, les plus anciens amphithéâtres furent construits en bois. On sait la chute effroyable de celui de Fidènes qui, sous le règne de Tibère, causa la mort de près de 50,000 personnes (2). A Rome même, avant que le Colysée de Titus donnât satisfaction à toutes les exigences des représentations amphithéâtrales, en présence du monument de Taurus, de l'amphithéâtre *Castrense*, bâti par Tibère, Caligula, qui avait pourtant jeté les fondations d'une nouvelle arène, fit démolir tout un quartier pour créer une vaste enceinte dont les gradins reposaient sur des poutres (3). Néron, qui aimait les grands spectacles & qui voulait en jouir promptement, employa une seule année à la construction d'un édifice semblable auprès du Champ-de-Mars (4). Si ces empereurs ne trouvaient pas les amphithéâtres en bois indignes de la majesté du peuple romain, on doit croire que les provinces ne se montraient pas plus exigeantes, surtout lorsqu'il s'agissait d'enserrer un espace considérable. Les pièces & appareils dont on se servait pouvaient d'ailleurs se prêter soit aux courses du cirque, soit à ces jeux mêlés qui furent institués par Caligula, auprès de l'autel de Rome & d'Au-

(1) TACIT. Hist. II, 21.

(2) TACIT. A. IV, 62.— Cf. SUET. Tiberius. 42.

(3) Alibi etiam, maxima ædificia non pauca demolitus, tabulata fecit, contemto Tauri theatro. DIO LIX, 10.

(4) Munere, quod in amphitheatro ligneo, in regione Martii campi, intra anni spatium fabricato. SUETONE: Nero, 12.

guſte (1). 3° Enfin, l'amphithéâtre national ne s'ouvrant, chaque année, que pour un nombre aſſez limité de repréſentations, les peuples de la Gaule, déjà ſuffiſamment preſſurés par le fiſc impérial, ne ſe feraient pas impoſé, pour une jouiſſance auſſi paſſagère, l'effrayante dépenſe qu'aurait entraînée une conſtruction en maçonnerie & en pierres de taille. Je n'inſiſte pas davantage & je me borne à poſer en fait : avec les frères de nos premiers martyrs, qu'il y avait un amphithéâtre dans lequel ces généreux athlètes ont ſouffert; avec Grégoire de Tours, que cet amphithéâtre était à Ainay ; avec le bon ſens & l'hiſtoire monumentale, qu'il était conſtruit en bois. Quant au lieu précis qu'il occupait, je laiſſe le ſoin de le fixer aux faiſeurs de reſtitutions topographiques, &, ſi leur imagination, d'ordinaire ſi féconde, ſe trouve en défaut, je leur indiquerai l'eſpace compris aujourd'hui entre les rues Sainte-Hélène & de Jarente, le grand axe de l'arène prenant la direction de la Saône au Rhône, ce qui ſerait autoriſé par ce paſſage de la lettre qu'Euſèbe nous a conſervée : *Martyrum corpora..... in cineres redacta, in Rhodanum fluvium, qui illic in proximo defluit, ſpargebantur* (2).

En réſumé, ce qui reſſort de la première découverte archéologique, à l'aide de laquelle on prétend ſaper une tradition dont nous ſuivons la trace pendant plus de douze ſiècles, c'eſt qu'il y avait, au flanc de la colline de la Croix-Rouſſe, un monument en forme d'amphithéâtre ; que ce monument était probablement une naumachie ;

(1) SUET. Calig. 20. (2) EUSEB. loc. laud.

qu'il n'a pu ni appartenir ni ſervir à la communauté gauloiſe & que ce n'eſt pas le lieu où les diſciples & les émules de ſaint Pothin on ſubi leur glorieux martyre.

Voyons maintenant ſi les débris de décorations antiques, exhumés dans le voiſinage de cet édifice, ont pu faire partie de l'autel de Rome & d'Auguſte.

« Au mois de juin 1859, dit M. Martin-Dauſſigny, « on trouva, dans la partie baſſe du Jardin des Plantes, « au midi & bien en dehors de l'enceinte de l'amphi- « théâtre.... un petit canal, dont la maçonnerie était « très-négligée & faite à la hâte. Il était couvert par de « larges fragments de magnifiques dalles de marbre blanc « antique, ornées de guirlandes de chêne de grande « dimenſion, relevées par des haches de licteurs & rat- « tachées par des bandelettes. Ces dalles de deux mètres « quinze centimètres de hauteur, ſur un mètre trente- « cinq centimètres de largeur, ont douze à quinze « centimètres d'épaiſſeur. Le nombre de ces fragments « indique que les guirlandes, pluſieurs fois répétées, « n'étaient pas toutes égales : quelques-unes atteignaient « juſqu'à cinq mètres de développement.

« Déjà, en février 1858, nous avions découvert au « même point un magnifique deſſus de baluſtrade en « marbre, orné de moulures des deux côtés & ſculpté à « feuilles de laurier (1).

« Un de ces fragments, qui n'avait aucune trace de guir- « landes, ſe diſtingue par deux lettres d'une grande im- « portance & d'une dimenſion tout-à-fait extraordinaire :

(1) M. Martin-Dauſſigny ; Notice ſur la découverte de l'amphithéâtre antique & des reſtes de l'autel d'Auguſte à Lugdunum, page 27.

« un R entier & un O dont il ne reste qu'une partie... Ces « lettres ne peuvent être que le commencement des « mots ROMAE ET AVGVSTO (1)... Tout à côté on « découvrit un massif de maçonnerie ruiné par le haut « & les deux extrémités, mais dont la partie conservée « était encore de quatre mètres cinquante centimètres. « Ce massif, contrairement à toutes les courbes de l'am- « phithéâtre, formait une ligne exactement droite, & « parementée comme pour recevoir un revêtement (2).»

M. Martin-Daussigny pensa que ce massif devait être un reste du corps de l'autel d'Auguste. Il lui rendit (peut-être avec raison dans un autre ordre d'idées) le splendide parement dont il avait retrouvé les débris, &, combinant sa nouvelle découverte avec la restitution qu'Artaud avait précédemment tentée, il nous a donné le dessin complet de notre autel national; seconde édition, non corrigée, mais augmentée d'une base fournie par les placages en-guirlandés que nous venons de voir décrits. Ce dessin étant le principal élément de la discussion, je demanderai à M. Martin-Daussigny la permission de le lui emprunter. Je placerai en regard l'image gravée par Artaud, si bien tombée dans le domaine public qu'il n'est si mince écrivain lyonnais, traitant de ces matières, qui ne se croie le droit de la reproduire, sans même en laisser le mérite ou la responsabilité au vénérable fondateur de nos collections antiques. Avec les objets sous les yeux, mon argumentation pourra être à la fois plus rapide & plus claire.

(1) Id. ibid, page 28. (2) Id. ibid. page 29.

Reſtitution d'Artaud.

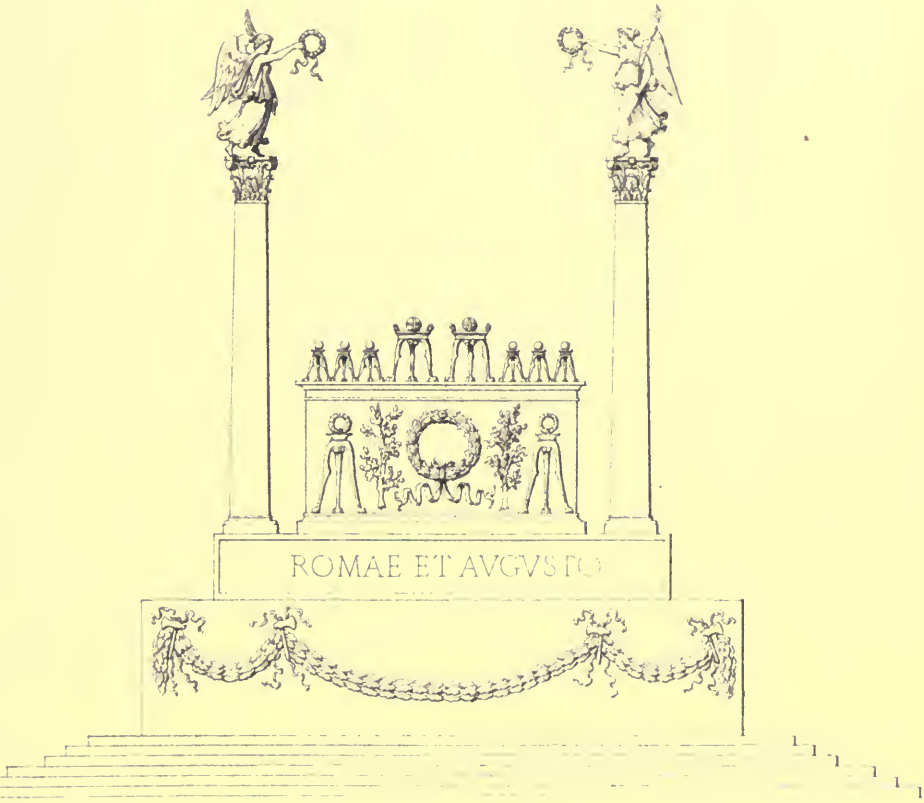

Restitution de M. Martin-Daussigny.

Ce qui frappe tout d'abord dans cette reſtitution, c'eſt le peu de rapport qui exiſte entre la baſe de l'autel & l'autel même. Jamais l'art romain n'a connu de telles proportions ; ſes baſes ne ſont le plus ſouvent que de véritables plinthes. Dans les médailles qui nous ont tranſmis la forme générale de ce monument, l'autel repoſe ſur une baſe qui conſiſte en une ſorte de double moulure, à laquelle il ſerait tout au plus permis d'ajouter de ſimples degrés. La bande ou plinthe, intercalée entre la nouvelle baſe & l'autel, à l'effet de recevoir la malheureuſe inſcription ROMAE ET AUGUSTO, n'eſt pas moins étrangère à l'art antique. Ces deux corps de pure imagination, & d'une imagination qui ne s'eſt pas inſpirée aux véritables ſources de la belle ligne claſſique ; ces colonnes iſolées, juchées ſur un gradin, & qui rompent, ſans la rendre meilleure, la déplorable progreſſion des plans ; tout cela a un air de misère & de fauſſe grandeur qui rappelle le beau ſtyle romain... de l'empire français. L'enſemble de la compoſition donne l'idée d'un grand catafalque : c'eſt une architecture de pompes funèbres ; & il faut que M. Martin-Dauſſigny, artiſte de mérite autant qu'archéologue, ait été ſingulièrement préoccupé des autres faces de ſon ſyſtème, pour ne pas s'être aperçu du peu de vraiſemblance de celle-ci.

Quant à l'ornementation du ſoubaſſement, elle ſuffirait à elle ſeule pour démontrer que ce revêtement n'a jamais fait partie de la décoration de l'autel d'Auguſte. Les anciens avaient, à un très-haut degré, le ſentiment des attributs & des ſymboles ; la deſtination ou l'origine de leurs monuments ſe reconnaît toujours aux bas-reliefs

dont ils ſont ornés. Par quelle maladreſſe inſigne, par quelle ignorance, dans quelle intention menaçante ou ſervile le ſculpteur aurait-il repréſenté ici la hache à chaque point de raccord des feſtons? Paſſe pour les guirlandes, ornement banal qui ſe prête à tout; mais la hache, en guiſe de patères, a une véritable ſignification, & l'on ne ſaurait s'expliquer l'inſtrument de la juſtice, de la vengeance & de la mort ſur un autel ſpécialement deſtiné à ſceller la paix & l'union de toutes les Gaules. C'eût été plus qu'un manque de tact de la part des maîtres, s'ils l'euſſent ordonné, & plus que de la ſoumiſſion de la part de ceux qui auraient ainſi rendu hommage au plus redoutable attribut de la puiſſance. Non, cette décoration n'a pas appartenu à un autel, & moins à celui de Rome & d'Auguſte qu'à tout autre. Par ſes proportions & ſes emblèmes elle donne l'idée d'une eſtrade publique, peut-être d'un tribunal; & il ne ſerait pas impoſſible que le deſſus de baluſtrade qui s'eſt rencontré tout auprès, dans la même fouille (1), n'appartînt auſſi à cette tribune.

J'ai dit tout à l'heure : la malheureuſe inſcription ROMAE ET AUGUSTO; l'ordre de la diſcuſſion m'amène à juſtifier cette épithète qui, grâce aux idées reçues, aura peut-être choqué un certain nombre de lecteurs. J'aurai, je crois, peu de peine à les ramener à mon opinion.

Lorſque Artaud imagina la reſtitution de l'autel d'Auguſte, d'après le type conſervé ſur le revers des médailles qui le repréſentent, il ne prit pas garde à un détail important, c'eſt que, ſur aucun des bronzes lyonnais, la légende

(1) M. Martin-Dauſſigny, op. laud. p. 27.

ROM ET AVG ne fait partie de l'autel ni de ſa baſe. Elle eſt ſimplement gravée à l'exergue, pour faire diſtinguer ce monument de ceux que d'autres communautés avaient auſſi élevés au fondateur de l'empire. Elle ne pouvait être omiſe ſans inconvénient, ni placée ailleurs ſans qu'on s'écartât des règles, ou tout au moins de l'uſage reçu & conſervé juſqu'à nous.

Par une diſtraction incroyable, Artaud fit de l'exergue une baſe, & ſans s'inquiéter du peu de convenance de la choſe, il tranſporta cette baſe, avec ſon inſcription, dans ſa malencontreuſe reſtitution qu'on a ſi ſouvent reproduite. Or, je le demande, quel monument, ancien ou moderne, a jamais offert l'exemple d'une dédicace ainſi placée? Les noms de Rome & d'Auguſte, qui faiſaient alors trembler la terre, ces noms, auxquels on allait rendre un culte divin, relégués ſur une plinthe, au bas d'un autel! C'eſt à n'en pas croire ſes yeux. S'il fallait abſolument une légende pour décorer cette baſe imaginaire, on n'avait qu'à inſcrire la formule TRES PROVINCIAE GALLIAE, qui ſe lit ſur la plupart des baſes honorifiques votées par les aſſemblées de la Gaule. Mais la

dédicace ROMAE ET AUGUSTO ne devait s'offrir aux regards que ſur le fronton ou la friſe de la façade du temple, ou ſur le point central des portiques ſur leſquels s'élevaient les ſtatues des ſoixante peuples de la Gaule, & qui formaient probablement l'enceinte vénérée que les anciens déſignaient ſous le nom de *templum*. C'eſt pourtant cette déplorable image, avec ſes colonnes que rien ne relie au corps de l'autel, c'eſt cette image que M. Martin-Dauſſigny a empruntée au travail d'Artaud, & qu'il a rendue plus invraiſemblable encore par le ſoubaſſement dont il l'a gratifiée. Et c'eſt en nous montrant cet autel fantaſtique, incapable de réſiſter au moindre ſouffle de la critique, qu'on nous dit, avec une aſſurance dont plus d'un archéologue, étranger à notre ville, a été dupe : Arrière la tradition qui place l'autel d'Auguſte à Ainay ; nous l'avons retrouvé à la Déſerte ; en voilà les débris que nous avons ingénieuſement rapprochés, & nous avons l'honneur de vous le préſenter tel qu'il eſt éclos des fantaiſies de notre imagination.

Maintenant, que faire de la lettre R & de la fraction d'O remarquées ſur un des fragments de la Déſerte, & qui ſe prêtaient ſi bien à l'inſcription ROMAE ET AUGUSTO ? Tout ce qu'on voudra, excepté la dédicace de l'autel que les médailles nous montrent ſans légende aucune. En admettant que ces lettres ne ſoient pas des ſigles, que la ſeconde n'ait été ni un C ni un Q, ce que les fractures ne permettent pas d'affirmer, *Roma*, & ſes dérivés *Romana*, *Romanus* ont très bien pu ſe lire ſur quelque monument de Lugdunum, ne fût-ce que comme dénomination d'une porte, d'un lieu public, d'un portique ou

d'un autre édifice (1). A Rome même, ſur le Palatin, il y avait une porte fort ancienne appelée *Romana* (2). Ce peut être d'ailleurs le commencement de tout autre mot, ou de tout autre nom. Ne cherchons donc pas, dans une lettre, le point de départ d'un ſyſtème, ce ſerait nous fonder ſur le doute &, dans tous les cas, appeler la contradiction.

Je finirai par une dernière obſervation. Même en ſuppoſant que l'autel d'Auguſte ait eu les proportions que la nouvelle reſtitution lui attribue, placé à quelque vingt mètres des immenſes murs de ſoutènement qui flanquaient la naumachie, & dominé par les deux ou trois étages de ce monument, il aurait fait une aſſez pauvre figure. Il eût été perdu dans la maſſe de l'amphithéâtre naumachique. Ecraſé, au nord, par cette maſſe & par la colline ; reſſerré, à l'eſt, par le canal qui, dit-on, mettait en communication le Rhône & la Saône, ou plus problablement par les murs d'enceinte de la ville ; entouré, ſur ſes deux autres faces, d'édifices publics & d'habitations dont chaque fouille a fait reconnaître les traces, il eût offert aux aſſemblées nationales de la Gaule & aux fêtes du culte auguſtal un emplacement ſuffiſant à peine aux marchés ordinaires d'un quartier de la colonie. Ce n'eſt pas ainſi que les anciens entendaient l'eſpace néceſſaire à la vie publique & la diſpoſition de leurs monuments. L'autel d'Auguſte a dû être iſolé, à la pointe

(1) ROMAE AETERNAE; *Elemburgi in Cumbria*. GRUT. MXVII, 7.— ROMANUS PAGUS, *in Beneventano* Th. Mommſen Inſcript. regni Neap. 1354 paſſ. — ROMANA REGIO, *notæ* id. ibid 1990.

(2) Varro. l. l. IV, 34. Cf. Feſtus.

d'un vaſte Champ-de-Mai, & ſe montrer, de prime-abord, à tous ceux qui arrivaient à Lugdunum, comme le phare de la Gaule & le ſymbole de ſa ſoumiſſion à l'empire, ſoumiſſion ſcellée par cette apothéoſe anticipée, ſous la garantie, trop ſouvent illuſoire, d'une participation de nos provinces à leur adminiſtration intérieure.

J'en ai dit aſſez ſur cette ſeconde découverte, qui a fait tant de bruit: pas plus que la première, elle n'infirme la tradition dont je me ſuis conſtitué le défenſeur. La baſe ſur laquelle on a voulu aſſeoir le célèbre autel de notre confluent ne lui appartient pas; l'inſcription dont on l'a décoré eſt apocryphe. Il n'y a encore qu'un type certain, quoique barbare, de ce monument, c'eſt celui que les bronzes d'Auguſte, de Tibère & de Claude nous ont tranſmis, comme il n'y a qu'un lieu où le modèle original de ce prototype ait pu ſe trouver, c'eſt le lieu fixé par nos anciens chroniqueurs : *Locus ille Athanaco vocatur.*

II

J'arrive au deuxième argument, qui eſt formulé dans ces termes quelque peu abſolus : « A l'époque romaine, le confluent du Rhône & de la Saône était aux Terreaux. »

Comme, devant cette affirmation, le ſol actuel de notre cité diſparaîtrait, & qu'on eſt forcé d'en reconnaître l'exiſtence, on veut bien nous accorder quelque tempérament &, à cet effet, on improviſe un petit précis hydrographique du delta lyonnais auſſi ingénieux que peu juſtifié. « Dans les temps antérieurs à la fondation de Lug-« dunum, « temps qui peuvent remonter juſqu'au déluge, » « tout l'eſpace compris entre le Rhône & la Saône était « recouvert par les eaux. » Ceci eſt accepté, ſous bénéfice de la queſtion chronologique qui fixe ces temps antérieurs. Peu à peu, « des graviers & des alluvions s'a-« moncelèrent, quelques îlots ſe formèrent, s'agran-« dirent & ſe trouvèrent aſſez élevés pour recevoir des « habitations. »

« Au temps de la fondation de notre ville par Plancus, « ces îles ſe trouvaient au nombre de quatre, très iné-« gales en importance & en élévation. » (Je cherche vainement, au bas de la page, le nom du géographe ancien qui a fourni ces détails ſi précis.) « La pre-« mière commençait à partir du quartier des Terreaux, où « exiſtait le premier point de jonction des deux rivières

« & se terminait à la rue Dubois, où les eaux se réunis-
« saient de nouveau. La seconde comprenait l'espace
« compris entre la rue Dubois & la caserne de la gen-
« darmerie, sur l'emplacement de laquelle était un pas-
« sage du Rhône. La troisième était formée par le quar-
« tier d'Ainay, & la quatrième par celui de Perrache ;
« après cette dernière île, les eaux des deux fleuves se
« réunissaient définitivement » (1).

Rien de plus simple & de plus net que cette description, dont la première idée apparaît en germe dans le *Lyon souterrain* d'Artaud. Le moindre dessinateur peut, à l'aide de ces renseignements, tracer, sans hésitation, le plan de nos cours d'eau & de nos îles à la venue de Plancus, & enrichir d'une illustration nouvelle quelque histoire merveilleuse du vieux Lugdunum. Les procédés actuels sont vraiment miraculeux ; ils excluent le doute & le remplacent par l'affirmation. C'est à désarçonner la critique du premier coup. Celle-ci toutefois, revenue bientôt de sa surprise comme d'un rêve, se demande ce qu'il y a de sérieux & de réel dans cette ordonnance topographique qui semble avoir surpris tous les secrets des transformations successives de notre sol. Elle ne tarde pas à reconnaître qu'il manque à cette restitution deux qualités assez généralement requises : la première est d'être prouvée, la seconde, d'être possible. Voyons ce qui en est.

« Les traces de ces diverses communications entre nos

(1) M. Martin-Daussigny, Notice sur la découverte des restes de l'autel d'Auguste, p. 14.

« deux fleuves se reconnaissaient encore facilement par « la dépression du sol sur leur emplacement, avant que « le percement des rues Bourbon, Impériale & de l'Im- « pératrice eussent nécessité des travaux de nivellement « qui les ont complètement effacées (1).» Des dépressions de terrain? Qu'on se reporte à deux ou trois siècles, on en trouvera partout sur nos places & dans nos rues; & Bellecour, qu'on oublie, n'était très souvent alors qu'un marais.

Mais parcourons ces îles & ces confluents, pour nous rendre un compte un peu exact de la forme & de l'étendue qu'on leur prête. Cette promenade, féconde en découvertes inattendues, aura pour nous tout l'attrait de la nouveauté :

« Le confluent commençait aux Terreaux; ceci est un « point qui n'est plus contestable, » dit M. Martin-Daussigny (2). Soyons de bonne composition, ne contestons pas ce qui est incontestable, & partons des Terreaux.

« Il serait impossible, continue l'auteur, que les « anciens n'eussent donné le nom de confluent qu'à la « troisième rencontre des deux fleuves, rencontre qui « n'a jamais eu l'importance de celle qui avait lieu après « la dernière île, & ne l'eussent pas donné à la première « (rencontre), au moins aussi considérable que celle « d'Ainay (3). » Je suis de cet avis, je respecte trop les anciens pour les croire absurdes. Je m'embarque donc sur ce large confluent dans l'intention d'aborder à la

(1) Id. ibid. p. 14.
(2) Op. laud. 19.
(3) Id. ibid. p. 18.

première île qui, ſuivant la carte tracée plus haut, prend fin à la rue Dubois, où apparaît le ſecond confluent. Je n'avais pas calculé qu'une maſſe d'eau, *au moins auſſi conſidérable que celle d'Ainay*, repréſente au minimum 450 mètres de largeur (300 mètres pour le Rhône & 150 pour la Saône); auſſi ſuis-je fort déſappointé d'arriver juſqu'à la rue Dubois ſans rencontrer cette première île, où j'aurais amarré ma barque & je me ſerais remis de ma fantaſtique traverſée. Hélas! depuis le côté ſud de cette rue juſqu'au côté nord de la place des Terreaux, on ne compte que 440 mètres; le premier confluent, à lui tout ſeul, a dû s'y trouver à l'étroit; la première île ſe ſera vue forcée de lui céder la place. Peut-être auſſi ſuis-je parti dans un mauvais moment; le Rhône a pu ſubitement groſſir &, dans un de ſes caprices, il aura voulu nous jouer ce vilain tour à mon guide & à moi. Mais, après le ſecond confluent, qui eſt moins large, je prendrai terre ſur la ſeconde île, s'étendant juſqu'à la gendarmerie, &, ſi le cœur m'en dit, je pourrai m'y établir auſſi confortablement que feu Robinſon dans la ſienne. Cependant avant de pourſuivre ma courſe ſur le fleuve, je ne ſerais pas fâché de jeter la ſonde & d'avoir quelque idée du fond ſur lequel je m'expoſe.

« A l'interſection de la rue Dubois & de celle « de l'Impératrice, on a rencontré, à 5 mètres de « profondeur, le gravier du Rhône, ſur lequel repo- « ſaient une certaine quantité d'amphores vinaires rom- « pues à la baſe. Elles étaient recouvertes de limon & « enfin de terre de remblai. Cette découverte a donné « la profondeur des eaux de cette partie du con-

« fluent (1). » Curieux de vérifier la chose & de tenter ailleurs une épreuve contradictoire, je me transportai à une assez faible distance de ce point d'observation & je découvris, à douze pieds de profondeur, sur la place où l'on a depuis élevé le presbytère de Saint-Bonaventure, des amphores renversées reposant sur le sable du Rhône (2). Bon ! me dis-je, me voilà fixé ; le fond des eaux de ce confluent est en moyenne à 13 ou 14 pieds.

Ma première déconvenue m'ayant rendu plus prudent ou plus timide, je remis ma sonde à mon batelier & je le priai d'explorer cette seconde île, que je ne découvrais pas encore & qui ne m'inspirait pas toute confiance. Il revint, peu de temps après, & me dit qu'il était allé jusqu'à cinq ou six cents mètres de là, dans la direction du sud-ouest, qu'il y avait rencontré des tuiles romaines, des dépôts d'amphores, des médailles du temps d'Antonin & le sable de la Saône à 15 pieds (3). Mais alors, répliquai-je, l'eau, que je trouve ici au même niveau, doit y affluer également. — Sans aucun doute ; là comme ailleurs, car, à quelques pieds près, partout le niveau de nos fleuves est le même. Il y a bien, ajouta-t-il, près de ce point & en remontant jusque dans le voisinage du lieu où nous sommes, une espèce de quai sur lequel on prétend qu'il existe une chaussée à un mètre de profondeur seulement. Mais cette jetée ne peut avoir été construite que pour les pêcheurs à la ligne, car, d'un côté, elle est bai-

(1) Id ibid. p. 15, note 1.

(2) ARTAUD, *Lyon souterrain*, p. 145.

(3) A l'angle de la rue Mercière. — Fouilles pratiquées pour la fondation du passage de l'Argue & l'établissement de la rue de la Préfecture. ARTAUD ; *Lyon souterrain*, p. 142.

gnée par la Saône &, de ce côté-ci, le Rhône qui (nous venons de le voir), coule ſur un fond de 10 ou 12 pieds plus bas, ne peut manquer de ſe jouer contre ſon talus. Nous franchîmes donc la ſeconde île comme la première, ſans trouver la moindre parcelle de terrain ſolide.

Arrivés ſur le plan où depuis ſe ſont établis les Jacobins, nous fûmes croiſés par une embarcation ſemblable à la nôtre, & je priai celui qui la montait de m'indiquer l'île la plus voiſine. Il ſe prit à rire & me répondit qu'il n'en connaiſſait aucune. Il venait de jeter ſes filets dans un courant qu'il me montra de loin, ſur lequel on a conſtruit, de nos jours, les nefs de l'égliſe Saint-François, &, là encore, le gravier du Rhône ſe rencontrait à quatorze pieds & demi (1). C'eſt donc, m'écriai-je, un chiffre cabaliſtique qui me pourſuit, & je n'en ſortirai pas. — Mais, mon brave, on m'a affirmé que je trouverais, ſur toute cette plaine ſi liquide, des conſtructions charmantes, des monuments, des moſaïques du meilleur goût. — Ah! Monſieur, ces Romains ſont de ſinguliers architectes! Croiriez-vous qu'ils ont aſſis leurs habitations, leurs villas, leurs temples à quelques pieds ſeulement au-deſſus du fond de nos fleuves, de ſorte qu'aujourd'hui leurs palais ne ſont que des *vivaria*. Ces moſaïques exiſtent réellement à peu près partout à dix pieds de profondeur, ſauf vers la colline Saint-Sébaſtien, où elles ſe relèvent un peu. Quand les eaux ſont baſſes & claires, on peut les apercevoir. Le dernier d'entre nous, ſimples pêcheurs du pays, aurait appris à

1. ARLAUD, *Lyon ſouterrain*, p. 151.

ces conſtructeurs ignorants & téméraires que trois ou quatre pieds de diſtance, entre le fond des eaux & le plancher des humains, ne ſuffiſaient pas au volume moyen de nos rivières qui, dans les plus fortes ſécheresſes, exigent au moins trois fois cette profondeur. Auſſi, rien n'a pu réſiſter ; il n'y a plus que des ruines, & je ne vous conſeille pas de pouſſer plus loin vos explorations. Une ſoudaine illumination m'arriva alors ; je reconnus que mon voyage n'était qu'un cauchemar produit par la lecture des nouveaux inveſtigateurs de notre preſqu'île, & qu'à leur ſuite, je m'étais embarqué ſur la plaine lyonnaiſe telle qu'elle pouvait éxiſter quelques ſiècles après le déluge & bien longtemps avant l'époque romaine.

Mais j'avais fait, dans cette excurſion imaginaire, & ſans le vouloir, une excellente étude topographique. Je reſtai convaincu depuis que, ſous les Romains, le terrain ferme & ſolide où les eaux avaient autrefois dépoſé leurs graviers & leur arène ſe rencontrait généralement à quatre ou cinq mètres en contre-bas du ſol actuel, ſauf quelques traces de tourbillons & de courants qui font exception à ce niveau, & que les habitations des anciens & illuſtres hôtes de notre preſqu'île étaient aſſez régulièrement établies à un mètre à peine au-deſſus de ce plateau qui doit être pris pour celui de la voie publique & non pour le lit de nos fleuves, il y a dix-neuf ſiècles. Les preuves du premier fait reſſortent des témoignages dont je me ſuis ſervi plus haut, on pourrait les multiplier encore ; quant au ſecond fait, il n'eſt pas moins facile à conſtater. Sous le chœur de l'égliſe de Saint-Nizier, la

crypte dite de Saint-Pothin, conſtruite ſur un ancien oratoire, qui paraît remonter au IVe & au Ve ſiècle, eſt aſſiſe à dix pieds au-deſſous du niveau préſent de la place qui l'avoiſine ; ſi, dans la rue Dubois, qui eſt tout proche de cette égliſe, le Rhône eût coulé, à cette époque, ſur le fond de graviers que l'on rencontre à quinze pieds, cette chapelle n'eût été qu'une grotte aquatile, ce qui ne viendra dans l'eſprit de perſonne. Les moſaïques du Berger (1), de la maiſon Graff (2), d'Ainay (3), des Incurables, de la rue Vaubecour, de la rue de Puzy & un grand nombre d'autres repoſaient auſſi à la même profondeur (4). Celles de la place Sathonay ne ſe rencontrent qu'à ſept ou huit pieds (5). A la gendarmerie, au couvent de Sainte-Claire, dans la rue de Bourbon, le ſol antique a été de même retrouvé à dix pieds du niveau de nos rues, il y a quelques années (6). Ces jalons, reconnus ſur divers points, doivent ſuffire & prouver qu'on a pris pour le lit de nos fleuves le niveau de leurs rives pendant la période hiſtorique qui nous occupe.

Nous avons vu ce qu'il faut penſer du confluent des Terreaux & de la rencontre de nos rivières dans la rue Dubois. Mais, dit-on, le paſſage du Rhône entre les rues Sala & Sainte-Hélène a été conſtaté par M. Brodier,

(1) ARTAUD, Deſcription des moſaïques de Lyon & du midi de la France, p. 107, *Lyon ſout.* p. 161.

(2) ARTAUD, *Lyon ſout.*, p. 162.

(3) Id. ibid., p. 164.

(4) La célèbre repréſentation des jeux du cirque n'a été découverte qu'à ſix pieds, ſous le jardin Macors ; mais ce jardin était en contre-bas des rues voiſines qui ont été encore exhauſſées depuis l'invention de ce curieux tableau. ARTAUD, *Moſaïques*, p. 55, & *Lyon ſouterr.*, p. 104.

(5) ARTAUD, Deſcript. des moſaïques, &c., pp. 108 & 110.

(6) Id. *Lyon ſouterr.* pp. 140, 148.

lorſqu'il conſtruiſait la caſerne de la Gendarmerie, & par M. Dittmar, dans les fondations de ſa maiſon, rue Saint-Joſeph (1). J'ai malheureuſement le privilége de pouvoir parler pertinemment de ces découvertes : enfant, j'ai fait l'école buiſſonnière dans le chantier de M. Dittmar, auprès duquel demeurait mon premier profeſſeur, le reſpectable Aynès, à qui les études claſſiques ont dû d'excellents traités; plus tard, j'ai eu, chaque jour, ſous les yeux les travaux de la caſerne des gendarmes, &, dans la crainte que mes ſouvenirs ne fuſſent pas aſſez fidèles, j'ai interrogé tout récemment l'entrepreneur qui les a exécutés. Or, ſur ce dernier emplacement, le gravier du Rhône s'eſt rencontré à dix pieds, Artaud lui-même en convient (2), c'eſt-à-dire au même niveau que les moſaïques du quartier, lesquelles évidemment n'avaient pas été exécutées pour recevoir les eaux du fleuve. Sur ce gravier on découvrit des lignes d'amphores vinaires qui ſe retrouvent à peu près partout à l'entour. Les Romains auraient-ils eu par haſard l'ingénieuſe idée de mettre leurs vins dans le Rhône pour les tenir au frais? Un ſeul point des fondations a préſenté quelques difficultés. Il ſe manifeſtait, preſque en face de la rue Boiſſac, un courant ſouterrain qui ne permettait pas de ſe fier à la réſiſtance de cette partie du ſol pour les premières aſſiſes du bâtiment. On eut la penſée de franchir ce baſſond mobile à l'aide de pilotis; mais une maſſe de béton & de matériaux put ſuffire à le combler & à conſtituer

(1) M. Martin-Dauſſigny, op. laud page 15.

(2) *Lyon ſouterrain*, page 146.

une aſſiette ſolide. Ce même courant s'eſt reproduit dans la fondation des maiſons qui ont été élevées depuis, à côté de la Gendarmerie, rue Sainte-Hélène, & l'on a employé les pilotis pour n'avoir pas à redouter les chances d'un mouvement ſouterrain dont il eſt difficile de conſtater la cauſe & la marche. Les pilotis & les enrochements ſignalés ſur un point de la maiſon Dittmar, à l'angle des rues Saint-Joſeph & Sala, n'ont peut-être pas d'autre origine; cependant il eſt poſſible d'en donner une autre explication. Le jardin que ce propriétaire a détruit pour agrandir ſon immeuble n'était pas l'emplacement d'un canal du temps des Romains, toujours par la raiſon que le gravier du Rhône s'y eſt montré à neuf ou dix pieds. De plus, on a reconnu, dans ce jardin, les ruines non équivoques d'un vaſte atelier de poterie dont les produits ſont répandus preſque partout dans nos contrées : pluſieurs amas de différentes terres rougeâtres, quantité de lampes & de vaſes d'argile, d'amphores, de contre-poids, de tuiles; la plupart de ces objets, entre autres un plat à large rebord terminé par un bec, étaient marqués du nom de SABINUS GATISIUS. De diſtance en diſtance, on a déterré des cubes ou dés de pierre, dans leſquels exiſtait une cavité conſervant encore une partie des montants calcinés qui avaient ſoutenu la toiture d'un hangar (1). Une médaille d'Auguſte, au revers de l'autel de Lyon, & un bronze de Trajan, recueillis dans ces décombres, ont fait préſumer que cet établiſſement floriſſait dès les premiers temps de notre colonie (2). Evidem-

(1) ARTAUD, *Lyon ſouter.*, p. 15[illegible]. (2) Id. ibid., page 151.

ment cet artiſte ne triturait pas ſes terres & ne les faiſait pas ſécher & cuire dans un bras du Rhône. Mais on prétend qu'il s'était placé ſur le bord de ce bras ou de ce canal ſuppoſé afin de tranſporter plus facilement ſes marchandiſes. Comme s'il n'avait pas eu le fleuve à quelque deux cents mètres & la Saône à trois ou quatre cents pas de ſon atelier! Il ſerait plus ſimple de penſer que l'excavation reconnue auprès de ſa fabrique avait été pratiquée pour les beſoins de ſon induſtrie & qu'il ſe ſera rencontré là quelque giſement d'argile ou de ſable particulier qui entrait dans la compoſition de ſes produits. Ce dépôt une fois exploité, ou la fabrique ruinée par l'incendie dont le jardin montrait partout des traces irrécuſables, on aura comblé cette excavation avec des enrochements & enfoncé des pilotis pour y conſtruire en toute ſécurité (1). Si l'on voulait faire paſſer le Rhône partout où ſe remarque ce ſyſtème de ſubſtructions, il faudrait reconnaître ſon lit, dans le dernier ſiècle, ſur l'emplacement de l'hôtel de Parcieu, à l'angle de la rue Boiſſac & de la place Bellecour.

Ne cherchons donc pas, dans quelques faits exceptionnels légèrement conſtatés, les éléments d'un plan détaillé & certain de notre antique preſqu'île, tant de fois bouleverſée, ruinée, inondée & reſtaurée depuis l'ère romaine. Nous avons partout des points de repère, de riches pavés, des reſtes de conſtructions qui en fixent les

(1) Rappelons en outre cette particularité que vis-à-vis la maiſon Dittmar, en allant vers le Rhône, il exiſte encore dans les fondations de l'ancienne priſon St-Joſeph, une moſaïque qui a, dit-on, ſoixante pieds de longueur. ARTAUD, *Lyon ſouterrain*, page 148.

lignes principales & le niveau. Sachons nous contenter, jusqu'à plus amples découvertes, de ces notions sommaires. Méfions-nous, dans nos recherches, du trouble & de la confusion que les guerres, le passage destructeur des barbares, les inondations fréquentes, auxquelles la dépopulation de cette plaine n'opposa longtemps aucune digue, ont dû forcément apporter dans les divers gisements qui nous sont signalés. Que les essais de défense, les endiguements, les canaux entrepris au moyen-âge, avec des matériaux appartenant à un art antérieur, ne nous fassent pas confondre des époques très-distinctes. Ce que l'homme a conquis dans un temps peut être perdu dans un autre par sa faute & son abandon, & la configuration d'un territoire, incessamment menacé par deux fleuves, a dû se modifier profondément, chaque fois que l'incurie, l'inhabileté, le défaut de ressources ou d'entente n'a pas permis de mettre obstacle aux funestes invasions des eaux. Quand des couches successives & régulières d'alluvions ont recouvert les débris d'une civilisation éteinte, on peut, en soulevant ce linceul, retrouver les traces de cette civilisation, &, par des analogies, parvenir à la reconstituer ; mais quand le torrent a fait une trouée à travers ces ruines & s'y est creusé des lits qu'il a quittés & repris tour-à-tour au gré de ses caprices, tout vestige humain disparaît & celui qui, constatant ce vide, en conclurait qu'il a dû primitivement exister, commettrait une étrange méprise. La terrible inondation du VIe siècle qui renversa une partie des murs de Lugdunum (1),

(1) Pari modo, Rhodanus cum Arari conjunctus, ripas excedens, grave damnum populis intulit, muros Lugdunensis civitatis aliqua ex parte subvertit. GREGOR. TURON. *Hist. Franc.* V, 34.

toutes celles qui l'ont ſuivie, juſqu'à ce que l'établiſſement des quais & des remparts en rendît les atteintes moins redoutables & les traces moins profondes, ont inévitablement laiſſé, dans les couches inférieures de notre ſol, des dépôts qu'il eſt difficile de diſtinguer de ceux qui les avaient précédés, & les courants les moins anciens peuvent très-bien ſe rencontrer à quelques mètres au-deſſous du lit de gravier ſur lequel les Romains n'avaient pas craint d'aſſeoir leurs demeures.

Comme on vient de le voir, le galet du Rhône, qui porte ſans les compromettre les plus lourds édifices, s'affaiſſe & s'échappe ſous le poids d'un ſyſtème, fort léger pourtant, qui dérange toute l'économie de ſes couches. Hâtons-nous donc de ſortir d'un terrain ſi tourmenté & ſi peu ſûr. Quand une controverſe ne peut s'établir que ſur des données incertaines & incomplètes, quand elle ne ſe pourſuit qu'à l'aide de conjectures dont un lecteur étranger à la queſtion apprécie mal le plus ou le moins de probabilité ; quant à des créations imaginaires il n'eſt permis d'oppoſer que l'impoſſibilité de leur exiſtence & non une réalité contraire, palpable, matérielle, évidente aux yeux de tous ; quand enfin le dernier terme d'une diſcuſſion, & le plus ſage, doit être : abſtenons-nous ; il n'y a aucun intérêt à prolonger un débat ſans profit pour la ſcience & qui ſerait d'autant plus interminable qu'il s'agite entre une ombre & une lumière trop lointaine pour la diſſiper entièrement. Par bonheur, à cette ſeconde objection tirée de la prétendue configuration de notre plaine ſous les Romains, s'en rattache une autre, beaucoup plus ſérieuſe & plus forte, qui, ſans

faire d'application précise sur le sol, affirme, pièces en mains, que le point où la tradition place l'autel d'Auguste, étant autrefois une île, il convient de chercher ailleurs la position que ce monument occupait. Ici du moins les éléments de la discussion sont saisissables ; ce n'est plus le lit mobile d'un fleuve, ce ne sont plus ces couches de gravier qui ne portent pas écrite la date de leur invasion, nous avons des titres précis, des chartes authentiques que nous pouvons interroger. L'attaque & la défense se campent sur un terrain ferme, elles ont des armes matérielles, & au lieu de se poursuivre, comme des taupes, dans des galeries souterraines, elles s'abordent en plein soleil. Sur ce champ clos, blindé de parchemins redoutables, j'aperçois un nouvel adversaire que je ne m'attendais pas à y rencontrer. Comme moi, défenseur intrépide & zélé scrutateur des secrets & des souvenirs de notre histoire, il a pris cette fois, ce me semble, pour une tradition du moyen-âge ce qui n'en était que l'apparence.

« Un seul fait, dit M. Steyert, suffit pour mettre un « terme à toutes les discussions. L'autel d'Auguste était « situé au confluent, par conséquent loin d'Ainay, par « la raison toute simple qu'Ainay étant une île, le « confluent se trouvait en amont. Un tel argument ne « souffre pas d'objection, & la particularité topogra- « phique sur laquelle il se base est tellement certaine « qu'elle est constatée par des documents du xe siècle ; « il suffit d'ouvrir le cartulaire d'Ainay pour y trouver la « preuve qu'à cette époque ce lieu était encore séparé « de la presqu'île. On y lit à chaque page ces mots

« décisifs : *Insula quæ vocatur Athanacus*, l'île qui s'appelle « Ainay (1). »

Mais la formule qu'on invoque signifie-t-elle bien ce qu'on prétend lui faire dire ? A-t-on soigneusement comparé entre eux les actes, de la même époque, dans lesquels elle se rencontre, & ceux qui ne la contiennent pas, avant de nous donner cette raison, « si simple & si décisive, » qu'Ainay était encore une île au xe siècle ? N'a-t-on pas eu au moins quelques scrupules, en voyant, ailleurs, tant de presqu'îles nommées *insulæ* ? Je pourrais, m'autorisant de l'élasticité du terme, soutenir qu'il doit être pris dans ce dernier sens, & je ne vois pas ce qu'en bonne philologie on aurait le droit de m'opposer. Mais discuter la valeur & l'acception plus ou moins large du mot *insula* (île ou presqu'île) ne serait pas résoudre la difficulté, & une objection, quelque forte qu'on la suppose, n'est pas une solution. Or, c'est une solution que je prétends apporter à ce petit problème historique qui n'intéresse pas uniquement notre localité. Quoique forcé, par un cadre assez restreint, de condenser beaucoup mes preuves, j'espère rallier à mon avis les lecteurs les plus prévenus & M. Steyert lui-même, que je tiens particulièrement à convaincre.

Donnons d'abord la formule en entier, & dans son libellé le plus ordinaire, tel qu'on le trouve en tête d'un grand nombre de titres des xe & xie siècles : *Sacrosanctæ Dei ecclesiæ quæ est constructa in insula quæ Athanacus vocatur, & in honore sancti Martini dicata, ubi Domnus Arnulfus*

(1) *Echo de Fourvière*, ne du 12 mars 1864, p. 91.

(ou tel autre abbé) *abbas præesse videtur, ego*, &c., &c. Une première réflexion aurait dû inspirer quelque défiance à l'endroit de l'opinion nouvelle, c'est que tous nos anciens historiens, qui ont connu, exploité, cité les vieilles chartes de l'abbaye d'Ainay, ne se soient pas aperçus de l'erreur qu'ils commettaient unanimement, en plaçant le temple d'Auguste dans une île & non au confluent de nos fleuves. C'étaient pourtant de terribles éplucheurs de textes, & on peut leur reprocher, avec justice, d'avoir plutôt pressé & torturé les mots que de les avoir laissés dans l'ombre. Ménestrier est le seul qui paraisse avoir entrevu la difficulté (1); il s'y arrête peu & s'en tire lestement, non pas en reportant le confluent en amont d'Ainay, mais en rappelant le canal des terreaux qui séparait la base de notre presqu'île de la montagne & lui donnait ainsi l'apparence d'une île (2). Il se peut que cette disposition topographique ait contribué, dans le principe, à l'introduction & à la vulgarisation du mot *insula;* mais alors il se serait appliqué à tout le centre de la ville & non à un seul quartier. Ce n'est donc pas là qu'il faut chercher la solution de l'énigme. Selon moi, elle est tout entière dans la fausse interprétation que l'on donne au mot lui-même.

Sans remonter à l'époque romaine, qui n'a rien à faire ici, sans rappeler les splendides *Insulæ* des Clodius & des Lucullus, ou les *Insulæ* des pauvres gens, je me bornerai à constater que, dans la langue du moyen-âge, *insula*

(1) Introduct. à la lecture de l'histoire, page 421.

(2) Id. ibid., p. 423.

veut dire lieu isolé, hors de l'enceinte des villes, &, par extension, temple, basilique, monastère, château-fort, séparés du monde ou des autres habitations comme les îles le sont du continent (1). Cette acception se rencontre souvent dans les chroniqueurs & les hagiographes ; elle est attestée par la plupart des lexiques. *Templa etiam Insulas dixere Ecclesiastici scriptores, quod ab aliis AEdibus undique sejuncta essent* (2). Je pourrais en citer de nombreux exemples, trois ou quatre devront suffire. Sous le règne de Dagobert, *Beatus Geremarus..... de propria facultate fundavit monasterium quod dicitur Insula ; construxitque ibi omnia ædificia sanctæ regulæ convenientia* (3). Sous les fils de Clovis II, saint Frodobert fonda un monastère, *in suburbio Trecassinæ urbis qui antiquo ritu Insula germanica vocabatur* (4). Vers une époque moins reculée, la ville de Lille, qui n'est, comme Lyon, qu'une presqu'île, dut son origine à un château qu'un des comtes de Flandres y fit bâtir, &, dans les Gestes de Philippe-Auguste, il est dit, en parlant de cette résidence : *Movit rex de Tornaco ut iret ad castrum quod Insula nuncupatur* (5). On lit dans la Chronique d'Hildesheim : *Similiter Insulam, castrum apud nostram civitatem situm* (6). Voilà la signification vulgaire du mot *insula* bien établie, faisons-en l'application aux préambules des actes qu'on nous oppose.

(1) Dans quelques villes on appelle encore île, comme en Italie *Isola*, un groupe de maisons entouré de rues ; c'est l'ancienne dénomination latine.

(2) FORCELLINI, édit. 3. Cf. PITISCUS, &c.

(3) DUCHESNE, Historia Francorum, tome 1, page 655.

(4) Id. ibid., page 670.

(5) Id. ibid.—RIGORD, de Gest. Philip. Aug. ad ann. 1215.

(6) PERTZ, Monum. German. chron. Hildes., 861, t. VII.

Ces actes ſont des donations, des ventes, des legs pieux. Les donateurs ou vendeurs, ſuivant l'uſage, avant de ſe nommer, indiquent le nom, le titre, la qualité & la réſidence de ceux à qui ils tranſmettent tout ou partie de leur héritage. Eſt-ce ſimplement à la très ſainte Egliſe de Dieu, conſtruite dans l'île appelée *Athanacus* & dédiée à ſaint Martin ? Non : c'eſt auſſi au monaſtère & à ceux qui l'habitent ; le contexte de toutes les pièces eſt formel : *Donamus Deo & ſancto Martino* (ou *ſancto Martino Athanacenſi monaſterio*) *& monachis ibidem Deo militantibus*, &c. Pourquoi donc le nom du couvent, qui eſt en réalité le véritable donataire, puiſque c'eſt lui qui adminiſtre, fait fructifier la choſe donnée & en applique les revenus, pourquoi ce nom ne figure-t-il pas en tête des actes ? La raiſon en eſt ſimple ; c'eſt qu'il y eſt compris ſous le nom d'*Inſula*. Ainſi, il faut traduire : A la très ſainte Egliſe de Dieu qui eſt conſtruite dans le monaſtère, l'enclos ou le cloître (& non dans l'île) d'*Athanacus*, ſous le vocable de ſaint Martin ; moi, X..., je donne, &c. Veut-on une preuve explicite de la ſynonymie ? Je la tirerai de la ſuſcription d'un acte de l'an 967 (1) : *Sacroſanctæ Dei eccleſiæ quæ eſt conſtructa in honore beati Martini Athanacenſi monaſterii dicata, ubi Domnus Eylbertus abbas præeſſe videtur ;* ou bien encore d'une charte de 892 rapportée par Severt (2) : *In pago Lugdunenſi, Abbatiam S. Martini, quæ Atanachus vocatur*. Ici, point d'*Inſula*, mais *monaſterium* ou *abbatia :*

(1) Chartular. Athanac., page 575. (2) Chronol. hiſtor., p. 190, § 9. (3) 31.

cette ſubſtitution doit paraître déciſive. J'ajouterai qu'il réſulte de l'examen des titres de la célèbre abbaye que, dans tous, ces deux dénominations s'excluent ; on ne les rencontre jamais enſemble. Ainſi, on ne lit nulle part *monaſterium* ou *abbatia in Inſula*, &, pendant la même période de temps, on les emploie indifféremment l'une ou l'autre.

Le cartulaire d'Ainay ne nous laiſſe d'ailleurs aucune incertitude ſur la ſituation du monaſtère & de ſon égliſe au confluent de nos deux fleuves & non dans une île. Une donation de l'an 966 débute en ces termes : *Sacroſancta eccleſia ac venerabilis, quæ eſt inſtructa in honore beati Martini confeſſoris, inter duos fluvios, Rodano & Segonna, in loco ubi (qui) dicitur Aynnaco, ubi Domnus Amblardus harchiepiſcopus præſul eſſe videtur & Ayelbertus abba, Ego*, &c. (1). Paradin nous a conſervé une formule analogue, « tirée d'une vieille pancarte » (2) : *Impignoramus vineam, quæ eſt ſita in pago Lugdunenſi, in loco quod vocabulum eſt Athanaus nominatum, inter amnem Rhodanum & Ararim*. Comme on le voit, rien n'avait été changé dans la topographie de notre preſqu'île depuis le temps où les inſcriptions romaines nous montrent l'autel des céſars, *ad confluentes* ou *inter confluentes Araris & Rhodani*. A meſure que nous remontons dans l'hiſtoire, les preuves gagnent en évidence ce qu'elles perdent en nombre. Une des plus anciennes & des plus authentiques mentions du monaſtère d'Ainay ſe lit dans la Vie de ſaint Romain, fondateur & premier abbé du couvent de Saint-

(1) Chart. Athan. p. 410, n° 76. (2) Hiſt. de Lyon, l. II, p. 256.

Claude, au ve siècle ; elle est ainsi conçue : *Qui priusquam religionis professionem arriperet, quemdam venerabilem virum, Sabinum nomine, Lugdunensis Interamnis abbatem viderat, ejusque strenua instituta & monachorum illius vitam, & quasi quædam florigera apis, decerptis ab unoquoque perfectionum flosculis, repedarat ad pristina.* A cette occasion, les doctes auteurs de la *Gallia christiana* font remarquer que très-souvent, *sæpius*, l'abbaye d'Ainay a été désignée par l'épithète *interamnis* (1).

Sur l'autorité de ces titres, qui confirment l'interprétation tirée des nombreuses analogies signalées plus haut, il faut bien reconnaître que si l'*Athanacus inter amnem Rhodanum & Ararim*, si l'*Athanacus interamnis* est parfois appelé *insula*, c'est que ce vocable, dans l'espèce, ne signifie pas une île, mais qu'il est synonyme de *monasterium*, ce que la charte de 967 met parfaitement en lumière. Il n'y a pas jusqu'à cette formule stéréotypée, *Insula quæ Athanacus vocatur*, qui n'eût dû inspirer des doutes sur le sens qu'on prétend lui donner. Rapprochons les chartes d'Ainay de celles de l'Ile-Barbe : dans celles-ci point d'ambiguïté ; on voit qu'il s'agit d'une île véritable : *Monasterium Insulæ Barbaræ situm in medio Araris fluvii, non procul ab urbe Lugduni* (2). Mais, dans les titres d'Ainay, on se sent en présence d'une dénomination convenue & vulgaire, d'un *pour ainsi parler* continuel, d'un idiotisme que la langue de l'époque, encore toute romaine dans sa barbarie, a retenu du latin & qui va bientôt

(1) Gallia Christ. IV, p. 234.

(2) Mafures de l'Ile-Barbe *ubiq.* — Je sais bien que la locution *quod vocatur* est très-fréquemment employée dans les chartes ; pour Ainay, elle est exclusive de toute autre.

disparaître. Cela est d'autant plus sensible que les actes émanés des abbés ou du couvent (1), les ordonnances ou concessions des archevêques (2), les missives des princes & les bulles des papes (3) n'offrent aucune trace du mot *insula*.

Voila donc réduit à sa juste valeur l'argument tiré du cartulaire de notre abbaye. Si cet argument, comme on l'a dit, doit trancher la question du lieu où s'élevait l'autel d'Auguste, il ne la décide certainement pas au profit de nos contradicteurs. Ils seront, je pense, forcés de convenir qu'aux IIe & IIIe siècles, comme au Ve & au Xe le confluent de nos fleuves était à la pointe d'Ainay. Tous les documents l'attestent, & l'étude topographique de notre sol le confirmerait au besoin. Oui, si quelque savant prenait la fantaisie de crayonner, sur un ancien plan de Lyon, le cours du Rhône, coupant en diagonale notre cité, avec les capricieuses évolutions que rien ne contrariait alors ; s'il taillait à la Saône un lit assez large pour y réunir prématurément cet affluent redoutable, nous verrions ce qui resterait de la ville actuelle : ce que l'image en conserverait aurait été probablement emporté dans la réalité (4). Nous serions tout au moins en droit de de-

(1) In Christi nomine, Ego X. humilis Athanacensium abbas, & cuncta congregatio ejusdem loci, notum esse volumus, &c.

(2) Chart. nos 137, 190, 198.

(3) Voir les bulles de Pascal II, d'Eugène III, d'Alexandre IV, de Grégoire IX & X, d'Innocent IV, de Clément IV, de Boniface VIII dans le grand Cart. de l'abbaye d'Ainay. Mss. Coste, Bibliot. de Lyon. Dans plusieurs de ces pièces on trouve mentionnées à la fois l'abbaye d'Ainay & celle de l'Ile-Barbe, & toujours ainsi : *Monasterium Athanacense, monasterium Insulæ Barbaræ*.

(4) Il ne faut pas perdre de vue que du chevet de l'église d'Ainay à l'extrémité nord de la place des Terreaux, on ne compte que 1,640 mètres.

mander comment un détournement aussi considérable aurait pu s'opérer, à une époque relativement peu éloignée de nous, sans laisser la moindre trace dans nos annales.

Qu'avant leur union définitive nos deux fleuves aient dû souvent, au moyen-âge, enlacer leurs bras sur quelques points intérieurs de la presqu'île, dans ses parties basses; que des communications & des canaux de décharge, naturels ou sagement ménagés, aient facilité l'équilibre de leurs eaux & paré, dans une certaine mesure, au danger des crues subites, j'en conviendrai sans peine, quoique les preuves ne me paraissent pas évidentes; mais ce n'est pas là ce qui aurait constitué une île &, en particulier, celle qu'on a voulu nommer l'île d'*Athanacum*.

Je ne crois donc pas téméraire de clore cette seconde partie de ma thèse par les conclusions suivantes : Pendant l'ère romaine, le confluent n'était pas aux Terreaux, le canal de ce nom est une œuvre du moyen-âge. Les autres confluents sont de pure imagination; & des invasions temporaires, des courants successivement formés & comblés par les crues & les inondations, des délaissés plus ou moins persistants, des parties basses souvent marécageuses ne peuvent pas s'appeler un confluent; le grand Rhône n'était pas là; ce qu'on a pris pour le lit de nos fleuves n'est que le niveau de leurs bords à cette époque; enfin ni l'autel d'Auguste ni l'abbaye d'Ainay n'ont été élevés dans une île, mais tous les deux, d'après des titres inscrits sur la pierre & sur le vélin, étaient situés *inter amnes, ad confluentes Araris & Rhodani*.

Cet incident vidé, je passe à la troisième proposition de M. Martin-Daussigny.

III

« Si l'égliſe d'Ainay, nous dit-on, avait été bâtie ſur « les ruines du temple d'Auguſte, on en trouverait des « débris dans ſa conſtruction, tandis qu'il n'en exiſte « *aucun* & qu'on n'en a jamais trouvé *un ſeul* dans le « quartier. Au contraire, ils ſont *tous* dans le voiſinage du « lieu où nous avons trouvé les précieux reſtes de l'autel « lui-même (1). »

Voilà une affirmation bien grave, & les termes ſi abſolus dans leſquels elle eſt formulée ſemblent indiquer une vérification préalable très-minutieuſe & très-complète. Elle acquiert d'autant plus de force & de valeur qu'elle ſort de la plume d'un archéologue fort exact d'ordinaire, qui a, depuis longtemps, tenu note des découvertes faites dans notre ville. Toutefois, avant de céder ou même de faiblir devant un témoignage auſſi explicite, il nous ſera permis de rechercher, dans les monuments qui exiſtent comme dans les fouilles anciennes & contemporaines, quels ſont les faits qui l'appuient ou qui l'infirment.

Poſons d'abord nettement la queſtion pour éviter toute équivoque. Que doit-on entendre par les expreſſions : débris du temple d'Auguſte ? Pour diſtinguer &

(1) M. Martin-Daussigny ; l'autel d'Auguſte, &c., p. 24. Notice ſur la découverte des reſtes de

claſſer ces débris, il faudrait au moins avoir quelque notion de la forme, du développement & de l'étendue de ce monument célèbre ; or nous n'en poſſédons aucune. Nous ſavons, par le ſommaire du CXXXVII^e livre de Tite-Live, qu'un autel fut conſacré à Auguſte, au confluent du Rhône & de la Saône & que Caius Julius Vérécundar, éduen des bords du Doubs en fut créé pontife. Dion nous fait connaître par quel artifice Druſus invita aux fêtes de cet autel les perſonnages les plus conſidérables des Gaules, pour les détourner de la ligue que les Sicambres formaient contre la domination d'Auguſte, & il nous apprend que ces fêtes ſe célébraient encore de ſon temps (1). Strabon, un peu plus explicite, ouvre auſſi un champ plus vaſte aux conjectures : il ſemble diſtinguer un temple & deux autels, placés devant la ville à la rencontre de nos fleuves : l'un, qu'il appelle mémorable, décoré des noms & de la repréſentation des ſoixante peuples gaulois qui l'érigèrent ; l'autre qu'il ſe contente de mentionner comme grand (2). Suétone conſtate que Claude naquit à Lugdunum, aux calendes d'août ſous le conſulat de Julius Antonius & de Fulvius Africanus, le jour même (ou peut-être, à l'anniverſaire du jour), où l'on y fit la dédicace de l'autel conſacré à la divinité d'Auguſte (3). Le même auteur rappelle les concours d'éloquence grecque & latine inſtitués auprès

(1) *Hiſt. Rom.* LIV, 32.

(2) *Geograph.* IV, 2. Le texte de Strabon, obſcur ou altéré, a été l'objet de nombreuſes controverſes. J'adopte ici l'ancienne leçon d'après Siebenkees, c'eſt la plus reçue quoique la moins ſatisfaiſante. Ce n'importe peu à mon ſujet.

(3) SUET. : Claude 1.

de ce monument, & les bizarres punitions que Caligula ordonna d'infliger aux vaincus ainſi qu'aux téméraires compétiteurs de ces luttes de la parole (1). Juvénal fait alluſion à cette pénalité excentrique dans un vers célèbre dont on a trop abuſé (2). Enfin des médailles en bronze de tout module, appartenant aux règnes d'Auguſte, de Tibère & de Claude, offrent au revers une image aſſez groſſière, & plus ou moins exacte quant aux proportions, de l'autel proprement dit. Au deſſous de cette repréſentation, & dans l'exergue, ſe lit l'inſcription ROM ET AVG, *Romæ & Auguſto*. Nous avons vu plus haut l'uſage qu'on a fait de ce revers.

Voilà, en ſomme, tout ce que nous ſavons, de ſource certaine, ſur l'autel d'Auguſte. De ces témoignages divers il ne réſulte qu'un fait conſtant & inattaquable, c'eſt que ce monument était ſitué au confluent de nos deux fleuves. Or c'eſt préciſément cette unique certitude hiſtorique qu'on prétend ébranler aujourd'hui, en invoquant contre elle un confluent impoſſible & des débris qui lui ſont tout-à-fait étrangers, avec leſquels on reconſtruit un édifice dont aucun auteur ancien ne nous a laiſſé la deſcription. Mais, à défaut de textes contemporains, on a exhumé de notre ſol un grand nombre de monuments épigraphiques concernant les prêtres attachés à notre autel national. Des légendes honorifiques, des baſes de ſtatues, votées par les trois provinces de la Gaule, ont conſervé juſqu'à nous la mémoire de hauts dignitaires & de perſonnages conſidérables qui avaient bien mérité

(1) Id.: Calig. XX. (2) *Sat.* I, 44.

ſoit des villes & des corporations dont ils avaient le patronage, ſoit de la communauté gauloiſe tout entière. Ces inſcriptions découvertes excluſivement dans la preſqu'île formée par la réunion de nos fleuves, & toujours ſur les rives de la Saône, jettent quelque lumière ſur la circonſcription de notre territoire à l'époque romaine. On eſt amené à reconnaître qu'il était la propriété des peuples des trois Gaules, puiſque ce ſont eux qui, ſans l'intervention d'aucune autre autorité, ſans aucune conceſſion de terrain faite par une curie quelconque, ont érigé ces monuments ſur le lieu même où ſe tenaient leurs aſſemblées annuelles, leurs foires & leurs marchés, où ſe célébraient les jeux & les fêtes en l'honneur de la divinité impériale. Cet enſemble de titres homogènes, retrouvés ſur une même zône, détermine & circonſcrit les limites dans leſquelles s'exerçait l'action de la communauté gauloiſe (1). A proprement parler, ces titres n'appartiennent

(1) Je n'ai jamais réclamé contre les plagiats & les emprunts qu'on me fait ſans me citer; j'aurais été bien plus tenté de me récrier contre les ſottiſes que certains auteurs me prêtent pour mieux diſſimuler leurs larcins. Cette lutte contre des procédés indélicats m'eſt odieuſe, & les œuvres de ceux qui uſent de ces procédés portent en elles trop peu d'autorité pour qu'on doive y attacher une importance quelconque. Toutefois, je profiterai du ſujet ſur lequel la diſcuſſion préſente m'amène pour revendiquer la priorité, je ne dirai pas d'une découverte, le terme ſerait peut-être trop ambitieux, mais d'une appréciation hiſtorique qui avait échappé à tous nos hiſtoriens & qui eſt aujourd'hui généralement admiſe. La ſéparation & la diſtinction des territoires appartenant ſoit à la colonie lyonnaiſe ſoit à la communauté gauloiſe ont été très-nettement établies dans mon ouvrage ſur les *Inſcriptions antiques de Lyon*, dès l'année 1847. D'où vient donc que preſque tous les écrits publiés depuis peu ſur nos origines ou ſur nos monuments attribuent ſyſtématiquement l'honneur ou au moins le petit mérite de cette reſtitution à des travaux qui n'ont

pas au temple d'Auguſte, mais ils ſe rattachent à la fois à ſon culte & à la glorification des hommes qui avaient honoré le pays. Ils conſtituent une ſorte de Panthéon dont la divinité auguſtale occupe le ſommet. C'eſt évidemment à de telles inſcriptions ainſi qu'à d'autres fragments, provenant des mêmes lieux & révélant, par un certain air de grandeur, leur origine & leur deſtination première, qu'on a appliqué ces mots : débris du

paru que dix ans plus tard? En préſence de cette injuſtice ou de cette ignorance, il me ſera permis de reproduire un fragment qui du reſte n'eſt pas un hors-d'œuvre ici.

« ... Voilà ce qu'il ſerait intéreſ-« ſant de ſavoir pour conſtater encore « une fois la diſtinction primitive des « deux territoires, celui de la mon-« tagne, du vieux Lugdunum, appar-« tenant à la colonie lyonnaiſe, & « celui de la preſqu'île ou de la ville « actuelle, propriété de la province « entière & de quelques agrégations « commerçantes. Là, c'eſt le peuple, « c'eſt la curie lyonnaiſe qui élèvent « les monuments publics ou en auto-« riſent l'érection ; ici, ce ſont les trois « provinces de la Gaule, ou les cor-« porations par leſquelles s'exercent « leur commerce & le tranſport de « leurs marchandiſes ou de leurs « redevances, qui ont l'entière diſpo-« ſition du ſol. Sur la colline eſt la « cite de Plancus, qui graduellement « deſcendra dans la plaine ; à ſes « pieds eſt le forum de la Gaule, où « ſe réuniſſent les aſſemblées natio-« nales, où s'élève immenſe & ſplen-« dide le temple des Céſars ; où les « prêtres de la divinité auguſtale, les « citoyens honorables & les agents « des empereurs reçoivent de la part « des peuples des témoignages pu-« blics de reconnaiſſance & d'eſtime, « témoignages toujours libres & flat-« teurs pour les premiers, quelquefois « impoſés pour les ſeconds ; là encore « eſt le Caire de la Gaule, admirable « par ſa poſition, où les exportateurs « des tributs payés en nature avaient « leurs entrepôts, où les marchands « de vin, les nautes, les utriculaires « avaient leurs marchés & leurs éta-« bliſſements.

« Si je reviens ſur cette diſtinction « entre les deux territoires, c'eſt « qu'elle me paraît trancher la queſ-« tion, ſi longtemps débattue, de la « poſition du Lugdunum romain ; « c'eſt qu'elle eſt un des réſultats les « plus nouveaux & les plus poſitifs de « ces recherches archéologiques. » (Inſcript. ant. p. 286. Cf. p. 162 & paſſ.).

temple d'Auguſte ; & je ſuis d'autant plus fondé à le croire que, dans le ſyſtème de nos contradicteurs on ne nous en oppoſe pas d'autres. Cette baſe de la diſcuſſion une fois établie, examinons ſi réellement l'égliſe d'Ainay ne renferme dans ſa conſtruction aucun débris de cette nature ; ſi l'on n'en a jamais trouvé un ſeul dans le quartier auquel elle a donné ſon nom ; ſi au contraire ils ſont tous dans le voiſinage des Terreaux & de la Déſerte.

Il ſuffit de jeter les yeux ſur la façade de l'égliſe d'Ainay, pour apercevoir que le premier étage, juſqu'au cordon au-deſſus du portail, eſt très probablement un reſte de la baſilique primitive ruinée par les Maures. Il eſt preſque excluſivement conſtruit avec ces beaux blocs de calcaire de Fay que les Romains employaient à leurs monuments & dans leurs édifices publics. L'art roman n'exigeant pas ce grand appareil, il paraît évident que l'on s'en eſt ſervi parce que ces matériaux avaient été trouvés ſur place, ou tout au moins dans le voiſinage. Ces blocs antiques ne préſentent à l'extérieur aucune inſcription, ce n'eſt pas une raiſon péremptoire pour affirmer qu'on n'en découvrirait point ſur les faces engagées dans la maçonnerie. Mais peu importe ; leur nombre, leurs dimenſions, leur emploi dans un ſyſtème architectural qui d'ordinaire ne les comportait pas, tout atteſte qu'il y avait là des ruines antérieures, & des ruines d'un établiſſement conſidérable. Le linteau, en magnifique granit gris, qui couronne la porte intérieure du porche, eſt, avec les colonnes, dont je parlerai plus loin, une preuve de la richeſſe de ces ruines. Dans la ſacriſtie le chœur élevé au-deſſus de la crypte de Sainte-Blandine

eſt bordé par des bandes de choin, & les deux rampes qui le deſſervent ont auſſi tous leurs degrés de la même pierre. Quelques fragments qu'on aperçoit encore, du côté des hangars, adoſſés à la ſacriſtie, font regretter que l'exhauſſement ſucceſſif du ſol attenant à l'égliſe ne permette plus de conſtater la nature des matériaux ſur leſquels elle eſt fondée.

Ainſi les parties les plus anciennes de l'égliſe d'Ainay non-ſeulement ne ſont pas dépourvues de reſtes antiques, & de reſtes qui n'ont pu appartenir qu'à de grands édifices, mais elles en ſont preſque excluſivement formées. Si notre vieille baſilique avait eu le triſte ſort des chapelles Saint-Côme & Saint-Saturnin, de Notre-Dame de la Platière, de Saint-Pierre-le-Vieux, de Sainte-Eulalie, de Saint-Romain, de Saint-Etienne, de tous ces vénérables ſanctuaires qu'avaient élevés les premiers âges de la rénovation chrétienne & que le temps, les Barbares & les révolutions ont fait diſparaître, elle aurait ſans doute rendu à la lumière de nombreux & importants débris des édifices ſur les ruines desquels elle a été bâtie. Par ce qui eſt demeuré apparent, on peut, ſans témérité, ſuppoſer que plus d'un titre de notre hiſtoire monumentale à l'époque romaine eſt caché dans ſes murailles ou enfoui ſous ſes fondations. D'une part l'impoſſibilité de vérifier le fait, l'égliſe étant encore debout & profondément enterrée, de l'autre les préſomptions que font naître les matériaux antiques qu'on remarque dans ſa conſtruction auraient dû, ce ſemble, rendre moins abſolue l'affirmation contre laquelle je me ſuis inſcrit & que je n'ai pas fini de battre en brèche.

Toutefois si ces murs doivent, comme je l'espère, garder longtemps encore leurs secrets, s'il nous est interdit d'en interroger les assises inférieures, il nous a été donné, lors des excavations pratiquées pour la fondation & l'adjonction de la chapelle de Saint-Martin, de rencontrer, dans le terrain qui les avoisinait, tout un monde de débris antiques, parmi lesquels Artaud se borne à citer des tronçons de colonnes en brèche d'Egypte blanches & noires, des amphores, des placages de marbre, &c. (1). Ces fragments, dont quelques-uns appartenaient aux meilleures époques de l'art romain, étaient malheureusement trop divisés pour qu'on en pût tirer quelque lumière, ils formaient un remblai d'environ deux mètres au dessus du sol autrefois habitable, qui se reconnaissait à une mosaïque d'un bon dessin & d'un beau travail enfouie à dix pieds du niveau actuel (2).

Avant de passer à l'examen de l'intérieur du temple, qui nous fournira les preuves non moins décisives & non moins authentiques des éléments anciens qui sont entrés dans sa construction, il n'est pas hors de propos de rappeler que le curieux bas-relief en l'honneur des Déesses-mères, qui se trouve aujourd'hui à notre musée (3), était autrefois engagé dans la façade de l'église d'où nous l'avons vu extraire.

(1) *Lyon souterrain*, p. 101. — La cheminée du salon de la nouvelle cure d'Ainay a été tirée d'un magnifique morceau de brèche antique. Ce n'est qu'un échantillon des nombreuses variétés de marbres précieux qu'on a exhumés tout auprès de l'église.

(2) Cette mosaïque, dite *du Berger*, est figurée dans l'ouvrage d'Artaud : *Mosaïques de Lyon & du Midi de la France*, in-fol. pl. 11.

(3) Arc. XXX, n° 91.

Plus anciennement un autel élevé aux mêmes divinités avait été découvert « vers Ainay, à la confluence des deux rivières (1) », & transporté près de la croix, devant le portail de ladite église (2).

MATRIS AVG
L· DEXTRIVS
APOLLINARIS

J'aurai ailleurs l'occasion d'expliquer la présence de ces deux monuments sur le sol proprement gaulois.

Si maintenant nous pénétrons dans l'église même, les premiers objets qui attirent nos regards & captivent notre attention sont les quatre colonnes de granit sur lesquelles repose la coupole au dessus du chœur. Ces colonnes, qui primitivement n'en formaient que deux, ont toujours été regardées comme les fûts qui supportaient les statues de la Victoire dont était flanqué l'autel de Rome & d'Au-

(1) PARADIN, *Inscript. ant.* p. 428. — MENESTRIER, Hist. cons. p. 130.
(2) BELLIEVRE, Lug. prisc. p. 93.

guſte, ainſi que le repréſentent les médailles ſi connues que j'ai rappelées dans la première partie de cette diſſertation. On peut attaquer encore cette tradition, il n'en reſtera pas moins évident que ces quatre monolithes ont appartenu à un édifice antique d'une grande magnificence & à quelque partie de celui qui les dominait tous : le temple de notre confluent. Il n'eſt pas moins probable qu'elles ont dû être découvertes non loin du lieu où elles ont été employées, ſans quoi elles auraient décoré telle autre égliſe antérieure à celle d'Ainay ou contemporaine de ſa fondation. Mais, en avant de ces colonnes, il y en a d'autres qui règnent dans toute la longueur de la grande nef & la ſéparent des nefs latérales. Quoiqu'on ait ſemblé juſqu'ici ne pas y prendre garde, ces colonnes plus modeſtes que les premières & d'un moindre intérêt comme ſouvenir, ſont auſſi un héritage de l'art antique. Leur pierre, d'un grain très-fin & d'un ton chaud, reçoit le poli du marbre & provient des belles carrières de Fay, dont l'exploitation en grand a été fort délaiſſée par nous, ſinon totalement abandonnée depuis les Romains. Leurs fûts ſont compoſés de dés tellement inégaux que les plus petits, hauts de quarante à cinquante centimètres, n'ont aucun rapport de proportions avec les plus grands & paraiſſent n'être là que pour l'appoint. Des fractures anciennes ont été aſſez mal diſſimulées à l'aide d'un ciment rougeâtre. A la ſimple inſpection, il eſt facile de reconnaître que de tels matériaux n'ont pas été primitivement deſtinés à l'emploi & au lieu dans leſquels on les retrouve aujourd'hui. D'où proviennent ces colonnes ? A quels monuments, ou à quel enſemble ſe rattachent

celles que nous ſignalerons encore dans le voiſinage? Ornaient-elles le périſtyle d'un temple? Faiſaient-elles partie d'un vaſte portique formant hémicycle autour de l'autel d'Auguſte? Nous n'en ſavons rien, & nous ne prétendons nous livrer, ſur ce ſujet, à aucune conjecture. Mais notre réſerve n'ira pas juſqu'à admettre que ces beaux reſtes d'un art antérieur à la conſtruction de l'égliſe d'Ainay, ainſi que les nombreux fragments du même caractère, qui giſent encore dans le ſol de ce quartier & tout auprès dans le lit de la Saône, y aient été tranſportés d'un autre point de la ville. Nous avons pour nous la tradition & la poſſeſſion ; il faut des titres, autrement certains que des doutes, des opinions & des rapprochements plus ou moins fondés, pour ébranler ces deux baſes ſur leſquelles a repoſé juſqu'à nos jours la croyance commune.

Ainſi, loin d'être dépourvue, comme on le prétend, de débris du temple d'Auguſte ou de ceux qui peuvent paſſer pour tels, l'Egliſe d'Ainay, plus que toute autre, en offre partout, à l'intérieur de même qu'à l'extérieur, de nombreux & frappants ſpécimens. Voyons maintenant s'il eſt vrai qu'on *n'en ait jamais trouvé aucun* dans le quartier auquel elle a donné ſon nom.

Bornons-nous à un ſimple inventaire.

Spon (1) & Méneſtrier nous ont conſervé le texte d'un fragment d'inſcription qui était « en la rue de la Colombe (Sainte-Colombe), derrière l'ancienne égliſe de

(1) Recherche, p. 164 : & *Miſcell.* p. 188.

Saint-Michel, proche le port d'Ainay (1) ». Ce fragment avait dû appartenir à quelqu'une de ces grandes légendes honorifiques dont les peuples de la Gaule gratifiaient leurs bienfaiteurs, leurs mandataires & leurs repréſentants auprès de l'autel de Lugdunum :

..... CALFIDO A....
GALLO PACC.....
PROVINC· MACEDONIAE.....
... RIVIAE TIBVRTIN· VALER· LEG· LEG
PROVINC· CRETE ET CYRENARVM LEG
AQVITANIC· VII VIRO EPVLON· SODALI H..
..... CIVITAS LEMOVIC

Un autre fragment, d'un très-beau ſtyle & de proportions grandioſes, mais malheureuſement trop incomplet pour qu'on en reſtitue le texte, provient des fouilles qui eurent lieu en 1809, ſur la rive gauche de la Saône, en amont du pont d'Ainay. Ces fouilles avaient pour but de rechercher le corps d'une ſtatue équeſtre, ou tout au moins d'un cheval de bronze, dont la jambe avait été retirée en 1766, du lit de la rivière, non loin du mur qui formait la clôture du couvent des religieuſes Clariſſes. Ce morceau, qui appartient à l'art monumental auſſi bien qu'à l'épigraphie (2), figure aujourd'hui dans notre muſée lapidaire (3).

(1) MENESTRIER, Préparat., p. 30. Cf. Inſcriptions antiques de Lyon, page 82.

(2) ARTAUD : Mémoire ſur les Recherches d'une ſtatue equeſtre, &c., page 5.

(3) ALL. MN. n° 135.

Artaud reſtitue la dernière ligne par *pulvi*NARI C*æſarum* ou mieux par *exor*NARI C*enſuerunt* (1).

Paradin nous a tranſmis la copie très-défectueuſe d'une « pièce rompue qui ſe voyait de ſon temps en la rue de la Fontaine, près du monaſtère des ſœurs religieuſes de Saint-Dominique (2) ». Le couvent de ces ſœurs était voiſin de celui de Saint-Michel.

V LIQ
AD ARAM
Q EIVS VELIOCA NIYS
V S L M

Cette inſcription paraît avoir été tranſportée dans la collection des PP. Trinitaires où Spon (3) & Méneſtrier (4)

(1) Notice du muſée, p. 25.
(2) Hiſt. de Lyon, inſcript., p. 418.
(3) Recherche, p. 93.
(4) Préparat. page 20.

l'ont tranſcrite. La leçon qu'ils en donnent n'eſt guère meilleure ni plus compréhenſible que celle de Paradin. Je n'ai pas à la diſcuter ici ; il me ſuffit de ſignaler la provenance du monument.

Au mois de juin de l'année 1829, des ouvriers creuſant les fondations de la maiſon Martin, à l'angle de la rue Sainte-Colombe & de la place Saint-Michel, mirent à découvert un chapiteau, des bas-reliefs, des fragments de ſculpture en marbre de Paros & un certain nombre de gros blocs de choin qui ont dû faire partie d'un édifice antique. Parmi ces matériaux ſe rencontrèrent deux baſes deſtinées à recevoir des ſtatues & faiſant lire ſur leur face principale des inſcriptions en l'honneur de perſonnages qui avaient fait partie & avaient accepté le patronage d'importantes corporations. L'un, Minthatius Vitalis, *negotiator vinarius* réſidant à Lugdunum *in Kanabis*, deux fois curateur & une fois quinquennal de cette aſſociation, appartenait aux nautes de la Saône & il cumulait le patronage de ce corps avec celui des chevaliers romains, des ſévirs, des utriculaires & des *fabri* (1). L'autre, C. Apronius Raptor, décurion de la cité de Trèves, était naute de la Saône, patron de cette corporation & de celle des marchands de vin de Lugdunum (2).

Artaud, en enregiſtrant cette découverte (3), a noté « que les blocs qui ont ſupporté les baſes de ces ſtatues « ſe voyaient encore ſur place, dans l'état où ils étaient « jadis : les piédeſtaux ſeuls ſe trouvaient renverſés & « détachés à peu de diſtance de cet endroit. »

(1) Palais des Arts, arc. XXI, n° 181. — Inſcript. ant. de Lyon, p. 250.

(2) Palais des Arts, arc. XXI, n° 179. — Inſcript. ant. de Lyon, p. 30.

(3) *Lyon ſouterrain*, page 10.

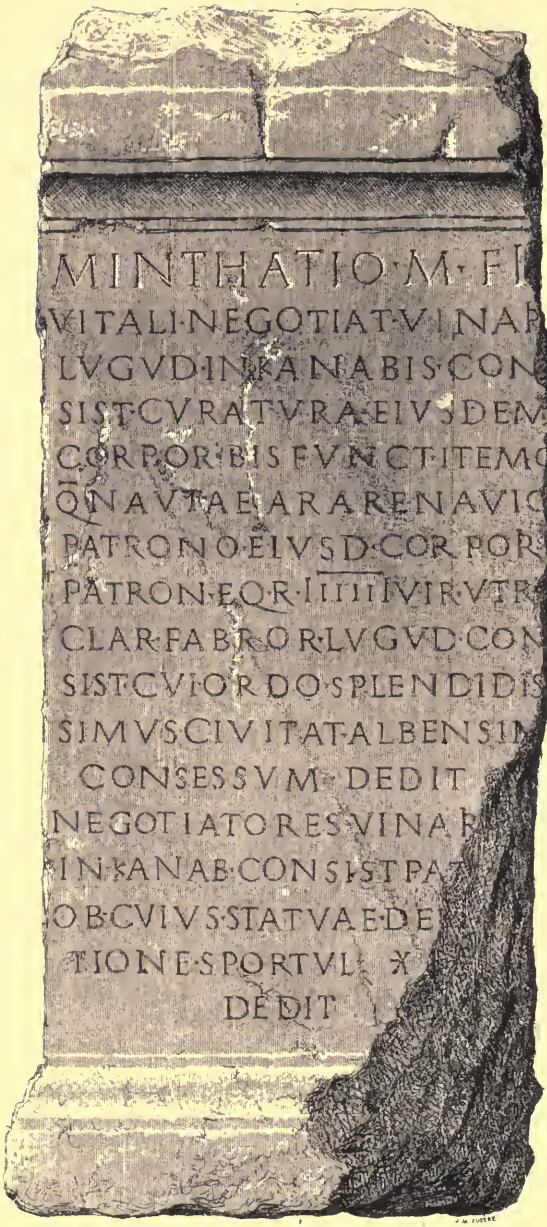
MINTHATIO·M·FI
VITALI·NEGOTIAT·VINAR
LVGVD·IN·KANABIS·CON
SIST·CVRAT·VRA·EIVSDEM
CORPOR·BIS·FVNCT·ITEMQ
QNAVTAE·ARARENAVIC
PATRONO·EIVSD·CORPOR
PATRON·EQR·IIIIIIVIR·VTR
CLAR·FABR·OR·LVGVD·CON
SIST·CVIORDO·SPLENDIDIS
SIMVS·CIVITAT·ALBENSIM
CONSESSVM·DEDIT
NEGOTIATORES·VINAR
IN·KANAB·CONSIST·PA
OB·CVIVS·STATVAE·DE
TIONE·SPORTVL·X
DEDIT

CAPRONIO
APRONI
BLANDI·FIL
RAPTORI
TREVERO
EC·EIVS·D·CIVITATIS
NARARICO·PATRONO
EIVSDEM·CORPORIS
NEGOTIATORES·VINARI
LVGVD·CON
BENE·DESE
PATRO
CVIVS·STATVA
DICA
TIONE·SPORTVLAS
ED·NEGOT·SING·CORP·X·V

J'ai été moi-même témoin & éditeur de deux autres exhumations antiques faites dans le voiſinage des précédentes. Au mois de février 1847, j'ai vu démolir ſur l'emplacement de l'ancien couvent de Saint-Michel, rue Martin, un mur qui n'avait pas moins de deux mètres d'épaiſſeur. Dans ce mur, bâti en beaux blocs analogues à ceux qu'on a retirés du pont du Change, ſe trouvaient employés comme alléges quatre énormes tronçons de colonnes engagées à la moitié de leur diamètre & qui très-certainement ne pouvaient provenir que des ruines d'un édifice antérieur. Ces colonnes étaient en calcaire de Fay & comptaient ſoixante-ſeize centimètres de diamètre. Dans la maſſe importante de débris que j'avais ſous les yeux, je diſtinguai trois fragments d'inſcription. Sur l'un on n'apercevait plus que trois lettres : ILV ; les deux autres préſentaient des reſtes de légendes dont j'ai pu enrichir le chapitre des prêtres auguſtaux que je publiais alors. Je les reproduis ici, extraits de mon ouvrage (1).

(1) Inſcript antiques. de Lyon, pages 89 & 90.

Le premier fragment se rattache probablement au culte des empereurs ; peut-être est-ce un hommage à Tibère. J'avais pensé que l'inscription avait dû être formulée à peu près ainsi : *Tiberio Cæsari Augusti filio pontifici maximo* (ici l'indication du Consulat), IMPERATORI IV. En y réfléchissant mieux, j'ai reconnu que le titre IMP IV, nous reportant au règne d'Auguste, on n'avait pas pu décerner à Tibère la dignité de *pontifex maximus* à laquelle il n'a eu droit qu'après la mort du fondateur de l'empire. La restitution de la finale IMO reste donc incertaine. Le quatrième triomphe de Tibère n'est confirmé par aucune médaille ni par aucun monument à ma connaissance. Il faut le rapporter à la conquête de l'Illyrie, qui fut une faible compensation à la défaite de Varus. Suétone raconte qu'à l'occasion de ce triomphe, des sénateurs furent d'avis de surnommer Tibère le *Pannonique* ; d'autres l'*Invincible* ; quelques-uns, le *Pieux*. Mais Auguste empêcha

de lui donner aucun de ces noms, disant que Tibère pourrait se contenter de celui qu'il lui laisserait après sa mort (1). Il est très-regrettable que nous ne retrouvions ici que la terminaison de l'épithète accolée au nom de Tibère ; peut-être aurions-nous constaté, une fois de plus, que la flatterie brave souvent les prescriptions légales, & que les prêtres de notre autel national s'étaient rangés à l'avis des sénateurs qui avaient voulu décerner au fils adoptif d'Auguste le surnom de *piissimus*.

Le second fragment m'a fourni deux légendes incomplètes qui nous font connaître le nom d'un prêtre du pays des Carnutes, TITUS JULIUS, attaché à l'autel d'Auguste. Je ne m'y arrête pas davantage, pour ne pas prolonger une digression trop étrangère à l'objet tout spécial de ce travail.

Le 17 avril de la même année 1847, en continuant les fondations qui m'avaient valu les inscriptions précédentes, on mit au jour un monument d'un volume peu ordinaire ; aucune des tables en pierre de Fay de notre collection épigraphique ne lui était comparable comme dimension. Quoique fracturé sur tous ses bords, sa hauteur était encore de un mètre cinquante-huit centimètres, sa largeur de un mètre soixante-huit, & son épaisseur de cinquante-sept centimètres. Sur sa face polie on lisait une inscription presque entière & les lettres finales d'une autre ; au bas, des capitales hautes de trente centimètres, & dont l'interprétation n'était pas douteuse, rappelaient

(1) SUET. *Tib.* XVII.

cette ſolennelle ſanction des trois provinces de la Gaule qu'on rencontre ſur la plupart des titres honorifiques de notre preſqu'île. Il n'eſt pas probable que les conſtructeurs du moyen âge aient été chercher bien loin ce ſuperbe banc, dans le ſeul but de l'employer comme allége à la conſtruction d'un monaſtère. Sa préſence obſtruant la tranchée dans laquelle il ſe trouvait & arrêtant les travaux, l'entrepreneur voulait le faire *débiter* à l'inſtant même. Sur mes preſſantes ſollicitations, il conſentit à retarder ſon œuvre de vandaliſme aſſez de temps pour que je puſſe faire relever exactement l'inſcription, mais trop peu pour que le conſervateur du muſée, auquel je m'empreſſai de ſignaler ce monument remarquable, eût réuni les bras & les engins néceſſaires à ſon extraction. La plus grande partie de la pierre a été enfouie, & pour longtemps ſans doute, dans les fondations du bâtiment qui fait l'angle nord de la rue Martin & de la place Saint-Michel, mais une fraction importante de l'inſcription était encore viſible, l'an paſſé, dans une maiſon de la rue Martin, n° 9, ſur un pilier placé à la rencontre de deux arcs qui ſéparent la cour intérieure de la cage de l'eſcalier. On a probablement trouvé la pierre de Fay trop peu monumentale & la belle lettre romaine trop barbare pour les laiſſer à nu devant la loge du concierge, car la légende vient d'être cachée ſous un placage de ſapin que le pinceau d'un badigeonneur, à tant le mètre, changera bientôt en marbre fantaſtique. Je m'eſtime heureux d'avoir conſervé à la ſcience & à notre hiſtoire le nom & la légende honorifique du nervien Lucius Oſidius, prêtre à l'autel des Céſars auprès du temple de

Rome & d'Auguſte, ſitué entre le confluent du Rhône & de la Saône (1).

Voilà les titres exhumés de ce ſol claſſique qu'on voudrait déshériter. La plupart nous ont été rendus depuis un petit nombre d'années. Combien d'autres ont été perdus! Combien reſtent encore enfouis! Ils ſe rapportent ſans exception, à un même ordre de ſouvenirs : le culte de la divinité impériale ; la mémoire de ceux qui y étaient attachés ; la glorification des agents par leſquels la communauté gauloiſe exerçait ſon activité commerciale ou exploitait ſes débouchés. Point de légendes funéraires ; point d'intervention municipale ; point de conceſſion de terrain. Nous ſommes ici en pleine terre gauloiſe & l'homogénéité des monuments permet de ſuppoſer qu'un certain nombre de ceux du même genre qui ont été rencontrés ailleurs, comme appareils de conſtruction, ont été extraits de ce quartier, où le moyen-âge les avait laiſſés ſans emploi.

Veut-on maintenant un rapport très-ſommaire ſur les débris antiques qu'il nous a reſtitués ou qu'il a laiſſé apercevoir? Je ne pourrai en citer qu'une faible partie, mais elle ſuffira, j'eſpère, pour démontrer aux plus prévenus que, ſur aucun autre point de la preſqu'île, la couche romaine n'eſt plus compacte, plus riche &, ſi j'oſe le dire, plus parlante.

(1) Inſcript. antiques de Lyon, page 114. — Voir la gravure, planche ci-contre. J'aurais pu en réduire les proportions de manière à la faire entrer dans le cadre de mon texte ; j'ai préféré conſerver l'échelle unique du dixième pour qu'on jugeât de la dimenſion exceptionnelle de ce monument par la comparaiſon avec ceux qui ſont figurés plus haut.

Je ne rappellerai que pour mémoire ces nombreuſes moſaïques qui, depuis la rue de Sarron juſqu'à la rue Vaubecour, en paſſant par la rue de Jarente & l'égliſe d'Ainay, décrivent une enceinte ſignificative, dont toute reſtitution topographique devra tenir compte. Il eſt reçu aujourd'hui par ceux des novateurs qui les connaiſſent (car il y en a qui ne ſe doutent même pas de leur exiſtence), il eſt reçu, dis-je, que ces moſaïques donnent ſeulement la preuve d'une ſuite d'habitations ſomptueuſes n'ayant aucun rapport avec le culte auguſtal. Mais leur ordre, leur ſtyle, qui en fixe l'exécution aux meilleures époques de l'art romain, leur diſpoſition, ces jeux du cirque, cette chaſſe de méléagre qu'elles repréſentent & qui font naturellement penſer aux ſpectacles du même genre qui avaient lieu devant l'autel de notre confluent? Purs caprices d'artiſtes, fantaiſies de propriétaires! Mais par quel attrait bizarre & inexplicable ces riches propriétaires étaient-ils venus ſe fixer là, dans une île ſéparée, dit-on, des humains par deux ou trois confluents, loin de la ville & de ſes plaiſirs, loin du temple où étaient le mouvement & la vie? Que des proſcrits, que des chrétiens s'y fuſſent réfugiés, à la bonne heure, je le comprendrais. Mais plus on fera d'Ainay un lieu iſolé, une pauvre langue de terre de quelques centaines de mètres & cernée par les eaux, un de ces territoires ſuſpects auxquels les Romains appliquaient en mauvaiſe part le mot *Inſula*, moins on expliquera la condition & le luxe de ces ſinguliers *inſularii*. Si ces reclus opulents n'y avaient pas de grandes diſtractions, il faut avouer que, pour de ſimples particuliers, ils s'y

étaient créé de nobles loiſirs. Ils avaient appelé d'éminents artiſtes à décorer leur ſolitude : témoin cette jambe de cheval en bronze d'un excellent travail, découverte, en 1766, à dix mètres environ du couvent de Sainte-Claire, & cet autre bronze du même genre qui fut retiré, en 1833 ou 1834, du lit de la Saône vis-à-vis de la Quarantaine (1); témoin encore (pour ne citer que les figures équeſtres), une fraction de la jambe gauche d'un troiſième cheval, en bronze auſſi, extraite en 1827 des graviers de la Saône à la hauteur du four à chaux de la rue Vaubecour (2). Ces fragments de métal auraient-ils par haſard été apportés de la colline Saint-Sébaſtien ou de celle de Fourvière, tout exprès pour exhauſſer le lit de la rivière ou pour l'endiguement du quai de l'Arſenal? Mais, quelles que ſoient les difficultés qu'on éprouve à expliquer tant de richeſſe & de luxe dans un lieu qui, ſuivant nos adverſaires, ne tenant à rien, pas même à la terre ferme, aurait dû être complétement déſert, laiſſons de côté ces pavés ſplendides, &, avant de revendiquer la demeure des prêtres auguſtaux, recherchons à l'entour les débris du temple auquel ils étaient attachés. Nous en avons déjà trouvé d'aſſez importants, au dedans comme au dehors de l'égliſe d'Ainay. Nous avons enregiſtré des fragments de chapiteaux, de bas-reliefs, de marbres ſculptés & de gros blocs de choin, dans les fondations d'une maison de la rue Sainte-Colombe. Nous avons rencontré des matériaux analogues, plus quatre énormes

(1) ARTAUD; *Lyon ſouterrain*, page 155.

(2) COMARMOND; Diſſert. ſur trois fragments de bronze trouvés à Lyon, page 39.

tronçons de colonnes dans les excavations de la rue Martin; pourſuivons cet inventaire.

Lors des fouilles pratiquées pour la recherche de la ſtatue équeſtre que l'on croit exiſter non loin du pont d'Ainay, ſur une partie de la rive gauche de la Saône, qui a été remblayée pour l'établiſſement du quai Tilſit, l'architecte Flachéron éprouva de grandes difficultés à faire pénétrer les pilotis de ſon batardeau à cauſe d'un amas de pierres énormes que ces pieux rencontraient. Outre le fragment épigraphique ſignalé plus haut (1), on retira du milieu de ce barrage de nombreux morceaux antiques, parmi leſquels : « Une portion de pilaſtre can-
« nelé d'une grande dimenſion; un fût de colonne, en
« deux ſections, dont le diamètre était de 57 centi-
« mètres; quantité de marbres précieux ayant ſervi de
« revêtement; des moulures, des modillons, des frag-
« ments de friſes & d'architraves; la partie ſupérieure
« d'un autel portatif; un chapiteau de pilaſtre angu-
« laire, dont la hauteur de 73 centimètres au-deſſous
« de l'aſtragale indique un fût de 8 mètres à 8 mètres
« 50 centimètres; la tête d'un gros clou *capitatus* en
« bronze tourné d'environ 7 centimètres de diamètre
« ſur près de 11 centimètres en longueur, dans le genre
« de ceux qui décorent les ventaux du Panthéon de
« Rome, & un vaſe d'airain, *præfericulum*, de 30 centi-
« mètres de hauteur, à l'uſage des ſacrifices » (2). Eſt-ce aſſez de débris dans la petite enceinte d'un batardeau?

(1) Page 64.

(2) ARLAUD, Mémoire ſur les recherches d'une ſtatue équeſtre, &c., pages 3, 4 & 5.

Précédemment on avait extrait, à peu près du même lieu, deux précieuſes colonnes : l'une, en albâtre oriental, fut tranſportée à Paris; l'autre, de marbre cipolin, a longtemps ſervi de borne dans la rue Vaubecour (1). Déjà, en 1740, l'attention de l'Académie avait été attirée ſur une jambe de bronze coloſſale, déterrée à vingt pieds de profondeur dans le jardin des religieuſes Sainte-Claire, et M. Perrache poſſédait le pied d'une ſtatue de marbre dont on n'avait retrouvé que ce fragment dans le même jardin (2).

Avant le journal tenu par Artaud, ſous le titre de *Lyon ſouterrain*, il n'exiſte que très-peu de documents détaillés ſur les découvertes produites par les travaux privés ou publics, pendant les ſiècles qui nous ont précédés. Réduit à ce ſeul catalogue, qui ne remonte pas bien loin, & qui, pour être plus utile, aurait dû être fait avec plus d'ordre & moins de commentaires (3), je lui emprunterai encore ce dernier renſeignement : « Quan-« tité de groſſes pierres, dit Artaud, ſont éparſes dans « la Saône, entre le pont d'Ainay & celui de l'Archevêché. « Nous avons eu occaſion de faire plonger pluſieurs « fois dans cet eſpace de la rivière lors de la recherche

(1) ARTAUD ; *Lyon ſouterrain*, page 156.

(2) Id., ibid.

(3) Un travail de ce genre ne devrait être qu'un recueil de notes & de faits, ſans aucune préoccupation d'enchaînement ou de ſyſtème. Ce ſont des matériaux qu'on prépare & non une hiſtoire qu'on écrit. Dès que le parti pris ou l'opinion préconçue ſe fait ſentir, on ſe méfie de l'exactitude & même des renſeignements de l'annotateur, quelle que ſoit d'ailleurs l'eſtime qu'on ait pour ſon caractère. Il eſt ſi difficile de ne pas regarder par le côté de la lunette qui vous fait voir ce que l'on préfère.

« de la ſtatue équeſtre ; les plongeurs nous ont rapporté « qu'ils avaient aperçu, çà et là, de gros blocs de choin, « & le ſieur Dutel, qui a inventé une mécanique pour « faire des recherches dans l'eau, prétend qu'il a remar- « qué, près du pont d'Ainay, quelques pierres écrites, « & une, entre autres, fort grande, qui reſſemble à une « ſtatue ou à quelque choſe de ſculpté (1). » Je paſſe ſous ſilence les reſtes de murs romains, les tuiles, les briques, les poteries & les amphores que l'on rencontre dans preſque toutes les fouilles de ce quartier.

Je crains, en vérité, d'avoir étrangement abuſé de la patience & de la bonne volonté de ceux qui voudront bien me lire, en me livrant à une ſi longue & ſi minutieuſe nomenclature. Je ne ſuis pourtant pas le vrai coupable, & la plus grande part de la faute doit retomber ſur ceux qui m'ont forcé de leur remémorer tous ces faits & toutes ces choſes. Malgré ma bonne volonté de clore au plus vite cet aride catalogue, je ne les tiendrai pas quittes avant de leur avoir préſenté encore un dernier objet, plus intéreſſant & plus gracieux que les amas de débris au travers deſquels je les ai promenés. C'eſt un vaſe en terre cuite, revêtu d'une couverte rouge fort altérée. Il a été trouvé en 1727, toujours à Ainay, près du couvent des religieuſes Sainte-Claire, & il figure aujourd'hui avec honneur dans la collection des vaſes antiques de notre Muſée. Je reproduis ici la gravure que j'en ai donnée ailleurs (2), mais dans de plus petites proportions & ſans les commentaires qui l'accompagnent dans mon ouvrage.

(1) ARTAUD, *Lyon ſouterrain*, page 172.

(2) Inſcriptions antiques de Lyon, page 464.

La panſe de ce vaſe eſt ornée de trois petits bas-reliefs traités en médaillons & ſéparés par un nombre égal d'anſes. Le bas-relief principal offre les têtes affrontées d'Antonin & de Fauſtine, l'un repréſenté en Sérapis et l'autre en Iſis. Au milieu du champ, entre les buſtes, ſont deux épis de blé ſéparés par une tête de pavot en graine ; au-deſſus eſt placé un *præfericulum*, dont il ne reſte plus que la partie inférieure. Un autel allumé & huit figures ſacrifiant, groupées par quatre de chaque côté, occupent la place de l'exergue & rappellent ſans doute une des cérémonies auxquelles ſe rattache l'exécution de ce vaſe.

Le ſecond bas-relief repréſente Mars & Ilia ; c'eſt une alluſion dont l'iconographie du règne d'Antonin montre d'autres exemples. Le troiſième reproduit un combat de gladiateurs dont les détails ſont intéreſſants à étudier (1). Si j'ai cru devoir indiquer ſommairement les ſujets des médaillons, c'eſt que ce vaſe, deſtiné à conſerver le ſouvenir d'une fête religieuſe & publique en l'honneur d'Antonin & de Faustine, a probablement été exécuté pour ſervir de prix au vainqueur dans un des jeux célébrés en cette circonſtance. Rapproché de la moſaïque des jeux du cirque & de celle de la chaſſe de Méléagre, il eſt un nouveau témoignage des cérémonies, des luttes et des ſpectacles dont la pointe de notre preſqu'île n'a dû le privilége qu'à ſon titre de ſiége de l'autel d'Auguſte.

(1) Voy. [illegible] — Cf. Caylus, [illegible] manes, p. [illegible], & Ms. [illegible] *Recueil d'antiq.*, t. v, pl. [illegible], [illegible] manes, p. [illegible] texte, p. 338. — Artaud, 2e notice.

Ainſi, d'une part, malgré l'affirmation contraire, l'égliſe d'Ainay n'eſt preſque qu'un centon de fragments romains, &, de l'autre, le quartier qui l'avoiſine eſt encore de nos jours une mine inépuiſable de débris de l'art antique, après avoir été au moyen-âge une carrière ſouvent exploitée par les conſtructeurs de cette époque. A ceux que cette dernière opinion contrarie, je me permettrai de préſenter deux obſervations : la première, c'eſt que, juſqu'au XVe ſiècle, le territoire d'Ainay s'étendant, vers le Rhône, à la rue Bourgchanin, &, vers la Saône, à la Francherie (appelée de nos jours le Palais-Royal), ne comptait que fort peu d'habitations. La célèbre abbaye de Saint-Martin, une ancienne recluſerie rue Sainte-Hélène, le couvent de Saint-Michel & celui des Frères prêcheurs cédé aux religieuſes de Saint-Dominique, plus quelques maiſonnettes groupées auprès de ces monaſtères, tels ſont, en ſomme, tous les établiſſements qui le découpaient. Le reſte était occupé par les jardins & les prairies de l'abbaye, & par des ténements ruraux comme ceux du Plat, de Bellecour, de la Rigaudière, ſur leſquels le monaſtère avait des droits de juridiction & de fiscalité. Les monuments & les matériaux qui s'étaient rencontrés à la ſurface du ſol ou peu profondément enfouis, n'étant qu'un embarras pour la culture, avaient dû être en partie utiliſés sur place & le ſurplus tranſporté ailleurs ou aliéné à des conditions aſſez douces. On ne fit grâce qu'aux débris, excellents remblais qu'il aurait fallu remplacer par d'autres, & aux monuments qu'une couche végétale ſuffiſante recouvrait. Ceci n'est pas une deſcription faite à plaiſir, l'étude de notre ſous-ſol & la con-

naiſſance de la ſurface du terrain, que les actes, les chartes & de longues conteſtations nous ont conſervées, la confirment pleinement.

La ſeconde obſervation que j'ai à faire vient encore à l'appui de la précédente. Les moſaïques qu'on a découvertes en ſi grand nombre, tout autour et jusqu'à une certaine diſtance d'Ainay, n'étaient aſſurément pas un ornement de la voie publique. Elles marquent la place d'édifices dont l'importance & la richeſſe devaient être en harmonie avec le luxe & l'élégance de ces ſplendides pavés. Que ſont devenues les pierres de ces édifices? Sous le terreau des anciens jardins, on a bien retrouvé des marbres, des bas-reliefs, des placages, des chapiteaux, des ſections de colonnes plus ou moins fracturées, toutes choſes que les maçons laiſſent volontiers aux collectionneurs ; mais leurs aſſiſes, leurs moellons, leurs tailles ont depuis longtemps diſparu. Qu'en ont fait les ſiècles paſſés? Ils les ont utiliſés pour leurs conſtructions ; cela doit paraître évident. Et dans quelles parties de la ville? Dans quels temples? Dans quels bâtiments publics ou privés? C'eſt leur ſecret; ils l'ont gardé, grâce à l'inſouciance ou à l'incurie de nos pères, & je ne crois pas qu'il ſoit facile de le leur dérober à l'avenir. Mais, par ce fait ſeul qu'ils ont exploité ces matériaux, dont l'exiſtence primitive n'eſt pas douteuſe, il eſt très-naturel de penſer qu'ils ont employé aux mêmes uſages ceux que nous ſoupçonnons légitimement avoir auſſi exiſté aux mêmes lieux. Dans les anciennes villes d'Afrique, avec des populations qui vivent ſous la tente, les ruines ſe retrouvent ſur place; mais, dans nos cités, il en eſt autrement : les ruines de

chaque âge profitent aux âges suivants, & nous n'en conſervons pas même le ſouvenir.

Ces deux obſervations, par leſquelles je clorai la revendication des titres et des droits de mon quartier natal, ſont, à mes yeux, non pas de ſimples arguments dialectiques mais, en termes de juriſprudence, des preuves muettes, ſuppléant par l'évidence des faits à la diſparition des pièces.

Voyons maintenant ce que ſont et ce que ſignifient tous les monuments de la zône oppoſée dans laquelle on veut tranſporter l'autel de notre confluent. Avant que M. Martin-Dauſſigny eſſayât de le reconſtruire à la Déſerte, d'autres avaient tenté de l'aſſeoir au centre de la preſqu'île (1). Lorſqu'on ſera las de le faire ainſi voyager, j'eſpère bien qu'on le remettra à ſa véritable place.

Le premier groupe que je rencontre eſt celui des matériaux retirés des égliſes de Saint-Pierre, de Saint-Côme & de leur pourtour. En voici le détail :

Pour Saint-Pierre : — une inſcription à Jupiter, par Quintus Adginius Martinus, Séquanien, flamine & duumvir de la cité de ce peuple, prêtre de Rome et d'Auguſte à l'autel du confluent (2) ; — une fondation faite par le même perſonnage, en l'honneur de Mars, ſurnommé

(1) M. Martin-Dauſſigny a fait juſtice de cette opinion dans la *Revue du Lyonnais* (t. XXVIII, p. 10 & ſeq.). Pourquoi faut-il que les excellentes raiſons dont il ſe ſervait en 1848 duiſſent lui être oppoſées en 1864 ?

(2) PARADIN, p. 423. — BELLIÈVRE, Lugd. priſc. p. 24. — SYMÉONI, l'*orig. e le Antichit. di Lione*, ms. p. 21. — SPON, Recherche, 124. — MÉNESTRIER, Hiſt. conſ. 74. — COLONIA, Hiſtoire litt., I, 88, &c.

Segomon : *Marti Segomoni sacrum* (1) ; — une très-belle dédicace *Augustæ Deæ Vestæ Augusto Deo Volcano* (2) ; — un fragment sur lequel se lit le nom d'Apollon invoqué comme divinité topique (3) ; — les débris d'un autel, érigé par Ti. Eppius Bellicus, aux Divinités des Augustes (4) ; — une légende honorifique décernée, par les trois provinces de la Gaule, à Caius Catullius Deciminus, prêtre *ad templum Romæ & Augustorum* (5) ; — deux autres hommages rendus, par les mêmes provinces, à des Inquisiteurs des Gaules, Quintus Julius Severinus (6), & Lucius Cassius Melior (7) ; — enfin le titre *ad honores* de Tiberius Pompeius Priscus, *judex Arcæ Galliarum*, voté aussi par les trois provinces gauloises (8).

Pour Saint-Côme : — une inscription, des mêmes provinces, en l'honneur de Caius Servilius Martianus, prêtre du temple de Rome & des Augustes (9) ; — un autre titre analogue, pour un personnage dont le nom n'est pas venu jusqu'à nous (10) ; — un fragment de l'épita-

(1) PARADIN, 423. — SYMÉONI, 30. — BELLIÈVRE, 102. — SPON, 134. — MÉNESTRIER, ibid, 74, &c.

(2) MENESTRIER, Differt. f. l'orig. de Lyon, 32. — ARTAUD, *Lyon sout*, 193. — Musée lapidaire, arc. XI, n° 95.

(3) SYMÉONI, 32. — BELLIÈVRE, 102.

(4) SYMÉONI, 26. — BELLIÈVRE, 102. — MENESTRIER, prép. 20.

(5) PARADIN, 428 ; — SYMÉONI, 26 ; — BELLIÈVRE, 102, — SPON, 137. — MENESTRIER, Hist. conf., 75, &c., 80. Musée lapidaire, arc. XXX, 217.

(6) PARADIN, 424 ; — BELLIÈVRE, 101 ; — SPON, 130 ; — Musée lap., arc. XIV, n° 120.

(7) ARTAUD, *Journal des Savants*, 1824, p. 697. — Musée lapidaire, arc. XXI, n° 180.

(8) BELLIÈVRE, 100 & 101 ; — Musée lapidaire, arc. XII, n° 106.

(9) BELLIÈVRE, 111 ; — SPON, 138 ; — MENESTRIER, 75 ; — Musée lapidaire, arc. XXXIV, n° 202.

(10) MILLIN, Voy. dans le Midi, [illegible], 525 ; — *Le Réparateur* (journal), n° du 11 octobre 1833 ; — Musée lapidaire, arc. XXVII, n° 23.

phe d'un prêtre à l'autel de Rome & d'Auguſte (1); — une inſcription, d'un beau caractère, qui rappelle le ſouvenir d'une famille conſacrée au culte de Veſta & de Vulcain (2); — et une légende très-curieuſe d'un procurateur de Marc-Aurèle, prêtre à l'autel des Céſars (3).

Si l'on me reproche d'avoir trop minutieuſement & trop longuement inventorié les reſtes antiques du quartier d'Ainay, on devra convenir auſſi que j'ai cherché à ne rien omettre des richeſſes épigraphiques que recélaient Saint-Pierre & Saint-Côme. Je n'ai ni pour principe ni pour habitude de défendre une cauſe en diſſimulant les pièces ou les arguments qui peuvent lui être oppoſés. Toutefois, j'ai dû me borner au pourtour de ces deux égliſes & ne pas étendre mes inveſtigations aux territoires de la Platière & de Saint-Nizier, dont j'aurai occaſion de parler plus loin.

Eſſayons maintenant d'apprécier, à ſa juſte valeur, cette agrégation ſingulière. Quand ſur un ſi petit eſpace de terrain on trouve réunis, & preſque excluſivement dans les aſſiſes inférieures des édifices, tant de monuments divers, indiquant des fondations plus ou moins importantes (4) en l'honneur de Jupiter, de Mars, de Veſta & de Vulcain, d'Apollon, de la Divinité des empereurs, avec cela les légendes honorifiques de prêtres à l'autel de Rome & d'Auguſte, de miniſtres du culte de Veſta &

(1) MILLIN, ibid; — ARTAUD, 2e notice, p. 49; — Muſée lapidaire, arc. XXXIV, n° 291.

(2) ARTAUD, Mémoire ms. biblioth. de l'académie, n° 219; — Muſée ap. arc. XI, n° 93.

(3) ARTAUD, 2e notice, p. 49: — Muſée lapidaire, arc XXXIX, n° 333.

(4) *Sacrum — Annuâ Stipe, &c.*

de Vulcain, de hauts fonctionnaires publics dans les Gaules & jusqu'à une inscription funéraire, que doit-on en conclure ? Rien autre chose, sinon que ces monuments disparates ont été apportés là comme matériaux de construction. La seule nomenclature de ces titres me semble rendre cette démonstration évidente. Je pourrais dire qu'elle est confirmée par ce que l'on raconte de la nature du terrain du quartier Saint-Pierre ; d'une anse que devait faire la Saône tout auprès ; des degrés d'un port & de boucles d'attache observés à quelques pas de l'église même. Mais je n'ai aucune confiance dans ces chroniques, &, tout en admettant la bonne foi de leurs auteurs, je ne leur reconnais aucune des qualités que doivent avoir des témoignages sérieux. Il n'est si mince entrepreneur à Lyon qui n'ait découvert, au moins une fois dans sa vie, un temple, un quai, un palais ou un théâtre de l'époque romaine. Quel splendide & fantastique Lugdunum je pourrais restituer rien qu'avec les notes qui m'ont été fournies au sujet de ces découvertes ! En dehors de ces imaginations, qui séduisent trop souvent des antiquaires prévenus, il y a une géologie archéologique dont les lois sont moins sûres peut-être que celles de la science toute moderne à laquelle nous devons la connaissance des diverses formations de notre globe. Cette géologie arrive néanmoins à fixer le siége des civilisations antérieures par l'étude des gisements, par l'appréciation & la comparaison des éléments que les sols divers ont conservés. Quand on rencontre des couches successives de débris antiques émiettés, pour ainsi dire, dans un terrain & tellement assimilés à ses autres parties

conſtitutives qu'il eſt preſque impoſſible de les en ſéparer, on doit convenir, à moins de preuves contraires & péremptoires, que là d'autres générations étaient établies avant nous. C'eſt ce que nous avons conſtaté à Ainay. La nature & le plus ou moins de richeſſe de ces dépôts témoignent à la fois de la race ou de la claſſe à laquelle ces anciens habitants appartenaient & du degré de culture auquel ils étaient arrivés : l'hiſtoire & la tradition achèvent de coordonner & de contrôler ces témoignages. Lorſque, au contraire, ſur un ſol d'alluvion & de remblais, on retrouve dans des conſtructions, relativement modernes, des monuments que leur maſſe & leur ſolidité ont dû faire rechercher comme appareils excellents & économiques, une très-forte préſomption porte à croire que ces monuments iſolés & peu homogènes ne proviennent pas originairement du ſol ſur lequel on les voit employés, & l'on ſe demande quel courant & quelles circonſtances ont pu les y amener.

Dans l'eſpèce, il n'eſt pas néceſſaire de chercher bien loin la réponſe à cette queſtion & l'explication très-plauſible & très-naturelle de ce fait. La démolition de notre vieux pont du Change, qui a conſidérablement accru les archives de l'archéologie lyonnaise & fourni à notre Muſée lapidaire des titres nombreux & intéreſſants, a permis de conſtater la diverſité des dépôts antiques auxquels les conſtructeurs des XIe & XIIe ſiècles ont emprunté leurs matériaux.

On en a retiré onze inſcriptions ou fragments d'inſcriptions honorifiques des trois provinces de la Gaule (1) ;

(1) Inſcriptions ant. de Lyon, A. B. pp. 91, 120, 260, 279, 285, 530 XI, 632 XXXI?, 607, & Muſée lapidaire, arc. XXXIII, trois fragments.

deux autels tauroboliques (1); une table votive en l'honneur de Jupiter & de la divinité Auguſtale (2); un fragment relatif à quelque ſévir de la colonie (3); un ſecond fragment ſur lequel figurent la IVe, la XIe & la XIIIe légion (4); une partie d'autel votif érigé par un *ſtationarius* (5); les cippes funéraires d'un marchand de ſaies (6), d'un *cretarius* (7), & d'un inconnu qui avait été tué par des voleurs (8); huit autels ou tablettes tumulaires (9); enfin deux fragments *ad honores* d'une attribution incertaine (10). En outre une bonne partie des pierres de taille employées à ſa conſtruction provenaient des ruines d'anciens édifices, & quelques-unes étaient ornées de moulures d'un grand ſtyle.

Il reſſort de ce ſimple énoncé que tous les quartiers de l'ancienne ville & de la nouvelle avaient fourni leur contingent de débris antiques, de même qu'ils avaient apporté leur quote-part d'offrandes pécuniaires, pour l'établiſſement de cette utile voie de communication. Le vieux Lugdunum avait donné ſes tauroboles, peut-être les autels votifs & le marbre du légionnaire; la preſqu'île avait livré les tables monumentales des trois Gaules; & les voies publiques des deux rives de la Saône, en remontant ſon cours, s'étaient dépouillées de ce qui reſtait encore de leurs mauſolées pour contribuer

(1) Inſcript. ant. de Lyon, pages 33 & 38.
(2) Ibid., page 605.
(3) Ibid., page 211.
(4) Ibid., page 318.
(5) Ibid., page 529, X.
(6) Ibid., page 405.
(7) Ibid., page 411.
(8) Ibid., page 478.
(9) Ibid., pp. 502, VIII, 504, XX, 509 XLVII, 521, XCV, 524, CVIII, 528, CXXIV, 530, XVII, 532, XXX.
(10) Ibid., 285 & 532, XXV.

à l'entreprise de l'archevêque Humbert (1). L'incompatibilité & l'incohérence des titres sont un sûr garant de la diversité de leur provenance. Or, ce qui apparaît ici, avec évidence, doit nous servir de règle pour l'appréciation des restes antiques qui nous sont signalés dans les anciens édifices du voisinage & du centre de la ville actuelle. Partout où il y a mélange de légendes honorifiques & de légendes funéraires, d'inscriptions de la colonie & de celles des trois Gaules, on peut, à bon droit, soupçonner que les monuments ne proviennent pas originairement des lieux où on les retrouve.

Cette anomalie se remarque à Saint-Côme; elle est plus sensible encore tout à l'entour du quartier de Saint-Pierre. Ainsi Notre-Dame de la Platière nous a rendu le sarcophage de Calpurnia Severa (2); celui de Salvia Valeriana s'était rencontré, du temps de Bellièvre, près de cette antique fondation de Leydrade (3). La rue du Bessard & le canal qui la terminait ont enrichi l'épigraphie lyonnaise, non-seulement d'un débris portant la souscription des trois provinces gauloises (4), mais de deux beaux cippes funéraires, l'un de M. Titus Helvinius,

(1) Quand je dis que tel quartier avait fourni telle sorte de pierres, c'est un tour de phrase qui ne s'applique qu'à l'origine primitive de ces matériaux. Beaucoup avaient pu déjà être déplacées; & je crois fort, d'après les concessions municipales dont il va être question & d'après ce qui a été observé de notre temps, qu'un certain nombre gisaient sur les bords & dans le lit de la Saône où on les avait précipitées à une époque qui nous est inconnue. Cette remarque paraîtra puérile; à qui la faute, si une objection qui ne l'est pas moins m'a forcé de la faire?

(2) Inscriptions antiques de Lyon, page 482.

(3) Ibid., 520, XCIII.

(4) Ibid., page 286.

vétéran de la ſixième légion (1), l'autre de Bellius Belliolus (2). On cite les extraits d'actes conſulaires, des années 1452 & 1464, conſtatant que bon nombre de *pierres* & *choins* obſtruaient, à cette époque, les bords de la Saône, vers les Auguſtins & Saint-Vincent (3) ; mais ces documents, fort reſpectables, ne nous apprennent pas ce qu'étaient ces pierres. Or, on en peut voir, à notre muſée lapidaire, deux échantillons : l'un provient des fondations du quai Saint-Vincent, en face de la rue des Auguſtins (4), l'autre a été découvert plus avant dans la rivière, vis-à-vis de la même rue (5), & ce ſont deux autels tumulaires aſſez maltraités. On en a exhumé à Saint-Benoît (6) ; un grand ſarcophage eſt ſorti du couvent de Sainte-Marie-des-Chaînes (7) ; tandis que, en avançant plus loin, hors la porte d'Halincourt, reparaît la mention des trois Gaules (8). Comment ſe reconnaître au milieu de ce pêle-mêle de monuments ſi hétérogènes? Comment ſurtout en tirer des inductions quelque peu ſérieuſes pour fixer ſûrement les limites & les circonſcriptions des diverſes communautés établies ſur notre territoire?

Les titres lapidaires des trois provinces gauloiſes, étant, dans la preſqu'île, les plus répandus & les plus à portée, ont dû être auſſi les premiers & les plus facilement exploités. On en rencontre partout : à Saint-Pierre, à

(1) Ibid., page 319.

(2) Ibid., page 503.

(3) Note tirée des actes conſulaires de Lyon & communiquée à M. Martin-Dauſſigny par M. Vital de Valous.

(4) Inſcript. ant. de Lyon, 502, VII.

(5) SYMEONI, illuſt. obſerv. ant. page 127.

(6) Inſcript. ant. de Lyon, page 518, LXXVIII.

(7) Ibid., page 512, LV.

(8) Ibid., page 207.

Saint-Côme, à Saint-Nizier, dans les rues Pizay, Luizerne, de la Cage, &c. Il s'en eſt trouvé ſur la rive droite de la Saône, à Saint-Paul (1); dans le cimetière de Sainte-Croix (2); dans les fondements de cette égliſe (3); dans le porche de Saint-Etienne (4), & même de l'autre côté du Rhône, *en la grange de la Violette, près la Guillotière* (5).

Il y a mieux encore : pour augmenter les tortures des Saumaiſes à venir, & pour achever de brouiller la beſogne des auteurs qui font de la topographie à diſtance, ſans connaître ni notre vieille ville ni l'hiſtoire de ſes monuments, les ſiècles paſſés ont fait ſubir à un grand nombre de nos inſcriptions des pérégrinations déſeſpérantes. Il m'eſt bien permis d'en dire quelques mots, car j'ai eu ſouvent aſſez de peine à découvrir leurs traces pour les ramener au bercail, & à retrouver le ſignalement de ces fugitives, tant la fatigue du voyage les avait rendues méconnaiſſables. Je ne citerai que peu d'exemples.

Le beau ſarcophage du ſévir C. Ulattius Meleager, vu autrefois dans le couvent des Jacobins, ſert, depuis près de deux ſiècles, de réſervoir au château de Ternay, ſur les bords du Rhône (6); le *biſomus* de Lanina Galatia (7), découvert à Saint-Irénée, fut acheté par un teinturier, qui le fit tranſporter à l'entrée de Bourgneuf & le vendit enſuite au propriétaire du château de la Ferrandière. Le

(1) SPON, Rech. nouv. edit. p. 34.
(2) Inſcript. ant. de Lyon, p. 78.
(3) Ibid., page 92.
(4) Ibid., page 159.
(5) Ibid., p. 87.—BELLIÈVRE, *Lugd. priſc.* page 93.
(6) Inſcript. ant. de Lyon, p. 205.
(7) Inſcript. ant. de Lyon, page 515, LXVIII.

cippe d'Olia Tributa, mis au jour à l'extrémité du faubourg de Vaiſe, fut donné par un ſieur Alexandre à ſon gendre, nommé Chapuis, qui en fit préſent à l'hiſtorien Broſſette ; celui-ci le tranſporta à Thizy, d'où il nous eſt revenu, grâce à l'obligeance du docteur Villermoz (1). Un monument trouvé au Gourguillon ſe rencontre plus tard à l'Ile-Barbe, comme dalle au pied d'un autel dans la chapelle de Saint-Martin (2). Un ſarcophage, celui d'Eutychianus, exhumé à la Guillotière, près de la Madelaine, fut acquis pour la collection de Lange, à Fourvières (3). Un autre a voyagé de la place de Saint-Juſt au château d'Yvours (4). L'épitaphe de Cerialia Aulina, avant d'arriver à notre muſée, a paſſé, de la porte de Trion, dans la collection de Lange, puis dans celle des Trinitaires (5). Ce tranſport d'une galerie dans une autre eſt fréquent (6). Le tombeau de Maria Nicene, femme d'un tribun de la trentième légion, découvert, au XVIe ſiècle, dans la maiſon de La Motte à la Guillotière (7), ſe trouve tout d'un coup transformé en réſervoir dans le jardin de l'abbaye d'Ainay (8). Si le fait n'était pas conſigné dans les recueils de nos anciens hiſtoriens, & ſi ce ſarcophage reparaiſſait quelque jour, on taxerait de témérité l'épigraphiſte qui, par induction, affirmerait que ce tombeau n'a pas pu être originairement placé dans le lieu où il viendrait à être retrouvé. Le pauvre

(1) Ibid., p. 519, LXXXV.
(2) Ibid., page 402.
(3) Ibid., page 486.
(4) Ibid., p. 503, XII.
(5) Ibid., p. 506, XXVI.
(6) Ibid., page 508, XXXIX, 510, III; 518, LXXX.
(7) BELLIÈVRE, pp. 115 & 116, — SYMONI, Ms. 20 ; — PARADIN suppl., Gruter DLII, 5.
(8) MENESTRIER, prep. 32. — SPON, 229 (17) &c., &c.

homme aurait probablement contre lui tous les faiſeurs de reſtitutions, &, les imaginations s'échauffant par la diſcuſſion, ceux-ci en arriveraient à établir une réſidence de la trentième légion à la pointe de notre confluent, comme poſte avancé ſur la frontière gauloiſe. Voilà ce qui ſe produira toujours, quand on voudra trancher une queſtion en s'appuyant uniquement ſur des matériaux déplacés, ſouvent diſparates &, de leur nature, eſſentiellement meubles. Certes, il faut tenir grand compte des monuments : avec leur ſecours on a éclairé, rectifié & fixé plus d'un point obſcur de l'hiſtoire ; mais, parfois auſſi, l'hiſtoire eſt forcée de les remettre à leur place.

De tout ce qui précède, il réſulte que, ſuivant les beſoins & les époques, il s'eſt fait un fréquent échange de monuments épigraphiques & autres entre nos différents quartiers ; & le quartier qui a dû perdre le plus à ces translations (gratuites ou onéreuſes peu importe), eſt inconteſtablement celui où l'on n'a conſtruit que fort tard. Si, pendant de longs ſiècles d'abandon & de ſolitude, les eaux de nos fleuves ont bouleverſé aſſez profondément le ſous-ſol de notre preſqu'île pour en confondre les diverſes couches ſur bien des points, la main des hommes & celle du temps n'ont pas été moins funeſtes aux ruines qui repoſaient à ſa ſurface. Ces jalons arrachés ou déplacés ſont encore de précieux documents pour l'hiſtoire générale & pour celle de notre ville, mais ce ſont des repères trompeurs pour les recherches topographiques. Auſſi je ſuis toujours émerveillé du ſans-gêne & de l'imperturbable aſſurance avec leſquels certains auteurs

reſtituent notre ancien territoire, plaçant ici un temple, là un établiſſement public, plus loin un canal, ailleurs des magaſins, des entrepôts, des comptoirs, comme ſi un régionnaire myſtérieux leur avait communiqué un plan inconnu & détaillé de Lugdunum & de ſon confluent ſous la domination romaine.

Revenons à notre point de départ, au centre de la ville, dont nous ne nous ſommes écarté que pour rechercher l'origine & la nature des titres qu'on a revendiqués comme ſon patrimoine propre & excluſif.

Suivant la tradition conſtante de notre égliſe, & avec tous les hiſtoriens lyonnais de quelque valeur, j'ai placé notre premier ſanctuaire chrétien ſur ce terrain neutre & ſolitaire qui échappait à l'ombrageuſe ſurveillance des magiſtrats de la colonie (1). Cette partie baſſe de la preſqu'île, où nulle trace d'habitation de quelque importance ne s'eſt retrouvée, nous eſt repréſentée comme un lieu humide, inhabité, couvert de bois, très-favorable aux myſtérieuſes réunions de la communauté naiſſante, dont les marchands de l'Aſie, de la Phrygie & de la cité phocéenne, appelés ou établis ſur les rives de nos fleuves, avaient dû former le premier noyau. C'eſt vers Saint-Nizier que l'opinion commune fixe l'aſile où les diſciples de ſaint Pothin venaient recueillir la précieuſe ſemence que leur ſang devait bientôt arroſer. Une enceinte dérobée aux regards, ou peut-être une ſimple cabane de pêcheur, ornée d'un modeſte autel, recevait le paſteur & ſon troupeau & abritait les ſaints myſtères. Voilà ce que

(1) Inſcriptions antiques de Lyon, p. 535.

nos pères nous ont tranſmis touchant l'humble berceau du premier ſiége des Gaules : rien, juſqu'à ce jour, n'eſt venu infirmer cette tradition. La conſtruction d'une chapelle ſur ce lieu vénéré, conſtruction qu'on fait remonter au IVe ou au Ve ſiècle, le dépôt des reſtes mortels de nos anciens évêques qu'on y a juridiquement conſtaté, l'érection de la baſilique des Saints-Apôtres & le titre de cathédrale accordé à cette égliſe, miſe plus tard ſous le vocable de ſaint Nizier, forment, avec les témoignages oraux ou écrits, une chaîne non interrompue de documents & de preuves qu'on trouverait bien ſuffiſants s'il ne s'agiſſait pas d'une tradition religieuſe. Mais cette légitime croyance dérangeait les plans des novateurs. Elle n'offrait aux inveſtigations de la vraie ſcience qu'un ſentier déjà battu, &, à notre époque, il eſt peu d'eſprits qui ſe contentent de conſacrer leur temps & leurs recherches à confirmer ce qu'ont cru les âges précédents. On voulait déplacer l'autel d'Auguſte, il a fallu déplacer du même coup le pauvre autel de Saint-Pothin (1). C'était ſi peu de choſe ! & les bonnes âmes, qui croient à ces vieilles légendes, ſont ſi peu verſées en archéologie que, par l'étalage d'une érudition facile & par la pompeuſe nomenclature de monuments qu'elles ne ſauront pas diſcuter, on n'aura pas de peine à les réduire au ſilence. Alors on nous a dit : Nous vous montrons des débris du temple d'Auguſte dans le centre de la ville, montrez-nous

(1) M. Martin-Dauſſigny a reſpecté cette tradition, ce n'eſt donc pas à lui que ces reproches s'adreſſent ; mais, en abandonnant celle qu'il avait autrefois très-bien défendue, il perd une partie de ſa force contre des écrivains qui les attaquent toutes.

des reftes du fanctuaire chrétien? A ce facétieux argument il n'y a pas de réponfe à faire. Toutefois nous ferions autorifé à ripofter par cet autre : Vous avez retrouvé des monuments relatifs à l'autel de Rome & d'Augufte, depuis Ainay jufqu'à Serin, &, en dehors de la tradition, vous ne pouvez pas vous entendre fur la pofition qu'il occupait; or, nous, qui ne poffédons point de ruines de l'oratoire de Saint-Pothin, nous fommes parfaitement d'accord fur le lieu où il s'élevait; donc la tradition, qui nous donne l'affurance de ce dernier fait, doit être acceptée quand il s'agit du premier. On irait loin avec de pareils raifonnements.

Le fanctuaire de Saint-Pothin ayant été des plus modeftes, on veut bien, à la rigueur, nous difpenfer d'en produire les débris; mais, dit-on, il devait y avoir, tout auprès, un lieu de fépulture, &, jufqu'ici les environs de Saint-Nizier & de Saint-Pierre n'ont fourni aucune tombe chrétienne des premiers fiècles. L'objection n'eft pas auffi grave qu'elle en a l'air, & ceux qui la préfentent n'ont pas eux-mêmes une grande confiance dans fa valeur. Le terrain de la prefqu'île n'était pas propre à établir des catacombes, il eft donc très-probable que, jufqu'à la libre pratique de la religion nouvelle, il n'y a pas eu de cimetière auprès de l'oratoire de notre premier évêque. Quoique fouvent mis hors la loi, les chrétiens étaient tenus, & fe faifaient au moins un devoir de prudence, d'obferver tous les règlements qui ne bleffaient ni leur confcience, ni leur foi religieufe. Or, la prefqu'île n'était pas un lieu de fépulture, & il eût été auffi imprudent d'y pratiquer des inhumations clandeftines que de

demander, à qui de droit, l'autorifation de confacrer à cet ufage la moindre parcelle de terrain. D'ailleurs, tandis que les colléges & les fodalités païennes pourvoyaient aux frais funéraires des membres qui leur appartenaient, la communauté chrétienne ne pouvait revendiquer fes morts. Elle fe bornait à les recommander au Dieu qui garde fidèlement les os de fes ferviteurs (1), &, fur quelques rares monuments, elle gliffait, foit dans le libellé des épitaphes, foit dans leur exécution, certaines expreffions & certains fignes, connus d'elle feule, qui indiquaient aux initiés le tombeau d'un frère. J'ai apprécié autre part (2) ces difcrets & touchants indices qu'il ferait trop long de rappeler ici.

Après les deux premières perfécutions, qui frappèrent les pafteurs & diffipèrent les reftes du troupeau décimé, les chrétiens ne s'affemblèrent plus que loin des regards des délateurs & des bourreaux. Les faulées du confluent ne durent plus leur paraître un abri affez fûr pour y continuer les exercices de leur culte, & le lieu où avait été l'autel de Pothin ne fut plus vifité qu'à la dérobée par de pieux pèlerins, qui venaient répandre, en fecret, leurs larmes & leurs prières dans l'humble oratoire abandonné. Mais, lorfque la croix brilla fur la couronne de Conftantin, les lieux confacrés par le fouvenir & les reliques de nos martyrs virent s'élever de nouveaux fanctuaires qui, par la fuite, devinrent de fplendides bafiliques. La chapelle dédiée aux faints Apôtres, à faint Pothin & à fes

(1) Pfal. XXXIII, 20.

(2) Infcriptions antiques de Lyon ; pages 534 & 542.

quarante-huit compagnons, fut, avec la crypte de Saint-Jean où repofaient les reftes de faint Irénée & de fon peuple héroïque, une des premières offertes à la piété des fidèles remis en poffeffion de leur patrie & de leur Dieu. Les fouilles faites, à diverfes époques, dans l'églife & tout autour de Saint-Irénée, nous ont rendu un certain nombre d'infcriptions chrétiennes des IVe & Ve fiècles. Jufqu'à ces derniers temps, le centre de la prefqu'île n'en avait produit aucune, ce qui a fervi de prétexte à certains auteurs pour s'infcrire en faux contre la tradition que je viens de rappeler. Mais il y a, entre les deux localités, ces différences effentielles que l'une eft fur la montagne, tandis que l'autre a été foumife à l'action inceffante des eaux; que le terrain de l'une eft refté, à peu de chofe près à fon ancien niveau, fauf fur les points où les ruines des monuments ont produit des remblais qu'il eft facile de diftinguer du fol ancien, pendant que celui de l'autre a été exhauffé dans des proportions tout à fait anormales. Les architectes des fiècles paffés & nos entrepreneurs actuels, en établiffant d'ordinaire les premières affifes de leurs conftructions fur le gravier du Rhône, à quatre ou cinq mètres en contre-bas du fol des années dernières (1), n'ont fait qu'atteindre la furface du fol romain. Il eût fallu probablement creufer un ou deux mètres de plus pour rencontrer des tombes qui évidemment avaient dû être placées à cette profondeur.

(1) Depuis les travaux récents qui ont transformé notre ville, la voie publique, particulièrement dans les quartiers du centre, a été notablement relevée. Les indications que j'ai empruntées au livre d'Artaud feraient donc aujourd'hui en défaut, fur plufieurs points, de foixante à quatre-vingts centimètres.

En traitant des inſcriptions chrétiennes, j'ai fait voir combien peu les premiers diſciples de l'Evangile tenaient à illuſtrer leurs ſépultures (1). Leur ambition ſe bornait à être enterrés auprès des martyrs, dans le voiſinage des ſaints lieux. Pour ceux dont on avait à cœur de perpétuer la mémoire, il ſuffiſait d'une lame de marbre ou de pierre, d'une tablette acquiſe à peu de frais, ou recueillie telle quelle parmi les débris de l'art romain. Un burin, plus pieux qu'habile, traçait ſur cette plaque, dans une langue qui n'était plus celle de Rome & qui n'était pas encore celle de l'Egliſe, l'épitaphe du défunt, ornée des ſymboles touchants & vénérables qui avaient été longtemps les ſeuls ſignes de la foi proſcrite. Si quelque tablette de ce genre a été heurtée par la pioche d'un manœuvre, lorſque pour la première fois des conſtructeurs ont ouvert une tranchée dans nos quartiers du centre, il eſt douteux qu'on ait fait grande attention, ou même qu'on ait pris garde à cette antiquaille. Je ſuis intimement convaincu, pour ma part, que ſi la choſe eſt arrivée, le pauvre petit marbre, plus ou moins mutilé, ſera reſté enſeveli dans les fondations, s'il n'a pas été mis en pièces pour dreſſer & régulariſer les aſſiſes des moëllons. Et ce que je dis là n'eſt pas une ſimple hypothèſe, je peux citer un exemple à l'appui de la première de ces conjectures.

Au mois de janvier 1857, on a retiré des fondements d'une ancienne maiſon, rue de la Cage, une tablette de marbre portant l'inſcription ſuivante, dont je ſuis bien

(1) Inſcript. ant. de Lyon, page 544 & ſeq.

aiſe d'offrir ici la primeur (1), comme dédommagement de tous les titres ſi connus que j'ai dû reproduire ou énumérer.

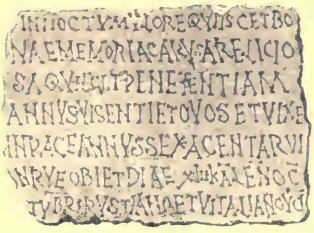

IN HOC TUMULO REQUIISCET (*requieſcit*) BONÆ MEMORIA*e* CARUSA RELIGIOSA QUI (*quæ*) EGIT PENETENTIAM ANNUS (*annis*) VIGENTI ET DUOS ET VIXE (*vixit*) IN PACE ANNUS SEXAGENTA RUINRUE (*quinque*) OBIET (*obiit*) DIÆ (*die*) XIII KALEN*das* OCTUBRS (*octobris*) RUSTIANO ET VITALIANO *viris* CLA*riſſimis* *conſulibus*.

Le treizième jour avant les calendes d'octobre correſpond au 19 ſeptembre, & le conſulat de Ruſticius & Vitalianus à l'année 520.

Cette inſcription eſt intéreſſante à plus d'un titre, mais j'en réſerverai le commentaire pour mon ſupplément. Toutefois, je ferai remarquer, avec M. de Roſſi, la ſingularité de la mention des deux conſuls de l'année 520 ſur un marbre d'occident. Elle confirme l'alliance

(1) Le mot primeur n'eſt exact que par rapport à l'épigraphie lyonnaiſe. Ce petit monument ayant été mis au jour peu de temps après l'impreſſion de mon ouvrage, j'en ai envoyé la légende à mon honorable confrère, M. L.-B. DE ROSSI, qui l'a fait figurer dans ſon beau & savant travail ſur les Inſcriptions chrétiennes de Rome. *Prolegom.* p. XLIII. Cf. p. 438.

qui exiſtait entre Sigiſmond, roi de Bourgogne, & Anaſtaſe, puis Juſtin, ſon ſucceſſeur. *Veſter quidem eſt populus meus*, écrivait Sigiſmond au premier de ces princes, *ſed me plus ſervire vobis, quam illi præeſſe delectat* (1). Le nom du conſul d'occident eſt défiguré, tandis que celui de ſon collègue d'orient eſt correct : on comprendrait plutôt l'erreur contraire. Les nouvelles arrivaient alors lentement de Byzance à Lugdunum, car Vitalianus, nommé ſur notre marbre à la date du 19 ſeptembre, avait été mis à mort le 19 juillet, comme ſoupçonné de haute trahiſon (2).

La production d'un titre unique juſqu'à ce jour, dans la zône centrale que je viens d'explorer, me fera, j'eſpère, pardonner les longs développements auxquels m'a entraîné l'examen des monuments dont on prétendait ſe ſervir pour attribuer à cette zône le temple de notre confluent. L'autel d'Auguſte n'a pas pu coexiſter, dans le même lieu, avec l'autel de Pothin ; &, ſi l'on a cru infirmer l'exiſtence de l'un, en nous demandant d'exhiber ſes ruines, je penſe avoir prouvé que ce qu'on prend pour les débris de l'autre n'eſt, en définitive, que matériaux d'emprunt & mélangés qui doivent être reſtitués à plus d'un dépôt antique. Dans tous les cas, j'aurai forcé nos adverſaires de modifier quelque peu l'objection tirée de l'abſence complète de monuments chrétiens ſur le ſol de notre preſqu'île.

Tranſportons-nous à préſent au pied du coteau de

(1) AVITI, *epiſt.* 83, ſub nomine Domini regis (Sigiſmondi).

(2) MARCELLINUS — RONCALLI, vet. lat. chron. II, 317 — DE ROSSI *loc. laud.*

la Croix-Rouſſe, où le débat s'eſt, depuis quelque temps, plus ſpécialement établi.

Je ne reviendrai pas ſur ce que j'ai dit, en commençant, à propos de l'amphithéâtre naumachique & du maſſif orné de placages qui n'a jamais appartenu à l'*ara lugdunenſis*. Mais, avec tous les amis de la ſcience, je me ſuis préoccupé des monuments qu'on a découverts dans ce quartier, & j'ai à cœur d'ajouter mon modeſte commentaire aux opinions diverſes qui ont été émiſes au ſujet de ce petit territoire, écueil de preſque tous nos hiſtoriens. C'eſt, je l'avoue, le champ des conjectures, auſſi étais-je bien tenté de ne pas m'y aventurer ; cependant, toutes réflexions faites, j'ai cru qu'il ne fallait pas laiſſer prévaloir, ſans proteſter, celles qui ſont démenties par nos traditions, tandis qu'on peut en propoſer d'autres plus vraiſemblables & mieux juſtifiées.

Les reſtes d'édifices publics & privés, les nombreux fragments de moſaïques, les uſtenſiles, les objets d'art, les ſtatuettes, les inſcriptions & les autels retrouvés à la baſe & juſqu'à une certaine hauteur du flanc ſud-oueſt de ce coteau me portent à croire que Lugdunum, trop à l'étroit ſur ſa colline orientale, a, de bonne heure, traverſé la Saône & enſerré dans ſes limites une partie de la colline de la Croix-Rouſſe. Sur la rive droite, la ville s'étendait à peine juſqu'à Saint-Juſt. Là commencent de longues avenues de tombeaux, qu'on a rencontrés à chaque fouille, juſqu'à la porte de Trion & bien au-delà. Si on défalque de ce périmètre l'eſpace qu'occupaient le palais des empereurs ou de leurs légats, le forum, le

théâtre & tant d'autres établiſſements publics qui ne nous ſont pas connus, ſi l'on tient compte des obſtacles que préſentait la pente abrupte du coteau, on conviendra qu'il reſtait aſſez peu de place pour les habitations particulières de cette ville appelée par Sénèque *urbs maxima*. Les négociants, les intermédiaires du tranſit de la Gaule, les agents des Tributs & de l'Annone, tous ceux qui exploitaient le cours de nos fleuves, ou qui en profitaient pour leur induſtrie, durent ſe porter ſur le coteau oppoſé dont la poſition était des plus heureuſes & des plus favorables. C'eſt ce que confirme, à mon ſens, la richeſſe des débris antiques de ce quartier. Mais où furent les confins de cette annexe? Quelle eſt la ligne qui la ſépare du territoire de la communauté gauloiſe? La ſtatiſtique de nos découvertes ne permet pas de le déterminer, & je me garderai bien d'indiquer aucun tracé, même approximatif.

Si la baſe de l'hémicycle, rencontré en 1859 à l'angle nord-oueſt de la rue Sainte-Catherine, ſous l'ancienne chapelle de l'hoſpice de ce nom (1), s'eſt bien réellement retrouvée ſur ſon lit de poſe primitif, ſi la ligne de ſocles qui l'avoiſinaient, & qui paraiſſent avoir appartenu au même enſemble monumental, n'a pas été déplacée, il eſt évident que le ſol proprement gaulois s'étendait juſqu'au pied du coteau. Mais j'ai quelques doutes à ce ſujet. L'orientation ſingulière de cet hémicycle, dont la

(1) M. Martin-Dauffigny, Notice ſur les découvertes faites en 1859, lors de la démolition de l'ancien hôpital des Filles Sainte-Catherine & de l'Aumône générale, devenu plus tard l'hôtel du Parc. In-8°, imp. Vingtrinier.

face intérieure regarde l'oueſt, tandis que des deux lignes de baſes que l'on dit s'y rattacher, l'une a ſa face tournée à l'eſt & l'autre au nord ; l'impoſſibilité de reconnaître une diſpoſition architecturale quelconque réſultant du rapport de ces trois giſements, dont l'alignement & les axes divers ne concordent pas entre eux ; la diſparition des crampons de fer qui reliaient tous ces blocs, diſparition qu'on remarque dans ceux mêmes qui ſont cenſés être encore ſur leur premier lit ; l'inſcription d'un prêtre carnute, extraite de la ſeconde pile du pont du Change (1) & qui s'adapte parfaitement à la courbe de l'édicule ; enfin une tête romane, qui a dû orner un ſanctuaire chrétien d'une époque aſſez ancienne, & qu'on a découvert parmi ces débris de l'art païen & à la même profondeur (2), toutes ces particularités me font craindre que le maſſif ſur lequel étaient établies les parties de ce monument qui nous ont été conſervées, ne ſoit l'œuvre des bas-temps & non le lit de poſe primitif de notre hémicycle. M. Martin-Dauſſigny qualifie ce maſſif de *rudus novum ;* dans les notes fort exactes qui m'ont été fournies, il n'eſt queſtion que d'un ciment très-dur & d'un grain très-ſerré. Mais peu importe : entre le ciment ou le blocage du

(1) Inſcriptions antiques de Lyon, page 607.

(2) Ces obſervations m'ont été ſuggérées non-ſeulement par l'examen des fouilles au moment où elles étaient pratiquées, mais auſſi par un plan de l'état ancien & nouveau des lieux, que je dois à l'obligeance & à l'amitié de M. Emile Perret, architecte des hoſpices. Sur ce plan, ſont très-exactement figurés les divers dépôts antiques que la démolition de l'hôtel du Parc a mis au jour. Les communications orales de M. Perret, qui a ſuivi tous les travaux avec autant d'intérêt que d'intelligence, ne m'ont pas été moins précieuſes.

temps de Conſtantin & de ſes ſucceſſeurs & le ciment ou le *rudus novum* des premiers ſiècles de l'empire il n'y a pas de différence appréciable aujourd'hui. Je ne m'explique pas comment les conſtructeurs du XIe ſiècle, dont la beſogne a traîné longtemps faute de reſſources, auraient enlevé à ce dépôt, pour l'employer au pont d'Humbert, l'unique pierre du prêtre carnute, & auraient négligé de prendre les neuf ou dix autres blocs dont ils pouvaient tirer un auſſi bon parti. Il y a là plus d'un doute à éclaircir, plus d'un myſtère que le grand argument tiré du lit de poſe n'explique pas. Les giſements mis au jour par la démolition de l'hôtel du Parc ne dénoteraient-ils pas l'emplacement d'une antique chapelle qui a précédé celle de l'hoſpice Sainte-Catherine ? Celui qui était le plus éloigné de l'hémicycle & qui s'étendait de l'eſt à l'oueſt, n'aurait-il pas fait partie de cet ancien mur d'enceinte que l'effroyable inondation du VIe ſiècle ruina ſur bien des points & recouvrit de ſes alluvions (1) ? Ce ſerait, à mon avis, une preuve de plus de l'extenſion de la cité lyonnaiſe au pied de la colline de la Croix-Rouſſe, le Lugdunum du Bas-Empire, moins floriſſant que celui d'Auguſte & des Antonins, ayant dû ſe contenter des limites de la cité auguſtale. Une découverte, antérieure à celle qui nous occupe, pourrait appuyer ces conjectures. « En « creuſant les fondations des maiſons qui avoiſinent « l'eſcalier des Capucins », dit un auteur lyonnais des plus exacts & des plus dignes de foi, « on a trouvé les « remparts qui longeaient anciennement la rue Sainte-

(1) Voir page 41 le texte de Grégoire de Tours qui la conſtate.

« Catherine & liaient la porte Saint-Marcel à la porte du « Griffon (1) ». Je ne me diſſimule pas qu'il y a là des travaux de défenſe de différents âges, mais les plus récents paraiſſent avoir été établis ſur les anciens & repoſer ſur les ſolides fondements de l'époque romaine. Ce fait a été conſtaté preſque partout (2). Au reſte, ce n'eſt pas une querelle, c'eſt une ſimple réſerve que je fais, en vue d'autres travaux. Je ne demande qu'à être bien convaincu, & je ne m'oppoſe nullement à ce que le territoire, que j'ai le premier rendu aux provinces de la Gaule, s'étende juſqu'aux Terreaux & même au-delà. Ce ſera un moyen plus facile d'expliquer la préſence de quelques-uns de nos monuments nationaux dans le centre de la preſqu'île. Je crois cependant qu'il ne faut reculer ces limites qu'avec une extrême prudence. J'aperçois en effet, dans la rue Sainte-Catherine même, une borne qui ſemble indiquer la frontière d'une autre communauté. C'eſt un autel, déterré en 1780, & dédié *au bon Eſprit & à la Fortune de retour*, par T. Flavius Secundus Philippianus, lieutenant des Auguſtes (3). Ce monument, témoignage de la reconnaiſſance de ce perſonnage & de toute ſa famille, pour le retour à l'ordre & à la paix d'une province qui avait été conquiſe & ſoumiſe, *redhibita & ſuſcepta*, ne me ſemble pas avoir dû s'élever

(1) COCHARD, *Guide du Voyag. à Lyon*, 1826, p. 537.

(2) Rue Sainte-Catherine, rue de la Vieille-Monnaie ; ARTAUD, *Lyon ſouter.* p. 207, — A l'égliſe de Saint-Polycarpe, id.; ibid., p. 212. Sur ce point on a reconnu la forme d'un baſtion du moyen âge qui repoſait ſur un maſſif quadrangulaire antique, pages 212, 213.

(3) Inſcript. de Lyon, p. 65.

ſur le territoire de la communauté gauloiſe ; ou il faut convenir qu'elle était alors bien compromiſe. Nous ſerions donc ici à l'extrême limite de ce territoire, au point où la moindre perturbation du ſol, le moindre déplacement peut faire varier les bornes & confondre la ligne de démarcation.

Les inductions tirées de la découverte, ſur ce terrain, d'un monument conſacré aux divinités des Auguſtes me touchent aſſez peu. Si l'on veut placer l'autel de Rome & des Céſars partout où ſe rencontrent de ſemblables dédicaces, on aura fort à faire. On a invoqué, à l'appui de ce ſentiment, l'autorité de M. Léon Renier, dont on change une ſimple conjecture en une ſérieuſe affirmation, mais l'éminent épigraphiſte ſait mieux que moi qu'à une certaine époque, cette conſécration devint le paſſeport obligé de preſque toutes les fondations religieuſes. Les grands dieux, les dieux immortels ſe virent contraints de céder la place, ou tout au moins de ſe laiſſer aſſocier au dieu Céſar, beaucoup plus puiſſant qu'eux (1). Les parvenus, les courtiſans, les fonctionnaires, tous ceux qui aſpiraient à une faveur du maître (& pour être prêtre du temple d'Auguſte on n'était pas exempt de cette petite faibleſſe), ſe faiſaient un devoir de ne pas négliger la divinité régnante ou ſon génie. Sur les huit ou neuf monuments lyonnais dédiés aux *Numina Auguſtorum*, deux peuvent appartenir à la preſqu'île, le reſte provient de la cité ou de ſon pourtour ; ni les uns ni les

(1) *Majore formidine & callidiore timiditate Cæſarem obſervatis, quam ipſum de Olympo Jovem.* TERTULL. Apolog. XXVIII.

autres ne fourniſſent, je ne dis pas une probabilité, mais ſeulement un indice quelconque ſur l'emplacement de l'autel d'Auguſte.

A côté de ces témoignages de ſervilifme, qui ont trouvé à notre époque des défenſeurs, en attendant qu'il s'en crée des imitateurs, on rencontre avec intérêt, ſur des monuments du territoire national, le nom & le ſouvenir de divinités topiques. C'eſt Mars & Apollon qui ſont invoqués ſous des ſurnoms chers à quelques peuples gaulois. Ce ſont les Déeſſes-Mères, génies gracieux de la nature myſtérieuſe & féconde, qui doivent ſurvivre dans les fées du moyen âge. Ces inſcriptions ne déparent pas le ſol gaulois & l'on aime à les y retrouver.

Dans le ſyſtème de l'extenſion de Lugdunum ſur le verſant ſud-oueſt de la colline de la Croix-Rouſſe, je dois prévoir deux objections qui ne manqueront pas de ſe produire & dont la première me ſera plus particulièrement adreſſée. Que faire, me dira-t-on, du bourg de Condat? En ſecond lieu comment expliquer la préſence du fragment de la célèbre Table de Claude ſur le coteau de Saint-Sébaſtien? L'un occupe déjà une partie de l'eſpace que nous prétendons annexer à la colonie, & l'autre marque du ſceau de la communauté gauloiſe la croupe qui abrite au nord notre cité.

Pour ceux de mes lecteurs qui ne ſont pas au courant de la première queſtion, je rappellerai qu'un monument fort curieux, découvert dans la cour d'une maiſon appartenant à M. Frèrejean, rue de la Vieille, auprès d'une moſaïque groſſière & d'autres reſtes antiques,

préſentait l'inſcription ſuivante, qui fait aujourd'hui partie de la collection du Palais des Arts :

*Di*ANAE· AVG· SACRVM
IN HONOR· PAGI· CONDAT*i*
C· GENTIVS· OLILLVS
MAGISTER· PAGI BIS
CVIVS DEDICATIONE· HON°
RATIS PRAESENTIB· DEDIT
*Ep*VLI -X II

L· D· D· P· COND

D'après la légende de cet autel, j'ai établi (1) qu'il y avait, au nord-oueſt du delta lyonnais, un territoire appelé Condat, nom qui ſignifie confluent, *vox celtica confluentes deſignans* (2); que ce territoire, à l'inſtar des bourgs, était adminiſtré par un édile nommé *Magiſter pagi*, & que ſes habitants avaient la libre propriété de leur ſol, ce qu'atteſtent les ſigles Locus Datus Decreto Pagi CONDati. Ce roman, cet enfant de mon imagination, comme on diſait il y a quinze ans, eſt aujourd'hui adopté par tout le monde. Mais l'enfant a démeſurément grandi, & ceux qui ont pris la peine de l'élever l'ont gâté. Condat eſt devenu un pays ; on en a fait une ville, le ſynonyme, l'émule de Lugdunum. Il n'était pas de taille à ſupporter cette deſtinée, & je ne ſuis pas fâché d'avoir l'occaſion de le faire rentrer dans un rôle plus modeſte.

Le mot *pagus* eſt fort élaſtique ; parmi ſes diverſes

(1) Inſc. ant. de Lyon, 19 & ſeq.

(2) Du Cange, — Bergier, Grands chem. de l'Emp. III, 39, 15 ; Bullet, v. *Condatiſcon*, — Wesseling, Comm. in. itin. Anton. 468 ; — Roquefort, Gloſſ. de la langue romane.

ſignifications, il en eſt deux qui s'appliquent très-bien à notre Condat & qui, rapprochées de certains monuments ſur leſquels figurent les membres de ce *pagus*, nous apprennent ce que pouvait être cette agrégation ſignalée à notre confluent : *Pagus, vox quæ idem valet ac gens* ἔθνος (1); *pagus, collegium, curia* (2). Dans cet ordre d'idées, que je crois très-applicable ici, notre *pagus* ne ſerait qu'une corporation, ayant retenu ſon ancien vocable Condat du lieu où elle était primitivement établie, & poſſédant, ſur la rive gauche de la Saône, une circonſcription territoriale, un quartier adminiſtré par un *magiſter* qui était le chef de cette communauté. Quelle devait être cette corporation ? Deux inſcriptions lyonnaiſes vont nous le dire. La première, d'après le témoignage de Méneſtrier & de Colonia, aurait été employée dans les bâtiments de l'Hôtel-Dieu ; mais nos anciens épigraphiſtes en ont conſervé le texte, qu'on doit regarder comme authentique à quelques incorrections près (3).

L· TAVRICIO FLORENTI
TAVRICI TAVRICIANI
FILIO VENETO ALLECTORI
GALL· PATRON· NAVTAR
ARARICORVM ET LIGERI
CORVM· ITEM ARECAIROR
ET CONDEATIVM· III PRO
VINCIAE GALLIAE

(1) SALMASIUS ad Vopiſcum.

(2) Lib. Gloſſar. ſub Iſidori nomine collect. ed. Arev., t. 2, voc. pagus.

(3) SYMEONI, ms. 63 — BELLIÈVRE, 1756 — PARADIN, 410 — MENESTRIER, prep. 343 — COLONIA, Hiſt. liv. 1. p. 85. Cf. Gruter CCCCLXXII, 1. — Inſcript. ant. de Lyon, 259.

La ſeconde inſcription, ſignalée fort anciennement dans les fondations de l'arche des Merveilles du pont du Change, en a été rétirée, très-rongée & très-fruſte, lors de la démolition de ce vieil édifice. Malgré ſa dégradation, on retrouve encore ſur la pierre la plus grande partie de la leçon qu'avaient donnée Bellièvre (1), Paradin (2), Gruter (3), Spon (4) & Méneſtrier (5).

L · BESIO SVPERIORI
VIROMAND · EQ · R
OMNIBVS HONORIB
APVD SVOS FVNCTO
PATRONO NAVTAR
ARARICOR ET RHO
DANICOR PATRON
CONDE. . . . . .
. . . . . ARTORI LVG
CONSISTENTIVM
ALLECTARI GALLIAR
OB ALLECTVR FIDELI
TER ADMINISTRATAM
TRES PROVINC GALLIAE

Ainſi la communauté de Condat était une corporation de nautes, accolés ſur ces monuments à ceux de la Saône, du Rhône, de la Loire & d'autres fleuves. Les *Condeates* étaient probablement une ancienne aſſociation

(1) *Lugdunum priſcum*, 86.
(2) Hiſtoire de Lyon, 417.
(3) CCCLXXV, 3.
(4) Recherche, 127.
(5) Hiſt. conf. 117; — Cf. pour la reproduction, Inſcriptions antiques de Lyon, page 260.

de mariniers du confluent. Avant la création du *ſplendidiſſimum corpus nautarum Rhodanicorum & Araricorum*, ils devaient avoir des ſtations ſur le Rhône, notamment à Condrieu où Walcknaer les place (1). Réduits peut-être à un rôle plus ſecondaire par l'inſtitution des grands offices de tranſports publics, ils n'en ſubſiſtèrent pas moins comme corporation reconnue & autoriſée, *licite coiens*, & nous les voyons choiſir des patrons parmi les allecteurs de l'Empire. A ce titre, ils purent acquérir, poſſéder & s'adminiſtrer. Leur poſition, dans le quartier de Saint-Vincent, ne s'oppoſe nullement à ce que Lugdunum, en les reconnaiſſant comme *Pagus*, ne s'étendît auſſi ſur la rive de la Saône à la baſe & au flanc occidental de la Croix-Rouſſe. Nous avons d'ailleurs, dans notre propre hiſtoire, d'autres preuves de ſemblables tènements appartenant à des corporations du même genre. A Saint-Georges, au pied du coteau de Lugdunum, on a conſtaté ſur deux baſes qui ne paraiſſent pas avoir été tranſportées d'autre part, les mentions LOCUS DATUS DECRETO NAUTARUM ARARICORUM (2) & LOCUS DATUS DECRETO NAUTARUM RHODANICORUM (3); dans les ruines de l'égliſe de Saint-Etienne, on a auſſi retrouvé, ſur un cippe à deux faces, la formule *locus datus decreto nautarum Rhodanicorum & Araricorum* (4).

Voilà, je crois, la plus ſûre & la plus raiſonnable appréciation du *pagus* des *Condeates*.

Quant à la découverte de la Table de Claude ſur la

(1) Geographie, t. I, page 337.
(2) Inſcript. ant. de Lyon, p. 391.
(3) Ibid., p. 392.
(4) Ibid., p. 395.

côte Saint-Sébaſtien, qui occupe à la Croix-Rouſſe le verſant de la colline oppoſé à la Déſerte, elle eſt d'aucune importance, ni pour fixer les limites de la colonie ni pour reculer celles de la communauté gauloiſe. Ce monument national, premier titre de l'admiſſion de nos provinces aux droits & aux lumières de la civiliſation antique, a dû être placé dans un lieu public, dans un temple ; j'en conviendrai ſans peine. Mais où ſont les ruines de ce temple ? Où ſont les fragments que ſa chute a dû produire ſur l'autre moitié de la Table qui ne nous eſt pas parvenue ? Voilà deux plaques de métal, meſurant en hauteur un mètre trente-quatre centimètres & en largeur un mètre quatre-vingt-treize centimètres ; on les dit enſevelies ſous les décombres d'un temple &, quoique aſſez minces, elles ſe conſervent intactes ; & de tout le reſte du bronze, malgré des recherches intéreſſées, on ne retrouve pas un mince débris ! Du temple écroulé pas un veſtige ! Le ſeul objet qu'on rencontre au même lieu, & on a pris ſoin de le noter pour atteſter qu'il n'y en avait pas d'autres, eſt « un ſépulchre de verre auquel y « avait des oſſelets d'un enfant, lequel ſépulchre fut « envoyé au Roy François premier (1) ». Cette urne funéraire dans un temple, à côté du Diſcours de Claude, de notre première charte nationale ; cette urne fragile que la chûte de l'édifice reſpecte auſſi & qui ſe retrouve ſeule ſur un terrain qui devrait être jonché de fragments ! En vérité cela ne ſoutient pas l'examen. Ce qui ſaute aux yeux, c'eſt que, pour notre Table, nous avons affaire

(1) PARADIN, Hiſtoire de Lyon, 25.

à un monument dérobé. Par qui? Je l'ignore. Dans quel but? Nul ne peut le dire ſûrement. Peut-être pour le ſouſtraire à quelque invaſion ; mais, plus probablement pour un profit particulier que les circonſtances n'auront pas permis de réaliſer. La concluſion à tirer du lieu de la découverte, c'eſt que ce lieu était peu fréquenté, c'eſt qu'on pouvait l'y tenir à l'abri des recherches, parce qu'il était loin de l'enceinte où l'expédition du diſcours de Claude avait été officiellement dépoſée. Cette opinion eſt peu d'accord, je l'avoue, avec les idées auſſi généralement que légèrement reçues, mais ſa nouveauté ne me ſéduit pas plus qu'elle ne m'effraye, & je la préſente avec confiance comme la ſeule vraiſemblable.

Ainſi j'écarte la Table de Claude de ce débat. Elle a aſſez d'importance réelle, & je crois lui avoir trouvé aſſez de droits à notre vénération (1), pour que je puiſſe récuſer le témoignage tiré du lieu où elle a été exhumée en faveur d'une appréciation topographique quelconque.

J'oſe à peine, en finiſſant & comme petite pièce, parler de l'argument qu'a fourni le nom de Saint-Sébaſtien, porté par le côté eſt de la colline au pied de laquelle on veut tranſporter le temple d'Auguſte. Le rappeler pour mémoire eſt déjà lui faire plus d'honneur qu'il ne mérite. Σεβαστος, ſynonyme d'*Auguſtus*, n'a aucun rapport avec la dénomination de ce quartier ; cette dénomination a une origine beaucoup plus modeſte & parfaite-

(1) Inſcriptions antiques de Lyon, page 133 & ſeqq.

ment authentique (1). Le nom de Saint-Sébaſtien provient d'une très-ancienne récluſerie, placée à la cime de la montagne & à laquelle était annexée une chapelle ſous le vocable de ce ſaint, ſpécialement invoqué contre la peſte qui déſola ſi ſouvent notre ville au moyen âge. C'eſt un fait acquis à l'hiſtoire. Autant vaudrait dire que le quartier des Auguſtins, tout auſſi proche des ruines de la Naumachie, rappelle par ſon nom le ſouvenir du culte auguſtal; ou que le tènement du temple tire ſon origine du célèbre temple de notre confluent. Si de pareilles puérilités venaient à prendre crédit, nous courrions le riſque de voir bientôt la ſcience & ſurtout la critique hiſtorique deſcendre un peu au-deſſous du niveau où elles étaient au temps du bonhomme Paradin. En préſence de toutes les reſſources qu'elles possèdent aujourd'hui, des tréſors qui leur ont été rendus, des échanges & des précieuſes communications qui ont groſſi & fait fructifier le fond de chaque peuple, il ſerait déplorable d'arriver à un pareil réſultat.

Si cette excurſion archéologique au travers des ruines de notre preſqu'île n'a pas trop laſſé la patience de ceux qui auront bien voulu la pourſuivre avec moi, je penſe qu'il ne leur reſte aucun doute ſur le troiſième point de la diſcuſſion. J'ai montré les titres d'Ainay viſibles par-

(1) On aurait pu citer l'exemple du *Sebaſtium* élevé en l'honneur d'Auguſte à Alexandrie & au bord de la mer. (PHILON, *de legat. ad Caium*. Lugd. 1557, p. 846). A cela nous aurions répondu que lorſque les anciens nomment un monument *Sebaſtium* & l'autre *templum Romæ & Auguſti*, c'eſt que, malgré leur deſtination identique, ces deux temples avaient des dénominations diſtinctes & conſacrées, qui ne doivent pas être employées indifféremment l'une pour l'autre.

tout, ſoit dans les murs & ſur les colonnes de ſon égliſe, ſoit dans ſon ſol couvert de moſaïques & parſemé de débris antiques en bronze, en marbre, en terre cuite, rappelant les plus belles époques de l'art romain ; soit enfin dans les inſcriptions qu'il nous a rendues. La cité de Plancus n'a rien à revendiquer de toutes ces richeſſes. J'ai interrogé les monuments du centre de la ville moderne, appareils de conſtruction & de défenſe empruntés à divers dépôts, parmi leſquels on peut compter l'enceinte plus ou moins ſuivie & plus ou moins étendue, formée par les Tables honorifiques & commémoratives qui décoraient le territoire de la communauté gauloiſe. J'ai conſtaté l'extenſion de Lugdunum ſur le verſant de la colline qui domine & ſépare nos deux fleuves, & je n'ai vu nulle part nos traditions ébranlées par les découvertes anciennes ou modernes ſagement appréciées. Il me reſte à prouver que les témoignages écrits confirmant ces traditions, n'ont pas été altérés & qu'à eux ſeuls ils devraient trancher toutes les difficultés qui ont fait naître cette controverſe.

Je commencerai par rappeler l'objection qu'on peut bien avoir perdue de vue.

IV

« Le texte de Grégoire de Tours a été altéré, » dit M. Martin-Dauſſigny, » puiſqu'il ſe trouve en contra-« diction avec la Lettre des chrétiens de Lyon & de « Vienne, qui établit, de la manière la plus claire & la « plus authentique que les martyrs ont ſouffert à l'am-« phithéâtre. Or cet amphithéâtre n'étant pas à Ainay, « ce n'eſt pas ſur ce point de notre ville qu'il faut placer « le lieu de leur ſupplice (1) ».

Je pourrais me contenter de répondre que la contradiction, ſignalée ici, n'exiſte que dans la manière dont l'argument eſt préſenté. Les deux documents qu'on oppoſe l'un à l'autre, ſont complémentaires & non contradictoires. Les martyrs diſent : nous avons ſouffert dans l'amphithéâtre & Grégoire de Tours ajoute : le lieu où ils ont accompli leur ſacrifice s'appelle *Athanacum : Locus autem ille, in quo paſſi ſunt, Athanaco vocatur, ideoque & ipſi martyres a quibuſdam vocantur Athanacenſes* (2). La véritable, la ſeule concluſion à tirer du rapprochement de ces deux paſſages c'eſt que nos martyrs ayant été expoſés dans l'amphithéâtre & de plus ayant ſouffert à Ainay, il y avait dans cet endroit un amphithéâtre qui a été témoin de leur paſſion. Je ne reviendrai pas ſur ce

(1) Notice ſur la découverte de l'amphithéâtre ant., p. 31 ; — Notice ſur la découverte des reſtes de l'autel d'Auguſte, p. 29.

(2) GREG. TURON. loc. laud. ſupra.

que j'ai dit ailleurs des conditions & de la matière de ce monument (1).

Grégoire de Tours, élevé à Lyon par ſaint Nizier, ſon grand oncle maternel, connaiſſait parfaitement les lieux dont il parlait, & il n'a pas pu ſe tromper. Il eſt, dit-on, naïf & crédule; ſoit : n'acceptons pas ſans contrôle ſes récits & ſes légendes, mais quand il s'agit du nom d'une localité, dans laquelle il a vécu de longues années, ſon témoignage ne ſaurait être ſuſpect. J'ajoute que ſon texte n'a point ſubi d'altération; ce n'eſt donc que pour le beſoin de la cauſe, & ſans l'appui d'aucune variante dans les manuſcrits, qu'on en demande une rectification injuſtifiable. En ſubſtituant, ainſi que le propoſe M. Martin-Dauſſigny, *ſepulti ſunt* à *paſſi ſunt* on commettrait une double erreur : car nos martyrs, mis à mort à Ainay, n'ont pas été enſevelis dans l'égliſe de ce nom, mais ſous l'autel de la baſilique des Saints-Apôtres. L'hiſtorien des Francs, malgré ſon laconiſme, confirme implicitement ces deux particularités. Les phraſes dans leſquelles il les conſigne ſont parfaitement diſtinctes. Après avoir dit que les fidèles ſurvivants raſſemblèrent les précieuſes cendres, conſtruiſirent une baſilique d'une admirable grandeur & dépoſèrent les reliques de leurs frères ſous le ſaint autel, il termine & complète ſon récit, pour ne laiſſer aucun doute, par l'indication du lieu (*locus autem &*), où les diſciples de ſaint Pothin ont conſommé leur ſacrifice. Notons, en outre, qu'il ne rapporte pas ce dernier fait comme une pieuſe croyance, une opinion, un on dit,

(1) Voir page 17.

il l'affirme nettement, &, dans cette même phrase, il a bien soin de faire remarquer que le nom d'*Athanacenses* n'est donné aux martyrs que par un nombre limité de personnes : *a quibusdam.*

Mais, après le témoignage de Grégoire de Tours, vient celui d'Adon, chroniqueur exact, en position d'être bien informé. Adon, archevêque de Vienne, zélé conservateur des origines & des gloires de son Eglise, a dû mettre d'autant plus de soin à recueillir les documents de la première persécution, que les fidèles de Vienne avaient été associés à ceux de Lugdunum dans cette sanglante hécatombe. L'admirable lettre qu'Eusèbe nous a transmise avait été écrite de concert par les deux communautés chrétiennes. Or Adon dit aussi : *Quia vero locus in quo passi sunt Athanaco vocabatur* (1). S'il a emprunté la phrase à Grégoire de Tours, il faut convenir que les plus anciens textes de cet auteur portent *passi* & non *sepulti* & que le savant archevêque de Vienne n'a pas jugé à propos de les modifier. Si Adon n'eût pas tenu le fait pour certain, si jusqu'à lui & de son temps l'opinion avait varié, si même elle avait rencontré des contradicteurs, il n'eût pas manqué de mettre ce détail sur le compte de l'annaliste des Francs. Et, pour qu'on ne puisse pas confondre le lieu où nos martyrs avaient souffert avec celui qui avait reçu le dépôt de leurs cendres, Adon dit formellement, dans un passage que je dois bientôt citer : *Apostolorum ecclesia ubi sancti cineres eorum conditi servantur.* Que peut-on désirer de plus explicite ?

(1) Martyrol. 2 junii.

Les termes de cette ſeconde chronique confirment pleinement l'intégrité du texte de Grégoire de Tours, & ces deux témoignages réunis donnent à la tradition, qui place vers Ainay le théâtre ſur lequel les victimes de la première perſécution ont été expoſées à la fureur des bêtes & à la rage des bourreaux, tous les caractères de certitude que l'hiſtoire eſt en droit d'exiger.

Or cette tradition ne ſe tranſmet pas ſeulement dans les récits conformes de ces deux hagiographes, ou comme une légende pieuſe plus ou moins autoriſée, elle s'élève à toute la hauteur de l'hiſtoire, par l'inſtitution d'une ſolennité preſque auſſi nationale que religieuſe, qui ſe célébra chaque année pendant une période connue de plus de ſept ſiècles. Je ne veux tirer de la fameuſe fête des Merveilles que ce qui a rapport à mon ſujet. Adon en parle comme d'une pratique déjà ancienne de ſon temps, & il la décrit ſommairement, non pour en faire connaître les détails, mais pour en conſtater l'origine & le but. *Harum virtutum feſtivitatem cives Lugdunenſis urbis omnibus undequaque lætanter accurentibus, per deſcenſum fluminis, cum hymnis & canticis gratulationis concelebrantes, miſſarumque ſolemnia in apoſtolorum eccleſia* (Saint-Nizier), *ubi ſancti cineres eorum conditi ſervabantur, feſtive Domino reddentes, ex antiquorum traditione, ipſum diem* MIRACULORUM *appellabant* (1). Nous la trouvons réglementée dans un vieux rituel de Saint-Juſt (2), confirmé & complété par d'anciens ſtatuts de l'égliſe de Saint-Jean (3).

(1) ADO, in martyrol. 2 junii.

(2) P. Th. Raynaud, hagiol. lugd. page 603.

(3) MENESTRIER, Mélanges ſur Lyon, ms. de la biblioth. n° 862, p. 228.

Cette fête consistait dans une procession en barques, partant du port de Vaise, venant droit à Ainay, où les assistants vénéraient la pierre dite de saint Pothin, & se terminant par une messe solennelle à Saint-Nizier. Les Chapitres de Saint-Jean, de Saint-Just, de Saint-Paul & d'Ainay avaient chacun leur bateau spécial dont la place, la marche & les chants étaient minutieusement réglés.

Cette solennité, qui fut supprimée vers le XVe siècle, par suite des abus qui s'y étaient mêlés était, à n'en pas douter, l'expression vivante de la tradition. Elle se pratiquait sur l'eau, probablement en mémoire de l'élément qui avait rendu intactes les cendres de saint Pothin & de ses illustres émules. Dans son cours & ses stations, la pompe religieuse suivait les traces de la passion de nos premiers martyrs, depuis le port de Vaise, voisin du lieu où saint Epipode & saint Alexandre avaient été trahis (1), jusqu'à Ainay, *locus in quo passi sunt* (2). pour revenir ensuite à Saint-Nizier, ancienne église des Saints-Apôtres, où les cendres de nos généreux athlètes avaient été déposées, *condigno honore sub sancto altari* (3). Comment expliquer ce long détour par Ainay, si le lieu de leur supplice avait été à la Déserte ou à Saint-Pierre? Notre-Dame de la Platière, antique fondation de Leydrade peu éloignée de ces deux quartiers, était sur le parcours du cortége & cependant il passait outre sans lui donner un souvenir! Pourquoi la litanie des saints martyrs entonnée devant le couvent de Saint-Michel, où nous

(1) E murorum septis, in eo vico qui propter incisam petram situs est. ADO, in martyr. 24 april.

(2) GREG. TUR. de Gloria martyr. XLIX.

(3) ADO, op. laud. 2 junii.

avons retrouvé de nombreuſes traces des aſſemblées nationales de la Gaule à l'époque romaine? Evidemment, tout en cette cérémonie porte un caractère frappant de traditions locales très-préciſes & religieuſement conſervées. Dans cette interprétation d'une fête populaire, cent fois racontée mais peu compriſe, je n'emprunte rien à mon imagination, je me borne à mettre les textes de nos premiers annaliſtes en regard des ſcènes qui les traduiſent, je n'en torture aucun, & je ſuis loin d'atteindre les limites dans leſquelles le ſymboliſme du moyen âge s'épanouiſſait, lorſqu'il retraçait, en *geſtes* & en *myſtères*, les faits marquants de la légende ou de l'hiſtoire.

Si les abus & les déſordres qui accompagnent trop ſouvent les fêtes populaires & en changent le caractère & l'eſprit, s'introduiſirent dans la fête des Merveilles & finirent par en amener la ſuppreſſion, la tradition des faits qu'elle rappelait ne continua pas moins à recevoir un public & ſolennel hommage, dans le ſanctuaire qui ſe faiſait gloire d'avoir été élevé près du théâtre où nos martyrs avaient livré leurs derniers combats. Un miſſel gothique de l'abbaye d'Ainay, imprimé vers 1516 & qui n'eſt que la reproduction d'un miſſel manuſcrit beaucoup plus ancien (1), nous montre, à la date du 2 juin, la fête de ſaint Pothin & de ſes généreux diſciples célébrée avec une pompe & des offices étrangers à toutes les autres égliſes de la ville. Tandis que celles-ci,

(1) Ces deux miſſels font partie de la belle & nombreuſe bibliothèque des RR. PP. Jéſuites de Lyon.

& Saint-Nizier même, ſe contentaient de l'office du Commun des Martyrs, l'abbaye avait un Propre ſpécial, dont toutes les paroles, empruntées aux livres ſaints, exaltaient la lutte & la victoire de nos glorieux athlètes (1). Cet anniverſaire comptait parmi les plus grandes ſolennités du monaſtère : *in quatuor capis*. Il avait ſon octave, &, détail plus ſignificatif encore, il eſt ainſi déſigné dans le calendrier, en tête du miſſel : *Athanacenſis Photini & ſociorum*.

Or, pour donner à Saint-Pothin ce titre d'*Athanacenſis*, il fallait que l'égliſe d'Ainay juſtifiât par une tradition conſtante & une poſſeſſion immémoriale que le ſaint évêque était mort ſur ſon territoire. Notons que le même calendrier ne nous offre qu'un autre ſaint qualifié auſſi d'*Athanacenſis*, c'eſt ſaint Badulphe qu'on tient généralement pour le premier abbé & le fondateur de l'abbaye d'Ainay. Dans le *Miſſale Athanacenſe*, les autres ſaints lyonnais, ſaint Irénée, ſaint Juſt, ſaint Loup, ſaint Eucher, ſaint Nizier ſont tout ſimplement inſcrits à leur date, ſans aucune mention ſpéciale.

Ainſi on voulait rompre cette longue chaîne de la tradition, en la détachant de ſon premier anneau, & voilà que tous les autres anneaux ſe retrouvent & que, depuis le père de notre hiſtoire juſqu'à la deſtruction de la vieille

(1) Clamaverunt Juſti & Dominus exaudivit eos... Letamini in Domino & exultate Juſti... Juſtorum animæ in manu Dei ſunt : & non tanget illos tormentum malitiæ. Viſi ſunt oculis inſipientium mori : illi autem ſunt in pace... Deus qui per glorioſa bella certaminis ad immortales triumphos beatos martyres Photinum & ſocios ejus extuliſti, da cordibus noſtris &c. . Sanctorum martyrum tuorum Photini & ſociorum ejus quorum celebramur victoriam, &c., &c.

abbaye, douze ſiècles proteſtent ſans interruption & diſent avec Grégoire de Tours : *locus autem ille in quo paſſi ſunt Athanaco vocatur.*

Je dois encore prévoir une ſubtilité à l'aide de laquelle on tentera de retourner contre moi cette partie de ma thèſe. On m'accordera que les victimes de la première perſécution, immolées dans l'amphithéâtre, ont en effet ſouffert le martyre à Ainay. Mais, dira-t-on, cette circonſtance ne prouve pas que l'autel d'Auguſte fut là : ni les textes cités ni la lettre des chrétiens n'en font mention.

Je répondrai premièrement que l'*Ara Lugdunenſis* avait diſparu longtemps avant l'époque où Grégoire de Tours écrivait; qu'alors les queſtions d'antiquité païenne intéreſſaient fort peu ; on cherchait plutôt à en effacer qu'à en raviver les ſouvenirs, & que des chroniqueurs racontant aſſez ſommairement la gloire de nos martyrs n'avaient pas dû ſe préoccuper de ce détail, très-acceſſoire pour eux & même très-inutile à leur point de vue.

Secondement, Eusèbe a malheureuſement retranché, de la Lettre des chrétiens de Lyon, bien des particularités que nous regrettons aujourd'hui de ne pas connaître, mais qui lui paraiſſaient ou trop ſecondaires ou ſans rapport direct avec la défenſe des martyrs & les circonſtances eſſentielles de leurs ſupplices. Il nous a cependant conſervé deux paſſages qui, en montrant la deſtination & les uſages du lieu où ils ont ſouffert, atteſtent qu'il était voiſin de l'autel d'Auguſte. Ainſi on y avait donné exceptionnellement un combat de bêtes pour offrir à tous les païens le ſpectacle public de chrétiens expoſés à

cette lutte inhumaine : *Die cum beſtiis dimicandi in noſtrorum hominum cruciatum* DE INDUSTRIA *præſtituta, ad beſtias ducebantur, quo* PUBLICUM ET COMMUNE *gentilibus ſpectaculum, plenum inhumanitatis & ſævitiæ, exhiberent* (1). Ce jour exceptionnel (*de induſtria*), ſur lequel la Lettre appelle l'attention, indique qu'il y avait, dans l'amphithéâtre où les chrétiens furent conduits, des dates ſpécialement conſacrées à ce genre de ſpectacle, ce qu'on n'aurait peut être pas fait remarquer, s'il ſe fût agi d'une arène de la colonie. Le ſecond paſſage eſt plus déciſif. L'empereur avait été conſulté par ſon repréſentant au ſujet des chrétiens ; ſa réponſe arriva & les ſupplices, un inſtant ſuſpendus, reprirent leurs cours. Ils concordèrent avec le commencement d'une grande aſſemblée qu'on avait coutume de tenir à Lugdunum & qui était fort célèbre à cauſe de la multitude d'étrangers qui s'y rendaient en foule de tous les pays : *In principio mercatus qui hic celebrari ſolet, quique eſt, propter frequentiam hominum ex omnibus eò gentibus commeantium, multorum ſermone nobilitatus* (2). Le texte grec, au lieu de *mercatus* porte πανήγυρις (aſſemblée, fête) ce qui s'applique très-bien aux congrès nationaux dont notre preſqu'île était le théâtre. Mais peu importe la nature de ce concours : politique ou commercial, il ne ſaurait y avoir de doute ſur le lieu où il ſe faiſait, lieu qui avait été choiſi pour donner plus d'éclat & plus de retentiſſement à l'extermination des chrétiens.

Enfin, je le demanderai à tout eſprit non prévenu, conçoit-on un amphithéâtre à la pointe de la preſqu'île

(1) EUSEB. Hiſt. eccléſ. v, 1. (2) Id., ibid,

ſans l'autel d'Auguſte qui l'explique & en donne la raiſon? La choſe ſerait ſi peu vraiſemblable que, dans l'opinion que je viens de combattre, on a tranſporté à la fois l'autel & la ſcène; & c'eſt uniquement pour faire diſparaître les arènes d'Ainay, qu'on a attaqué le texte de Grégoire de Tours.

Arrivé à la fin de ma tâche, je me demande s'il eſt encore quelque objection à laquelle je n'ai pas répondu. Je n'en découvre aucune, &, plein de confiance, pour le ſuccès de ma thèſe, dans le nombre & l'enchaînement des preuves ſur leſquelles elle repoſe, j'ai le droit d'exiger, de la part de ceux qui ſeraient tentés de la combattre encore, les mêmes ſcrupules & la même bonne foi. En prenant la défenſe d'une tradition reſpectable, en l'enviſageant ſous toutes ſes faces & en pourſuivant ſes adverſaires dans tous leurs détours, j'ai voulu montrer qu'elle n'a rien à redouter des attaques dont elle eſt l'objet. Tous ceux à qui cette tradition eſt chère (& ils forment dans notre ville une grande majorité), me ſauront quelque gré d'avoir donné à leur intime conviction l'appui d'une démonſtration ſcientifique qu'ils n'avaient peut-être pas le loiſir d'entreprendre.

Je m'adreſſe avec la même aſſurance à tout lecteur qui n'apporte point de parti pris dans le jugement des choſes & des faits hiſtoriques; M. Martin-Dauſſigny eſt de ce nombre, car, il l'a déclaré lui-même, ce qu'il cherche avant tout c'eſt la vérité (1).

(1) Notice ſur la découverte des reſtes de l'autel d'Auguſte, à Lyon, page 19, note 1.

Quant aux opinions préconçues, ſyſtématiquement hoſtiles à ce qu'ont pu croire les âges précédents ou obſtinément attachées à toute idée qui une fois les a ſéduites, ce ſerait peine perdue que de prétendre les convaincre. Il y a longtemps que l'éloquent bon ſens de Cicéron les a caractériſées ainſi : *Una alicujus, quem primum audierunt, oratione capti, de rebus incognitis judicant, &, ad eam, tamquam ad ſaxum, adhæreſcunt..... plerique errare malunt, eamque ſententiam, quam adamaverunt, pugnaciſſime defendere, quam ſine pertinacia, quid conſtantiſſime dicatur, exquirere* (1). Si donc il ſurgiſſait de nouvelles attaques, à moins de nouveaux faits & de nouveaux éléments, que je ne peux ni prévoir ni redouter, il me ſera permis de me renfermer dans cette concluſion du grand orateur : *Si quis enim ea, quæ dicta ſunt, labefactare volet, facile, etiam abſentibus nobis, veritas ſe ipſa defendet* (2).

Après chacune des diviſions de cet opuſcule, j'ai réſumé mes arguments & tiré les conſéquences qui me ſemblaient en réſulter. Je ne crois pas néceſſaire de les reproduire & de les grouper ici. Je préfère terminer par une ſimple remarque, c'eſt que j'arrive à la même démonſtration par deux voies différentes, par l'étude de notre ſol & de nos monuments comme par l'appréciation des témoignages écrits. Auſſi bien que les ruines romaines, la Lettre des premiers chrétiens, rapprochée des textes de ſaint Grégoire de Tours, de ſaint Adon & des pratiques de notre ancienne liturgie, confirme les traditions de notre hiſtoire & de notre Egliſe. Malgré le bruit

(1) CICERO : Académ.; I, l. II, III. (2) Id., ibid., XI.

qui s'eſt fait autour de certains travaux & de récentes découvertes, Ainay n'a rien perdu de ſon antique auréole. C'eſt toujours le lieu où la fière & redoutable barbarie gauloiſe vint rendre un hommage déciſif quoique erroné à la civiliſation du vieux monde ; c'eſt le premier champ, dans les Gaules, où la ſemence divine, qui nous a faits ce que nous ſommes, a été arroſée & fécondée par le ſang de nos pères. L'autel de Rome & d'Auguſte, l'amphithéâtre & les martyrs rattachent à Ainay les premiers eſſais de la fuſion des peuples qui ont, plus tard, conſtitué la France & les premières manifeſtations, ſur notre ſol, de la conſcience humaine atteſtant ſes droits devant la mort & relevant l'autel du vrai Dieu en face de l'autel des Céſars qui devait bientôt diſparaître.

Un docte & ſaint évêque qui, par l'univerſalité de ſes travaux, l'infatigable activité de ſon eſprit, la ſûreté de ſon goût & de ſon jugement, la force & l'ampleur de ſon argumentation, l'entraînement & la ſpontanéité de ſon éloquence, rappelle à la fois le charme & la puiſſance des premiers Pères de l'Égliſe & l'intrépidité de ſes plus fiers apologiſtes, diſait naguère : « Il y a ici-bas une « harmonie des lieux avec les choſes, avec les âmes ; des « lieux prédeſtinés, particulièrement choiſis pour les « deſſeins de Dieu, & où ſe découvrent de ſecrètes & « profondes harmonies avec les événements & les deſti- « nées qui ſe ſont accomplis là (1) ».

Malgré l'affaibliſſement de l'eſprit de cité & de l'eſprit

(1) Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans : Diſcours adreſſé à l'œuvre pour la reſtauration de la Sainte-Baume, &c.

de famille, ce ſentiment eſt encore vif parmi nous. Fourvière, notre ſécurité & notre joie dans les jours proſpères, notre paladium & notre refuge dans les jours mauvais ; ſaint Irénée, vénérable nécropole d'un peuple héroïque, d'où la foi & le zèle rayonnent ſur notre ville comme d'un foyer toujours ardent ; Ainay, où, ſur les débris traditionnels de l'autel d'Auguſte, plane, radieuſe & pure, l'angélique figure de ſainte Blandine, tous ces lieux parlent encore aux nobles cœurs, aux cœurs du chrétien, du peuple, du poète & de l'artiſte. L'impreſſion que ces noms vénérés laiſſent dans nos ſouvenirs, l'émotion irréſiſtible que nous éprouvons à la vue de ces ſanctuaires tient à notre ſang, fait partie de notre vie. C'eſt un germe qui vient de nos pères & qui, comme tous les germes, confond la ſcience, défie la critique, vit & ſe perpétue dans la complète quiétude de ſa poſeſſion & de ſa tranſmiſſion. Gardons fidèlement ce culte des lieux ! Qui peut ſonder ce qu'a été dans le paſſé, ce que ſera dans l'avenir ſon influence ſur notre deſtinée ? *Non propter locum, gentem, ſed propter gentem, locum Deus elegit* (1).

(1) Mac. II, 5, 34.

APERÇU

DES

DIVISIONS ET MATIERES PRINCIPALES

DE CET OPUSCULE (1).

Pages.

PRÉAMBULE : *De la tradition, des caractères qu'elle doit avoir & du respect qui lui est dû* 1

Tout le système des novateurs, qui prétendent que le temple d'Auguste n'était pas à Ainay, peut se réduire à quatre propositions 5

PREMIÈRE PROPOSITION : « *Les dernières découvertes archéologiques ne permettent plus de croire que l'emplacement du temple d'Auguste ait été à Ainay* ». 7

Examen de ces découvertes. — En quoi elles consistent. . . . 7

Ruines d'un amphithéâtre naumachique dans l'ancien clos de la Déserte devenu le Jardin des Plantes . . . . . *Ibid.*

Recherches & Mémoire d'Artaud à ce sujet. 8

Documents & plan fournis par M. Martin-Daussigny sur cette enceinte monumentale. 8

On y trouve tous les caractères d'un bassin naumachique. . . 9

Pourquoi une naumachie au flanc d'une colline ? 11

En admettant que ce monument fût un amphithéâtre ou une scène mixte, servant alternativement aux combats de l'arène & aux jeux nautiques, il n'a pas pu appartenir à la communauté gauloise ni être édifié par elle. 12

(1) *Cette dissertation a trop peu d'étendue & de variété pour motiver une table analytique des matières qu'elle embrasse. Toutefois, on a pensé qu'un petit* conspectus operis *ne serait pas inutile; qu'il ferait apprécier l'ensemble de l'ouvrage & faciliterait les recherches.*

Pages.

Où doit-on placer l'amphithéâtre de cette communauté ? . . . 16
Il n'a pu & dû être conſtruit qu'en bois. Preuves à l'appui. . 17
Débris de placages & de décorations antiques retrouvés à la Déſerte 20
Application qu'en fait M. Martin-Dauſſigny à une baſe de l'autel d'Auguſte. 21
Reſtitution dudit autel par Artaud, complétée par M. Martin-Dauſſigny (gravures) . . . . . 22 & 23
Ni l'une ni l'autre de ces deux reſtitutions ne peut être acceptée 24
L'inſcription ROMAE ET AUGUSTO *apocryphe. — D'où provient à ce ſujet l'erreur d'Artaud, généralement adoptée depuis cet eſtimable antiquaire.* 25
Mauvais choix de l'emplacement où l'on veut tranſporter l'autel d'Auguſte 28
Il n'y a qu'un type certain de ce monument, c'eſt celui qu'offrent les médailles. 29
DEUXIÉME PROPOSITION : « *A l'époque romaine, le confluent du Rhône & de la Saône commençait aux Terreaux* ». 30
Prétendus confluents qui diviſaient en quatre îles le centre de la ville actuelle. . . . . . *Ibid.*
Voyage fantaſtique ſur ces îles & ces confluents. 32
Le ſous ſol de gravier, qu'on a pris pour le lit de nos fleuves à l'époque romaine, n'eſt autre que le niveau de la voie publique il y a 19 ſiècles. Preuves de ce fait 36
Les divers confluents qu'on prétend reconnaître n'exiſtaient pas alors 37
En particulier, celui qu'on place entre les rues Sala & Sainte-Hélène eſt tout-à-fait imaginaire . . . . . *Ibid.*
Objection tirée de ce que, dans les chartes du xe *ſiècle du cartulaire d'Ainay, le territoire de la célèbre abbaye eſt déſigné par le mot* Infula 43
Diverſes ſignifications du vocable Infula *au moyen âge, deſquelles il réſulte qu'il s'applique à des lieux iſolés, hors de l'enceinte des villes & par extenſion aux temples, baſili-*

Pages.

ques, monaſtères, châteaux ſéparés du monde & des autres habitations, comme les îles le ſont du continent 46
Preuves de cette acception, dans l'eſpèce, tirées des chartes d'Ainay aux IXe *&* X^e^ *ſiècles & même du contexte des titres dans leſquels le mot* Inſula *eſt employé*. 47
Le territoire d'Ainay était au moyen âge, comme ſous les Romains, ad confluentes *ou* inter confluentes Araris & Rhodani 48
L'abbaye d'Ainay déſignée, au Ve *ſiècle, par l'épithète* interamnis. 49
La dénomination de l'île Barbe rapprochée de celle d'Ainay . . *Ibid.*
Les actes émanés des abbés ou du couvent, les ordonnances ou conceſſions des archevêques, les miſſives des princes & les bulles des papes n'offrent aucune trace du mot Inſula . . . 50
Aux IIe *&* IIIe *ſiècles, comme au* V^e^ *& au* X^e^, *le confluent était à la pointe d'Ainay. L'étude topographique de notre ſol le confirmerait au beſoin*. . . . . *Ibid.*
TROISIÈME PROPOSITION : « *Si l'égliſe d'Ainay avait été bâtie ſur les ruines du temple d'Auguſte, on en trouverait des débris dans ſa conſtruction, tandis qu'il n'en exiſte* aucun *& qu'on n'en a jamais trouvé* un *ſeul dans le quartier. Au contraire ils ſont* tous *dans le voiſinage du lieu où M. Martin-Dauſſigny croit avoir retrouvé les précieux reſtes de l'autel lui-même* ». 52
Ce qu'on doit entendre, dans l'eſpèce, par les expreſſions : débris du temple d'Auguſte. . . . . *Ibid & ſeqq.*
Ce que nous ſavons de ce temple par les ouvrages de Dion, de Strabon, de Suétone, par le ſommaire du CXXXVII^e^ *livre de Tite-Live & par un vers de Juvénal*. . . . . 53 *&* 54
Terrain appartenant à la communauté gauloiſe. Revendication de cette découverte 55
Matériaux antiques qui ſe voient dans la façade, le porche & la ſacriſtie de l'égliſe d'Ainay 57
Débris de l'époque romaine mis au jour lors de l'adjonction du baptiſtère & de la chapelle de Saint-Martin 59

Pages.

Deux monuments en l'honneur des Déesses-Mères, à Ainay . 59 & 60
Les célèbres colonnes de granit qui supportent la coupole du chœur 60
Toutes les autres colonnes qui séparent la nef principale des nefs latérales sont aussi antiques 61
Inventaire des richesses antiques découvertes dans le quartier : Inscriptions . . . . . 63 & *seqq.*
Mosaïques . . . . . 73 *cf. p.* 37
Fragments de statues équestres & autres . . . . . 74 & 76
Fragments de chapiteaux, de bas-reliefs, de marbres sculptés, de blocs de choin, de colonnes, &c., &c. . . 65, 68, 74 & *seqq.*
Vase de terre cuite, à couverte rouge, rappelant des fêtes & des cérémonies qui durent avoir lieu près de l'autel d'Auguste, sous le règne d'Antonin & de Faustine . . . . . 77 & *seqq.*
Le territoire d'Ainay jusqu'au XVe *siècle. Inutilité des matériaux qui pouvaient s'y trouver* 80
Que sont devenus les matériaux des édifices qui recouvraient les nombreuses mosaïques du quartier d'Ainay? 81
Monuments antiques trouvés à Saint-Pierre. 82
— — *à Saint-Côme* 83
Quelles conséquences tirer de l'emploi, de la nature & de la diversité de ces monuments? . . . . . 84 & *seq.*
Les matériaux anciens, retrouvés dans le pont du Change, nous permettent de juger par analogie de la provenance de ceux que l'on voit employés dans le voisinage . . . . . 86 & 88
Liste & classement des monuments épigraphiques dont la démolition de ce pont a enrichi notre musée lapidaire. — Leur provenance probable. . . . . . 86 & 87
Quand on trouve, dans une même fouille ou dans les matériaux d'un même édifice, des légendes honorifiques & des légendes funéraires, des inscriptions de la colonie mêlées aux titres des trois Gaules, on peut à bon droit soupçonner que ces monuments ne proviennent pas originairement des lieux où on les rencontre. 88
Mélange de monuments honorifiques & de titres funéraires

Pages.

dans tout le centre de la ville actuelle. 88-89

Déplacements & transports très-fréquents des monuments antiques. Ce que nous savons, de source certaine, à ce sujet peut nous faire juger de ce qui s'est pratiqué pendant le moyen âge . . . . . 90 *& seq.*

Tradition qui place vers Saint-Nizier le premier sanctuaire chrétien. Ce que devait être ce sanctuaire. Il n'a pas pu se trouver dans le voisinage du temple d'Auguste. Il n'y eut point de cimetière chrétien auprès de cette modeste chapelle qui fut sans doute abandonnée pendant l'époque des persécutions . . . . . 93 *& seqq.*

Lorsque la paix fut rendue à l'Eglise, de nouveaux sanctuaires s'élevèrent sur les lieux où les premiers chrétiens s'étaient rassemblés & où ils avaient déposé les reliques de leurs martyrs 96

Raisons pour lesquelles on retrouve des tombes & des inscriptions chrétiennes des premiers siècles auprès de Saint-Irénée, tandis qu'on n'en rencontre pas à Saint-Nizier. 97

Les premiers chrétiens modestes dans leurs sépultures. 98

Inscription chrétienne de l'année 520, découverte dans la rue de la Cage. 99

Mention des deux consuls de cette année sur ce marbre d'Occident . . . . . *Ibid.*

Confirmation de l'alliance qui existait entre Sigismond, roi de Bourgogne & Anastase, puis Justin. 100

Le Lugdunum romain a dû occuper, d'assez bonne heure, le flanc sud-ouest & le bas du coteau de la Croix-Rousse. 101

Certaines classes, surtout d'agents financiers & de négociants, ont dû s'y établir. 102

Difficulté de fixer la limite qui séparait cette annexe de la colonie du territoire occupé par la communauté gauloise. . . *Ibid.*

Bases & fragments d'un hémicycle rencontrés à l'angle nord-ouest de la rue Sainte-Catherine, dans les terrains de l'hôtel du Parc. — Les inductions que l'on en peut tirer. . . 103 *& seq.*

Autres antiquités & restes d'anciens remparts signalés plus

Pages.

anciennement dans la même rue. 104

Ce peut être le point extrême du territoire que possédaient dans notre presqu'île les trois provinces de la Gaule. 105

Les monuments consacrés aux Divinités des Augustes ne fournissent aucun indice sur l'emplacement du temple de Rome & d'Auguste. 106

Divinités topiques & Déesses-Mères dont le culte s'accorde très-bien avec les possessions de la communauté gauloise dans la presqu'île lyonnaise. 107

Des deux objections que l'on peut faire au système de l'extension de Lugdunum sur la rive gauche de la Saône au pied de la colline de la Croix-Rousse. 107

Le pagus *de Condat n'était probablement qu'un quartier occupé par des nautes du confluent, les* condeates. — *Preuves fournies par deux inscriptions* . . . . . 108 *& seqq.*

Périmètres analogues possédés par des associations du même genre 111

La Table de Claude n'a pas dû se trouver primitivement dans le lieu où elle a été découverte. — Ainsi il n'y a aucune induction topographique à tirer de sa présence en ce lieu. 112 *& seq.*

Σεβαστος *synonyme d'*Augustus *n'a point de rapport avec la dénomination de la colline Saint-Sébastien.* 113

Ancienne recluserie & chapelle qui ont été l'origine du nom de cette colline . . . . . *Ibid.*

Résumé des faits & arguments qui ruinent la troisième proposition tirée de M. Martin-Daussigny. 114

QUATRIEME PROPOSITION : « *Le texte de Grégoire de Tours a été altéré, puisqu'il se trouve en contradiction avec la Lettre des chrétiens de Lyon & de Vienne, qui établit, de la manière la plus claire & la plus authentique que les martyrs ont souffert à l'amphithéâtre. Or cet amphithéâtre n'étant pas à Ainay, ce n'est pas sur ce point de notre ville qu'il faut placer le lieu de leur supplice* ». 116

Vice de cette argumentation. — Les martyrs affirment un fait & Grégoire de Tours désigne le lieu où ce fait s'est passé. . . *Ibid.*

Pages.

Cet annaliste, élevé à Lyon, n'a pas pu se tromper sur le nom d'une localité lyonnaise. — On ne signale aucune variante de ce passage dans les divers manuscrits de cet auteur . . . 117

Substituer sepulti sunt *à* passi sunt *serait commettre une double erreur*. . . . . *Ibid.*

Le texte de Grégoire de Tours est confirmé par celui d'Adon, qui distingue parfaitement le lieu où nos premiers martyrs ont souffert de celui où leurs cendres ont été déposées. . . . 118

Ces deux témoignages corroborés par l'institution de la fête des MERVEILLES 119

Ordonnance & symbolisme de cette fête. . . . . 119 *&* 120

Elle suit les traces de la passion de nos premiers martyrs. . . *Ibid.*

Missel de l'abbaye d'Ainay dans lequel se trouve un Propre de saint Pothin tout à fait particulier. . . . . 121 *&* 122

Saint Pothin appelé Athanacensis *dans le calendrier de ce missel. — Signification & importance de cette qualification.* *Ibid.*

Objections tirées de ce que ni les textes de Grégoire de Tours & d'Adon, ni la Lettre des chrétiens ne font mention de l'autel d'Auguste. 123

Réponse à ces objections . . . . . *Ibid & seq.*

Un amphithéâtre à Ainay ne peut s'expliquer que par la présence en ce lieu de l'autel national de la Gaule. 124

Conclusion. — Aussi bien que l'étude de nos monuments, la Lettre des premiers chrétiens, rapprochée des textes de saint Grégoire de Tours, de saint Adon & des pratiques de notre ancienne liturgie, confirme les traditions de notre histoire & de notre Eglise 126

PLAN DE LA PAROISSE D'AINAY

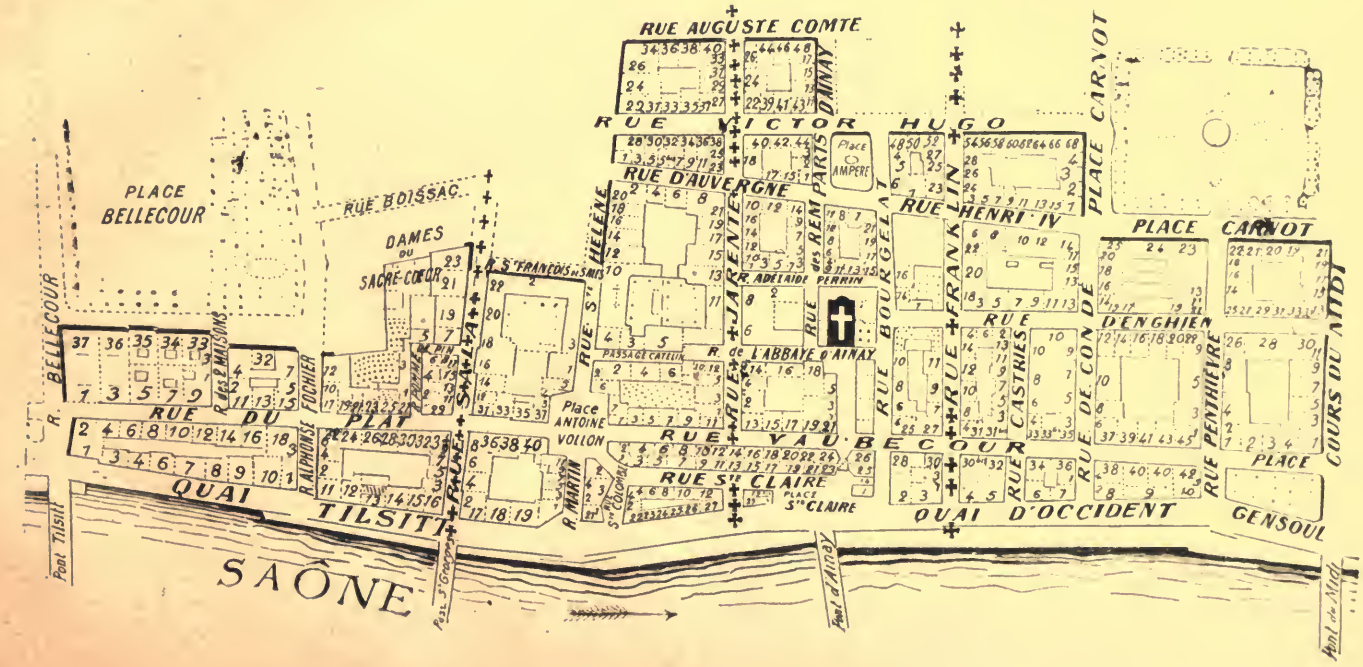

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

1° *Le Dimanche.*

Messes EN HIVER

A 6 heures.
6 heures 1/2.
7 heures, messe du prône.
7 h. 1/2 (*du 1er octobre au 30 juin*).
8 h. (*la grande nef est réservée aux enfants*).
8 h. 1/2 (*du 1er octobre au 30 juin*).
9 heures.
10 heures; Grand'messe, instruction.
11 h. 1/4, courte instruction.
Midi.

Messes EN ÉTÉ

4 h., Messe pour les Voyageurs (*du 1er dimanche après Pâques au dernier dimanche d'octobre*).
5 h. 1/2 (*du dimanche de Pâques au 30 septembre*).
6 heures.
6 heures 1/2.
7 heures, messe du prône.
8 heures.
9 heures.
10 h. Grand'messe (*du 2e dimanche de la Fête-Dieu au 1er novembre le prône se fait alternativement à la messe de 7 heures ou à celle de 10 heures*).
11 heures 1/4 et Midi.

I. OFFICES ORDINAIRES

(*Les Messes des demi-heures se disent à la chapelle de la Sainte Vierge*)

SAISON D'HIVER

Petites Vêpres à 1 h. 1/2. — A 5 h., Vêpres. Bénédiction du Saint-Sacrement. Récitation du Chapelet.

2° *La Semaine.*

TOUS LES JOURS

Les Messes aux mêmes heures que le Dimanche ; sauf qu'il n'y a pas de Messe à 8 h. 1/2 et que la dernière se dit à 11 heures.

Récitation du Rosaire l'hiver à 6 h., l'été à 7 h. dans la chapelle de la Sainte-Vierge.

LE JEUDI

A 8 h. messe devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction (*La grande nef est réservée aux enfants*).

LE SAMEDI

Chant des litanies de la Sainte Vierge. Bénédiction du Saint-Sacrement, à 6 h. en hiver, à 8 h. en été.

3° *CHAQUE MOIS.*

La veille du 1er vendredi du mois, Heure sainte de 8 à 9 h. du soir.

Le 1er vendredi du mois, A 8 h. du soir, Salut, instruction et bénédiction du Saint-Sacrement.

II. SACREMENTS

1°) **Baptême**. Ne pas différer le Baptême des enfants. S'entendre d'avance avec le clergé pour le jour et l'heure. (La sacristie est fermée le dimanche de midi 1/2 à 1 h. 1/2 ; l'église est fermée la semaine de midi à 2 h.).

2°) **Mariage**. Il est nécessaire de s'entendre avec le clergé assez longtemps à l'avance (*trois semaines*) à cause des formalités préliminaires. — Demander à la Sacristie l'indication des pièces à fournir.

3° **Sacrements des malades** On doit, en conscience, appeler les prêtres auprès des malades dès le premier danger, sans attendre qu'ils aient perdu connaissance. — S'adresser le jour à la Sacristie ; la nuit au presbytère (4 *bis*, rue de *Jarente*).

III. CLERGÉ PAROISSIAL

1°) Le Presbytère est situé, 4 *bis*, rue de *Jarente*.

2°) M. LE CURÉ et MM. LES VICAIRES confessent tous les samedis et la veille des Fêtes, dans la matinée et la soirée ; pendant la semaine, aux heures indiquées sur les affiches apposées à chaque confessionnal.

3° **Vicaire de Semaine**. — Il se tient toute la journée à la disposition des Fidèles pour les confessions, les visites des malades et autres services paroissiaux. — **S'adresser de préférence de 5 h. à 7 h. du soir pour toutes les affaires qui ne sont pas urgentes.**

I N L E I
S PR R
O